

L'enfant au cœur
de nos priorités.

RAPPORT GENERAL

2011

SOMMAIRE

Editorial d'**Isabelle VASSEUR**, Président de l'Agence Française de l'Adoption.

I- 2011, UNE ANNÉE CHARNIERE : LE RENOUVELLEMENT DU GIP.....	page 4
A)- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS IGAS/IGAE.....	page 4
B)- LA COG ETAT /AFA 2009-2011.....	page 5
C)- MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP	page 6
D)- MISE A JOUR DU PROTOCOLE AFA/DÉPARTEMENT.....	page 6
E)- LE PROJET DE COG ETAT/AFA 2012-2014.....	page 7
II- RAPPORT 2011 ORDONNATEUR	page 8
A)- MOUVEMENTS DE CRÉDITS ET OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES.....	page 8
B)- EXECUTION DU BUDGET : DÉPENSES DE L'AGENCE.....	page 10
C)- EXECUTION DU BUDGET : RECETTES DE L'AGENCE.....	page 13
III- ACTIVITES DE L'A.F.A.	page 14
A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL.....	page 14
B)- LES POLES GÉOGRAPHIQUES.....	page 20
C)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION SANTÉ ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX AFA.....	page 26
D)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION PSYCHOLOGUE	page 29
E)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION.....	page 31
IV- SITUATION INTERNATIONALE	page 33
A)- BILAN DU 1^{ER} MANDAT DE L'A.F.A.....	page 33
B)- BILAN DE L'ANNÉE 2011.....	page 38
C)- BILAN 2011 PAR PAYS.....	page 40
V- FOCUS	page 49
A)- FOCUS 1 - COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2011	page 49
B)- FOCUS 2 - CRÉATION DES RÉGIES D'AVANCES.....	page 52
C)- FOCUS 3 - STRATÉGIE IMMOBILIERE ET POLITIQUE DE MAITRISE DES COUTS.....	page 54
D)- FOCUS 4 - NOUVELLE POLITIQUE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES.....	page 56
E)- FOCUS 5 – ÉTAT AVANCEMENT MISE EN ŒUVRE RECOMMANDATION IGAS-IGAE	page 59
F)- FOCUS 6 - JOURNEES DE PREPARATION ET DE FORMATIONS DES ADOPTANTS.....	page 62
G)- FOCUS 7 - LE PROGRAMME EBS EN CHINE.....	page 63
H)- FOCUS 8 - PROGRAMME « VACACIONES DE VERANO » 2011.....	page 65
I)- FOCUS 9 - LES RASSEMBLEMENTS 2011 DES FAMILLES	page 67
J)- FOCUS 10 - LE LIVRE DE L'ADOPTION	page 68
VI- STATISTIQUES.....	page 69
A)- FONCTIONNEMENT DE L'AFA	page 69
B)- GESTION DES DOSSIERS	page 72
C)- PORTRAIT STATISTIQUE DES ENFANTS ADOPTES PAR L'AFA.....	page 77
D)- PORTRAIT STATISTIQUE DES CANDIDATS DE L'AFA.....	page 81

Aider autrement les enfants...



Au delà de la belle mission que cela représente, mon arrivée à la Présidence de l'AFA a fait naître en moi des émotions que je n'aurais pas soupçonnées.

Un petit retour sur mon cheminement m'a permis de comprendre que si les choses se sont produites de façon fortuite, elles ne sont pas le fruit du hasard.

Le côté fortuit tient en cette rencontre avec Yves NICOLIN au cours de laquelle nous avons évoqué l'adoption. Personnellement, je n'ai pas été confrontée à la réalité de l'adoption. Cependant, ce sujet, qui restait brûlant pour lui, a avivé en moi plus que de l'intérêt, une flamme...

Nous avons échangé sur nos expériences réciproques. Je lui ai, alors, fait part de mon implication dans une ONG, Rizière Aide à l'Enfance en Asie, qui œuvre au Vietnam et au Cambodge dans des programmes de formations médicales et paramédicales pédiatriques. Mes pensées accompagnent à cet instant mes anciens compagnons. Mais le besoin d'action m'a mené vers des fonctions incompatibles avec la poursuite d'une implication significative dans cette ONG chère à mon cœur.

Et c'est en cela que le hasard n'a rien à voir. Certes, en tant que professionnelle de santé, je ne pourrai plus aider physiquement ces enfants, leur apporter mes connaissances et mon savoir-faire pour soulager leurs souffrances mais je me propose de les aider autrement...

Les liens qui se sont créés avec Yves NICOLIN sont nés spontanément. En arrivant à l'Agence Française de l'Adoption dans l'enthousiasme, j'ai rencontré une équipe solide, soucieuse de l'intérêt des enfants et respectueuse des projets confiés par les familles. Mais, surtout, je n'arrive pas à l'AFA en terrain conquis : mon ambition est de poursuivre l'action entreprise et, pour cela, de découvrir l'univers de l'adoption. J'ai bien compris que la tâche est immense...

Le legs que me fait Yves NICOLIN est précieux et je ne trahirai personne en le remerciant sincèrement du travail accompli durant ces six années. Savoir qu'il reste présent à mes côtés est une chance dont je lui suis reconnaissante.

L'AFA est une belle œuvre que je serai fière et heureuse de présider. Je m'engage, avec sa Directrice générale, dès à présent, à ne jamais oublier la raison d'être de notre présence et de nos efforts : **l'intérêt des enfants** tout en restant attentive au **profond désir de parentalité qui anime les candidats à l'adoption**.



Je nous souhaite à tous de la vaillance, de l'enthousiasme et du courage.

Isabelle VASSEUR
Député de l'Aisne
Président

I- 2011, UNE ANNÉE CHARNIERE : LE RENOUVELLEMENT DU GIP

Le GIP AFA, créé par la loi de 2005 portant réforme de l'adoption internationale, a vu son premier mandat prendre fin le 12 décembre 2011, après plus de 5 années d'existence. Conformément aux termes de sa convention constitutive, sur proposition du Conseil d'administration, après décision de l'Assemblée générale et approbation par les autorités de tutelle (les Ministères chargés de la famille et du budget), son mandat a été renouvelé pour 6 nouvelles années, à compter du 14 décembre 2011.

L'année 2011 a ainsi été ponctuée d'actions et événements importants, en lien direct avec la question du renouvellement du mandat de l'Agence, auxquels se sont associés les ministères de tutelle du GIP, mais également l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

En tout premier lieu, conditionnant le renouvellement du GIP, la mise en application des recommandations du rapport d'Inspection IGAS-IGAEE (Inspections générales des Affaires Sociales / Etrangères et Européennes) et le taux de concrétisation effectif des actions prévues au sein du document de pilotage pluriannuel COG Etat/AFA 2009/2011 (Convention d'objectifs et de gestion) ont constitué l'un des défis majeurs du GIP tout au long de l'exercice.

D'autre part, une fois le renouvellement de la structure décidé, les mises à jour des conventions constitutives, protocoles de collaboration AFA/Départements et projet de COG Etat/AFA 2012/2014 jalonnèrent l'activité du GIP tout au long du second semestre de l'année.

L'ensemble de ces importants travaux, dont certains n'aboutiront qu'au cours du premier semestre 2012 lors de leur présentation aux Administrateurs, ont permis au GIP de disposer, à l'aube de son second mandat, de l'ensemble des outils fonctionnels et de pilotages nécessaires à la prise en charge de ses nouveaux défis.

A)- MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS IGAS/IGAEE

Par lettre datée du 5 juillet 2010, le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes et la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité ont saisi le chef de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspecteur Général des Affaires Etrangères et Européennes (IGAEE) d'une mission conjointe relative au déploiement de l'Agence Française de l'Adoption à l'étranger. Cette mission s'est déroulée de juillet à septembre 2010. Elle faisait suite à un plaidoyer de l'AFA en vue d'obtenir l'augmentation de son double plafond d'emplois (France et étranger). Cette inspection a donné lieu à la constitution d'un dossier interne volumineux et complexe, ainsi qu'à des entretiens avec les personnels du GIP.

Le rapport définitif de la Mission d'Inspection, rendu au mois de février 2011, se décompose en trois parties :

- analyse de la stratégie d'implantation de l'AFA ;
- examen de l'offre de service de l'Agence à travers ses missions ;
- analyse du pilotage de l'Agence au regard des objectifs qui lui ont été fixés.

La mission y émet 42 recommandations et conclut au renouvellement du mandat du GIP et au bien-fondé de la demande de réévaluation du plafond d'emplois des correspondants de l'AFA à l'étranger (CLE) (Il est proposé de passer de 11 à un maximum de 20 CLE).

Tout au long de l'exercice 2011, l'AFA a travaillé à la mise en application des recommandations de ce rapport.

6 d'entre elles ont été considérées comme prioritaires par ses Ministères de tutelle :

- **Recommandation N°7** : mise en œuvre du dossier unique
- **Recommandation N°10** : sélection des dossiers
- **Recommandation N°12** : refonte du protocole AFA/Départements
- **Recommandation N°28** : étude de la charge RH liée à l'intermédiation financière
- **Recommandation N°34** : refonte de l'organigramme
- **Recommandation N°38** : Renégociation des baux du siège parisien.

10 mois après la réception du rapport définitif, l'état de réalisation des 42 recommandations est le suivant :

- Recommandations réalisées ou pour lesquelles les Ministères de tutelle n'ont pas souhaité donner suite aux propositions soutenues par l'Agence (23)
- Recommandations en cours de réalisation (6)
- Recommandations ne concernant pas le GIP (10)
- Recommandations non suivies à ce stade (3).

Il est à noter que la rédaction du projet de COG 2012-2014, transmis à la DGCS en décembre 2011, a pris en compte les recommandations encore en cours de réalisation afin que l'AFA puisse travailler sur un outil de pilotage unique.

B)- LA COG ETAT/AFA 2009-2011

En 2009, après 3 ans de montée en charge progressive, il est apparu nécessaire de doter l'AFA d'un cadre lui fixant des objectifs clairs, sur une durée de 3 ans, à mettre en œuvre avec le soutien de ses tutelles.

C'est ainsi qu'a été signé, le 24 novembre 2009, la première convention d'objectifs et de gestion, avec le Ministère en charge du Budget (Monsieur Eric WOERTH), le Ministère des Affaires étrangères et européennes (Monsieur Bernard KOUCHNER) et le Secrétariat d'Etat à la Famille (Madame Nadine MORANO).

Cette convention visait à mettre en relief les missions conférées à l'AFA afin de donner une meilleure lisibilité du rôle et de la place occupés par le GIP au sein du paysage français de l'adoption internationale.

La COG 2009-2011 prévoyait initialement 4 axes, auxquels un 5ème a été ajouté en cours d'exécution :

Action n° 1 : Action de l'AFA dans les pays d'origine (6 objectifs)

Action n°2 : Information et conseil aux familles par le personnel de l'AFA (8 objectifs)

Action n°3 : Information et conseil aux familles par les correspondants départementaux de l'AFA (6 objectifs)

Action n°4 : Accompagnement des familles par le personnel au siège de l'AFA et à l'étranger (7 objectifs)

Action n°5 : Optimisation des ressources de l'AFA (3 objectifs)

Après plusieurs points d'étape en 2010 et 2011, un bilan complet de la réalisation de la COG 2009-2011 a été dressé et une synthèse transmise aux Administrateurs réunis en Conseil le 5 janvier 2012.

Il ressort de la synthèse transmise que 25 des 30 objectifs fixés par la COG 2009-2011 sont réalisés. 3 objectifs sont partiellement atteints, l'indicateur permettant d'attester de la réalisation de l'action étant encore manquant (les questionnaires de satisfaction des candidats pour lesquels les paramétrages et envois ne sont pas encore opérationnels). Enfin, 2 objectifs n'ont pas été atteints pour des raisons étrangères à l'AFA (l'un étant lié à une évolution de la loi envisagée mais non intervenue et l'autre ayant été abandonné, en lien avec nos tutelles).

Dès décembre 2011, un pré-projet de COG 2012-2014 a été rédigé par l'AFA et transmis à ses tutelles pour avis. Plusieurs réunions dédiées à l'étude de ce projet devraient se tenir entre l'AFA, la DGCS et le SAI, dans le courant du premier trimestre 2012.

C)- MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP

Le 3 novembre 2011, l'Assemblée générale de l'Agence a adopté à l'unanimité la nouvelle convention constitutive du GIP. L'arrêté portant approbation de la reconduction de cette convention modifiée a été signé le 6 décembre et la publication au Journal Officiel date du 11 décembre.

Cette nouvelle convention, applicable à compter du 13 décembre 2011, porte un certain nombre de modifications dont les objectifs sont de permettre au GIP d'adapter son fonctionnement aux nouvelles réalités de l'adoption internationale, tout en harmonisant ses principes avec le GIP Enfance en Danger.

Les modifications principales portent sur :

- Une redéfinition plus précise des missions de l'Agence (article 3, 35 et 36), insistant sur les exigences des pays d'origine et du profil des enfants adoptables, dans le respect des dispositions de la Convention de La Haye, mais également sur son rôle d'accompagnement et sa capacité à participer à tout programme lié à l'adoption, à la demande de ses pays partenaires.
- La désignation du ministère des Affaires étrangères et européennes comme ministère de tutelle, au titre de ses fonctions d'autorité centrale, aux côtés des ministères en charge de la Famille et du Budget (article 5).
- Une redéfinition précise des compétences respectives des Conseil d'Administration et Assemblée générale (art. 23 et 25).
- L'apport de précisions sur les rôles, compétences et pouvoirs respectifs du Commissaire du gouvernement et du Contrôleur Général Economique et Financier (art. 21 et 22).

Le travail préparatoire de rédaction de cette convention a été réalisé par l'AFA en lien avec ses ministères de tutelle et débattu au sein des Bureau et Conseil d'administration des 14 septembre et 12 octobre 2011, avant son adoption définitive par les membres de l'Assemblée Générale.

D)- MISE A JOUR DU PROTOCOLE AFA/DEPARTEMENTS

L'article L 225-16 du code de l'action sociale et des familles stipule que, dans chaque département, le président du conseil général désigne au sein de ses services au moins une personne chargée d'assurer les relations avec l'Agence Française de l'Adoption.

Les articles 12 et 38 de la convention constitutive du GIP AFA prévoient l'instauration d'un protocole de fonctionnement détaillé entre l'AFA et les Départements, ainsi que la valorisation de la contribution de l'activité des correspondants départementaux de l'Agence en équivalence salariale.

Tout au long de son premier mandat, le GIP et les Départements ont collaboré sur la base du protocole signé le 27 juin 2006.

L'évolution du contexte de l'adoption internationale, mais également des pratiques professionnelles établies au cours du premier mandat de l'Agence ont amené le GIP à travailler, en lien avec ses tutelles, les Départements et l'Assemblée des Départements de France (ADF), à une mise à jour de ce document stratégique.

Cet important travail de mise à jour, réalisé sous la coordination du Docteur C. DARTIGUENAVE et de M. Benjamin HEMAR, en charge des relations avec les Départements, a nécessité trois réunions du groupe de travail dédié, composé de la DGCS, du SAI, de l'ADF,

des représentants d'une quinzaine de Départements, auxquels se sont joints l'Agent Comptable et le Secrétaire Général du GIP.

Ce nouveau protocole a donc pour objet de définir un cadre de fonctionnement entre l'AFA et les départements, représentés par leur correspondant départemental, dans le respect des principes fondamentaux que sont la libre administration des collectivités locales, la neutralité et l'objectivité des agents chargés d'une mission de service public et vise à définir les missions de chaque partie pour un accompagnement du candidat à l'adoption en cohérence avec l'évolution de la réalité de l'adoption internationale.

Deux axes principaux ont été définis : la nécessité d'une démarche qualitative dans l'accompagnement du candidat à l'adoption, en accord avec des exigences toujours plus fortes des pays d'origine et l'adaptation de l'accompagnement des familles au nouveau profil des enfants proposés à l'adoption internationale et notamment les enfants à besoins spécifiques (EBS).

Ce projet de protocole sera présenté aux Administrateurs du GIP lors de la réunion du Conseil prévue au printemps 2012.

E)- LE PROJET DE COG ETAT/AFA 2012-2014

Tout comme sa première version, un nouveau projet de COG tri-annuel sera signé en 2012 entre l'AFA et ses ministères de tutelle. Ce projet aura pour objectif de déterminer les objectifs fixés à l'Agence durant la première moitié de son nouveau mandat.

Le projet de l'Agence comportant 44 actions est actuellement étudié par ses Ministères de tutelle. Plusieurs réunions dédiées à l'étude de ce projet devraient se tenir entre l'AFA, la DGCS et le SAI, dans le courant du premier trimestre 2012.

II- RAPPORT 2011 ORDONNATEUR

L'état prévisionnel des dépenses et des recettes (EPRD) 2011 du GIP Agence Française de l'Adoption a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 5 octobre 2010 et l'Assemblée Générale du 18 novembre 2010. Il s'établit à hauteur de 3 697 720 €.

Le budget, conformément aux dispositions de la LOLF, est voté par enveloppes au sein desquelles l'Ordonnateur peut procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution par voie de transfert de crédits, sans avoir à présenter une délibération au Conseil d'Administration.

L'enveloppe fonctionnement permet de répondre aux besoins propres de l'Etablissement.

L'enveloppe personnel est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.

L'enveloppe investissement est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500 €.

Composition	Budget primitif	Budget modifié
Fonctionnement	1 496 659 €	1 406 659 €
Personnel	2 171 061 €	2 171 061 €
Investissement	30 000,00 €	120 000 €
TOTAL	3 697 720 €	3 697 720 €

A titre de comparaison, le budget primitif 2010, modifié par voie de décision modificative datée du 20 mai 2010, s'établissait à hauteur de 3 871 690 € (hors intermédiation financière).

A)- MOUVEMENTS DE CREDITS ET OPERATIONS SIGNIFICATIVES

1- Décision modificative du 3 Novembre 2011

- **Prélèvement sur l'enveloppe Fonctionnement au bénéfice de la masse Investissement**

Un besoin de financement supplémentaire de l'enveloppe investissement, d'un montant de 90 000 €, s'est révélé nécessaire en fin d'exercice.

En effet, les dépenses successives intervenues tout au long de l'année ne permettaient pas, au regard des sommes initialement budgétées au sein de cette enveloppe, de prendre en charge :

- le paiement des logiciels comptables nécessaires au fonctionnement des régies au Vietnam et en Russie (montant unitaire de 3 719, 56 €),
- le renouvellement du parc informatique de l'Agence, dont la mise en service datait de l'exercice 2006.

La décision modificative N°1, contenue dans la délibération N°6/2011, votée par le Conseil d'Administration le 12 octobre 2011 et approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 3 novembre 2011, a ainsi permis à l'ordonnateur de faire réaliser ces mouvements de fonds de la masse fonctionnement à l'enveloppe investissement et ainsi de mettre en œuvre les actions envisagées.

- **Prise en compte de la modification, en cours d'exercice, du montant de la subvention d'équilibre**

Par arrêté de la Direction Générale de la Cohésion Sociale en date du 30 juin 2011, portant attribution de subvention du GIP, la DGCS a fixé le montant définitif de la subvention de l'Agence à 2 109 143 € pour l'exercice 2011. La subvention pour charges de service public, d'un montant initial de 3 254 002 €, a donc été diminuée de 1 144 859 €.

La décision modificative du 3 novembre a permis au GIP de, budgétairement, prendre en compte cette diminution importante des recettes 2011.

2- Intermédiation financière et produits des familles

Une somme de 200 000 euros, en dépenses et recettes, avait été prévue au sein du budget primitif 2011, pour les opérations relatives à l'intermédiation financière et aux avances de frais et produits afférents des familles.

- **Intermédiation financière**

Pour la mise en œuvre de l'intermédiation financière, une modification de la Convention Constitutive était nécessaire. Ainsi, un projet d'arrêté portant modification de la Convention fut présenté à la signature des Ministres compétents, après approbation par l'Assemblée Générale le 20 Mai 2010.

La publication au Journal Officiel de l'arrêté de modification de la Convention datant de janvier 2011, il n'a pas été possible, en 2010, de mettre en œuvre cette intermédiation, malgré la somme de 1 800 000 € budgétée à cet effet.

Le pays identifié comme prioritaire pour la mise en œuvre de l'intermédiation financière, lors de la constitution du budget 2011, était le Vietnam. En effet, afin de mettre en œuvre une importante réforme relative à la gestion des procédures d'adoption, ce pays a souhaité ne plus recevoir de nouveaux dossiers à compter du 1^{er} octobre 2010, alors que l'Agence envisageait une centaine d'envois en 2011. Le coût de procédure était alors de 60 euros par dossier (20 euros pour l'envoi du dossier et 40 euros au titre de l'enregistrement de celui-ci par les autorités compétentes).

La loi vietnamienne portant réforme de l'adoption - Loi N° 52/2010/QH12 - est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le décret afférent - N° 19/2011/NC-CP - a été publié le 8 mai 2011. Il rend désormais obligatoire le paiement de la somme d'environ 380 euros lors du dépôt du dossier et de 1800 euros dès acceptation de la proposition d'apparementement par les candidats.

L'Agence ne dispose toujours pas de l'autorisation officielle des autorités en charge de l'adoption pour la transmission de nouveaux dossiers. Néanmoins, de manière dérogatoire, les autorités vietnamiennes ont autorisé l'adoption de certains enfants à besoins spécifiques au cours du second semestre 2011.

Les modalités de paiement imposées par décret précisent que les virements doivent être effectués d'un compte situé sur le sol vietnamien. Ainsi, la première opération d'intermédiation financière, via la régie d'avance du GIP au Vietnam, a été réalisée en octobre 2011.

- **Les produits des familles**

Les produits des familles sont constitués du remboursement par les candidats des sommes avancées par le GIP au titre de :

- l'envoi des dossiers et des rapports de suivi dans le pays d'origine et, le cas échéant, leur traduction,
- les frais administratifs d'enregistrement demandés par nos pays partenaires, quand ceux-ci acceptent que le paiement se réalise par virement international.

Ces frais sont avancés par l'Agence et remboursés par les familles après émission de titres de recettes (agence comptable) et d'avis des sommes à payer (cellule administrative et financière).

Les sommes concernées font toutes l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement.

En synthèse, pour l'exercice 2011, le montant des recettes liées à l'intermédiation financière et aux produits des familles s'est élevé à la somme de 98 628, 18 €.

- **Provision pour risques**

L'Agence Française de l'Adoption a constitué une provision d'un montant de 125 000 € pour couvrir les risques d'indemnisation liés à une procédure de contentieux avec l'un des anciens agents du GIP.

B)- EXECUTION DU BUDGET : DEPENSES DE L'AGENCE

1- Exécution globale

L'état des dépenses par section, après décision modificative N°1 du 3 novembre 2011, se compose de la manière suivante :

Composition	Budgété	Exécuté	Taux de consommation
Fonctionnement	1 406 659 €	1 159 006,30 €	82,39 %
Personnel	2 171 061 €	1 927 248,34 €	88,77 %
Investissement	120 000 €	89 804,39 €	74,84 %
TOTAL	3 697 720 €	3 176 059,04 €	85,89 %

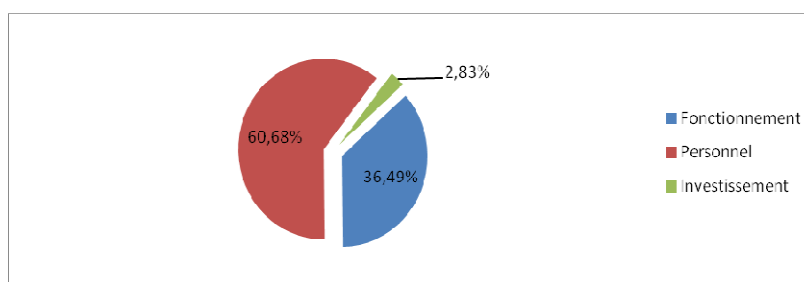
Au 31 décembre 2011, les dépenses globales sont exécutées à hauteur de 85,89 % pour un montant de 3 176 059,04 €. Pour mémoire, en 2010, elles s'élevaient à 3 158 529,59€.

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 82,39%, pour un montant de 1 159 006,31€. Pour mémoire, 1 496 659 € avaient été budgétés au sein de l'EPRD 2011 (1 406 659 € après décision modificative).

Concernant les dépenses de personnel, le taux de consommation se monte à 88,77%, soit une consommation de 1 927 248,34 € pour une prévision initiale de 2 171 0611 €. L'exercice 2011 est le plus parcimonieux en matière de dépenses au sein de l'enveloppe salariale depuis l'année 2006.

Enfin, les sommes mandatées au titre de dépenses d'investissement s'élèvent à 89 804,39 €.

La part des dépenses par enveloppes budgétaires est la suivante :



2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- **Compte 606** : « achat de fournitures courantes », le taux d'exécution est de 100 % sur l'année.
- **Comptes 613 et 614** : « location et charges de copropriété » présentent, quant à eux, un taux d'exécution quasi-total (respectivement 99,75% et 100 %).
- **Compte 615** : « maintenance » a été exécutée à hauteur de 99,61 %.
- **Compte 622** : « honoraires » montre un taux d'exécution de 60,73 %.
- **Compte 625** : « déplacements, missions, réceptions » présente un taux d'exécution s'élevant à hauteur de 69,28 %.
- **Compte 626** : « frais postaux, communication » a été exécuté pour 92,20 %.

Les dépenses effectuées sur la masse fonctionnement sont principalement liées à des contrats de prestations dont les montants sont maîtrisés. Le budget étant élaboré sur la base de dépenses prévisibles, le taux de consommation des lignes budgétaires concernées est proche de 100%.

Néanmoins, certaines dépenses d'opportunité (compte 622 et 625) montrent un taux de réalisation inférieur aux prévisions effectuées.

3- Les dépenses de personnel

Les dépenses au titre des salaires et charges des personnels de l'Agence Française de l'Adoption s'élèvent à 1 927 248,37 € et représentent un peu moins de 61% de la consommation globale du budget.

• Effectifs du siège

Le plafond ETP siège du GIP est fixé à 33. D'un commun accord, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et le Contrôleur Général Economique et Financier n'ont pas intégré les Correspondants locaux à l'étranger au sein de ce plafond.

L'ensemble des projets de contrats des personnels du siège sont soumis à l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'ETP présents au siège du GIP s'élève à 28.5 (32 collaborateurs).

Les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- 2 mises à disposition du ministère de la Justice : La Directrice Générale et un fonctionnaire de catégorie C travaillant au sein du secrétariat de Direction,
- 1 Adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances),

- 2 détachements : Un fonctionnaire issu de la fonction publique territoriale (Mairie de Paris) et un fonctionnaire de la fonction publique d'Etat (issu du ministère en charge des Finances), équivalent à 2 ETP,
- 7 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée, correspondant à 7 ETP,
- 20 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, soit 19.5 ETP

Durant l'exercice 2011, l'Agence a comptabilisé 6 arrivées (5,6 ETP) et 9 départs (8,3 ETP).

• **Les correspondants locaux basés à l'étranger (CLE)**

Le plafond ETP CLE du GIP, pour l'exercice 2011, est fixé à 13.

L'ensemble des projets de contrats des CLE sont soumis à l'avis préalable du Contrôleur Général Economique et Financier.

Le 31 décembre, l'Agence Française de l'Adoption employait 14 correspondants locaux étrangers, correspondant à 9.85 ETP.

Nos correspondants locaux étrangers sont implantés au sein de 8 pays, comme suit :

- 3 agents au Vietnam (3 ETP)
- 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP)
- 4 agents en Russie (2.1 ETP)
- 2 agents en Colombie (2 ETP)
- 1 agent en Haïti (1 ETP)
- 1 agent au Mali (0.5 ETP)
- 1 agent au Cambodge (0.25 ETP)
- 1 agent à Madagascar (0.5 ETP)

Durant l'exercice 2011, l'Agence a comptabilisé 4 arrivées (2.05 ETP) et 4 départs (1.85 ETP)

La dépense globale dédiée à la rémunération des personnels de l'Agence s'élève à 1 927 248.37€ et représente 60.68% de la consommation globale du budget.

• **Action sociale liée à l'insertion professionnelle**

Depuis 2009, l'Agence a conclu une convention avec le Centre d'Aide par le Travail Bastille afin de se conformer à ses obligations réglementaires dans le cadre de l'emploi des personnes handicapées.

En 2011, l'Agence a reconduit la convention de prestation de service signée avec cet organisme, lui permettant de bénéficier du soutien d'un personnel handicapé, donnant pleine satisfaction dans l'exécution de son travail, dont les tâches consistent à des actions de classement, d'archivages et de saisie informatique.

4- Dépenses d'investissement

Le taux de consommation de la masse investissement est de 74,84%. 89 804,39 € ont été mandatés sur cette enveloppe.

Les dépenses réalisées sont, entre autres, les suivantes :

- installation des logiciels comptables des régies au Vietnam et en Russie pour un montant unitaire de 3 719, 56 €
- Un logiciel statistique permettant de réaliser des extractions automatiques de la base de données : 8 937,70 €
- La création de l'espace institutionnel sur le site AFA : 3 588 €
- Le renouvellement du matériel informatique pour un montant de 50 232,29 €.

C)- EXECUTION DU BUDGET : RECETTES DE L'AGENCE

L'état des recettes, après décision modificative N°1 du 3 novembre 2011, se compose de la manière suivante :

	Budgété	Titré	Taux de réalisation
Subvention	3 254 002 €	2 109 143 €	64,82 %
Recettes relatives à l'intermédiation financière / aux produits des familles et autres (CPAM...)	215 000 €	104 712,94 €	48,70 %
Produits financiers	2 000,00 €	6 936,67 €	346,83 %
TOTAL	3 471 002 €	2 220 792,61 €	63,98 %

1- La subvention

La subvention pour charge de service public est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

En 2011, la subvention initialement votée a été diminuée de 1 144 859 €. En effet, après un premier versement de 1 687 314 €, datant du 30 juin 2011, le second virement effectué le 4 octobre 2011 s'élevait à hauteur de 421 829 €.

La décision modificative du 3 novembre a permis au GIP de, budgétairement, prendre en compte cette diminution importante des recettes 2011.

2- Les recettes relatives à l'intermédiation financière, aux produits familles et autres (CPAM...)

Les frais relatifs aux « produits familles », dont les montants sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration, sont avancés par l'Agence et remboursés par les candidats après émission de titres de recettes et d'avis de sommes à payer par la Cellule administrative et financière. Ces avances de frais concernent, notamment, les sommes nécessaires à l'envoi des dossiers d'adoption au sein de chacun des pays partenaires de l'Agence.

Dans le cas de l'intermédiation financière au Vietnam, les sommes dues sont demandées aux familles au moment de l'acceptation de la proposition d'enfant par l'émission d'un titre de recette et d'un avis des sommes à payer sur l'imputation 7062 et encaissées par l'Agence comptable. Le paiement est effectué par la régie au Vietnam auprès des autorités locales et conduit à l'émission de mandats à l'imputation 62282.

3- Les produits financiers

Les placements de l'Agence sur des comptes à terme ont permis au GIP de bénéficier de produits financiers supérieurs aux prévisions initiales.

Le produit de ces placements, dont le montant était estimé à 2 000 €, s'élève à 6 936,67 € au 31 décembre 2011.

III- ACTIVITES DE L'A.F.A.

A)- LE POLE INFORMATION ET CONSEIL

1. Les missions du Pôle Information et Conseil

Le Pôle Information et Conseil (PIC) a pour principale mission d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption qui s'adressent au Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Il informe sur les procédures en vigueur au sein des pays partenaires du GIP, conseille et aide les candidats dans l'orientation et l'élaboration de leur projet d'adoption.

Les conseillers du PIC répondent aux demandes des candidats, lors d'entretiens d'orientations personnalisés à partir de la plateforme téléphonique ou au siège de l'AFA, ainsi que par courrier.

Les conseillers du PIC sont également chargés de la gestion des listes de demandes en attente pour le Vietnam, la Russie, le Cambodge et Madagascar, du traitement des saisines de candidats et élus, du suivi des informations échangées via l'Espace personnel des candidats sur internet, ainsi que de la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'enfants à besoins spécifiques (EBS).

2. L'équipe du PIC

▪ Sa composition

Le pôle Information et Conseil est composé de 5 conseillers-adoption dont un coordinateur (à ce jour 5 ETP dont un cadre). Les conseillers bénéficient d'une expérience significative au sein du GIP ainsi que d'une solide formation juridique de niveau Master 2. Le coordinateur, psychologue de formation, assure au quotidien la qualité du service dans un contexte de l'adoption internationale complexifié. Son rôle est d'organiser l'activité du Pôle, sous la responsabilité de l'adjoint au Secrétaire Général en charge du PIC et des Pôles Géographiques (PG).

Du 1^{er} juillet au 15 septembre 2011, le PIC a également accueilli une stagiaire. Au delà du soutien apporté à l'activité générale du pôle, cette étudiante a effectué un travail de recherche sur les particularités de l'adoption d'un enfant déjà grand. Il en est ressorti une nécessité de proposer aux candidats à l'adoption une préparation approfondie et un accompagnement juridique et humain, mais également psychologique, afin que le processus se déroule de la meilleure façon possible et que l'adoption soit une réussite.

▪ La formation des conseillers

Dans le but de délivrer une information toujours plus précise et actualisée à tous les candidats, permettant à ceux-ci d'acquérir une meilleure connaissance du contexte de l'adoption internationale, les conseillers du PIC suivent une formation hebdomadaire interne continue. Ainsi, 50 réunions ont été organisées, portant notamment sur l'actualité des pays, l'évolution des procédures, la gestion de l'activité de l'AFA et les évolutions politiques et juridiques de l'adoption internationale.

Des modules pédagogiques dispensés par la coordinatrice du service (psychologue) ont été ajoutés à ces formations, permettant ainsi une meilleure gestion des appels et entretiens difficiles.

3. L'activité du Pôle Information et Conseil en 2010

▪ L'information et le conseil des familles

Les informations délivrées sur la plateforme téléphonique

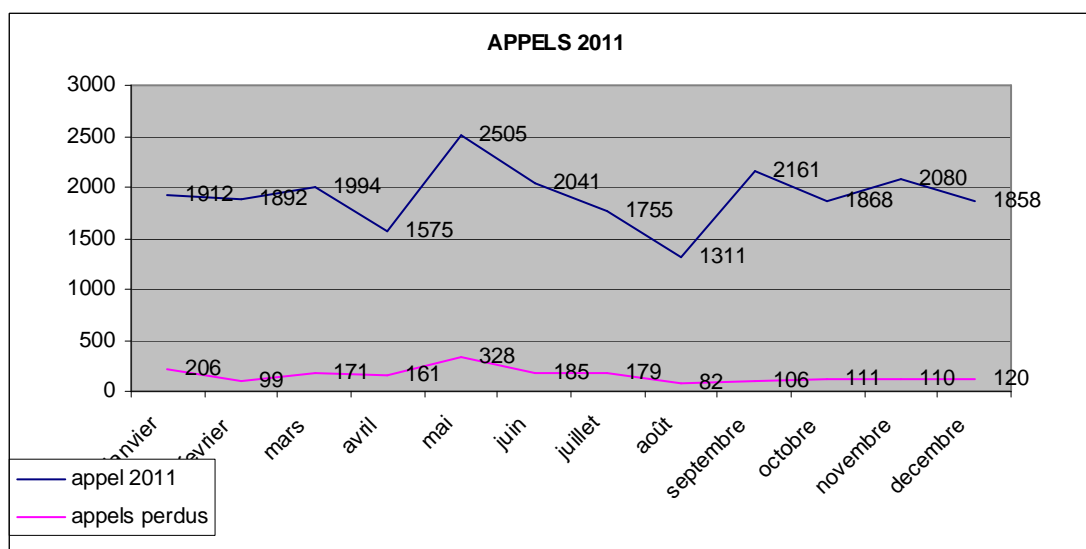
La plateforme téléphonique de l'AFA permet aux candidats de rentrer en contact direct avec les conseillers du PIC dans le but d'obtenir :

- une aide à l'orientation ou à la réorientation de leur projet d'adoption,
- une information concernant la législation, les critères et les procédures d'adoption en vigueur en France et dans les pays partenaires de l'AFA,
- une aide à la constitution matérielle des dossiers de demande d'adoption,
- une écoute bienveillante et des conseils pour les candidats faisant état d'une certaine détresse face à la modification de critères ou de procédures dans nos pays partenaires, ou d'un refus de leur candidature.

Cette équipe traite, en moyenne, **91 appels entrants par jour** sur la plateforme téléphonique. Ainsi, en 2011, un total de 22 952 appels entrants, (représentant une moyenne de 1 912 appels par mois) ont été traités par les conseillers du PIC.

Afin de limiter les délais d'attente téléphonique et parvenir au pourcentage cible d'un nombre d'appels non décrochés de moins de 5%, un effort tout particulier a été réalisé pour adapter systématiquement le nombre de conseillers sur la plateforme avec le nombre d'appels reçus. Depuis le mois de juin 2011, afin d'améliorer le service d'accueil téléphonique, tous les appels non décrochés font l'objet d'un rappel. Depuis lors, on compte moins de 4% d'appels perdus, après rappel.

Cette nouvelle mesure est accueillie très favorablement par les candidats et constitue une avancée notoire dans la qualité du service rendu par l'AFA.



Enfin, ce service a fait l'acquisition, en 2011, d'un outil permettant la mise en œuvre d'un système de double écoute, l'objectif étant à la fois d'offrir une formation concrète aux nouveaux arrivants, mais aussi de permettre la supervision d'appels considérés comme difficiles. En effet, les conseillers font face à un nombre croissant d'appels sensibles, souvent relatifs aux difficultés de plus en plus fréquentes en matière d'orientation de projets, eu égard au contexte actuel.

CONSEILS TELEPHONIQUES

Durant l'année 2011, le PIC a pris en charge **22 952 appels téléphoniques**, ce qui équivaut à 91 appels par jour en moyenne:

84% ont été traités intégralement par le service.

16% ont été transmis aux rédacteurs référents sur les pays.

Les conseillers ont réalisé, par ailleurs, **2 043 entretiens téléphoniques personnalisés**.

Entretiens personnalisés - Aide à l'orientation

Les candidats à l'adoption bénéficient d'entretiens téléphoniques d'aide à l'orientation (**2043**) ou physiques personnalisés (**106**).

Ces entretiens complets se déroulent sur la base des nouveaux outils d'aide à l'orientation, développés et tenus à jour par les conseillers PIC. D'autres entretiens, portant sur des questions de procédures, ont quotidiennement lieu au siège de l'Agence (**433**).

Les informations délivrées par courrier

Le PIC traite l'ensemble des candidatures relatives aux listes de demandes en attente, ainsi que celles ne pouvant être transmises directement aux rédacteurs des pôles géographiques (demandes non orientées, tournées vers des pays non partenaires de l'AFA, vers des pays ayant fixé des quotas de prise en charge atteints...).

Concernant les demandes écrites, le Pôle Information et Conseil a traité, depuis le début de l'année 2011, **2 245 courriers**, soit une moyenne de 187 courriers par mois. Les délais moyens de réponses du service sont, sur l'ensemble de l'année 2011, inférieurs à 5 jours.

Les saisines des candidats et des élus

Les réponses faites aux saisines émanant d'élus ou des candidats à l'adoption sont directement traitées par le PIC lorsqu'elles concernent des informations générales, relatives au fonctionnement de l'Agence ou des pays pour lesquels une liste de demandes en attente est constituée. Au total, 20 requêtes d'élus ont été traitées par le PIC en 2011.

▪ **La gestion des listes de demandes en attente**

Le pôle est aussi chargé de la gestion des listes de demandes en attente. Ces listes ont été créées sur décision du Conseil d'Administration pour quatre pays partenaires de l'Agence : le Vietnam, le Cambodge, la Russie, et Madagascar. Leur gestion implique diverses activités : inscriptions, désistements, mise à jour en fonction des finalisations des projets des familles dans d'autres pays, transmission des pré-dossiers aux rédacteurs en charge du pays en question, actualisation des courriers type, réorientation des candidats si cela est possible dans le but de réduire l'état de saturation des listes, apports de compléments au dossier (changement dans la situation familiale et/ou dans le projet des candidats), informations sur la gestion des dossiers en cours dans le pays, demandes techniques concernant l'accès à l'espace personnel, identification des projets d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

3 588 dossiers inscrits en liste de demandes en attente sont gérés par le PIC :

- **2 015** pour le Vietnam
- **459** pour le Cambodge (inscription en LDA suspendue depuis le 20 mars 2009)
- **757** pour la Russie
- **357** pour Madagascar.

(Au 31/12/2011)

▪ La gestion des Espaces personnels

Soucieuse d'améliorer constamment l'accompagnement des familles, l'Agence Française de l'Adoption a mis en place en 2010 un nouvel Espace Personnel sur internet, accessible à tous les candidats, ceci leur permettant de connaître à tout instant l'état d'avancement de leurs démarches. Face à une évolution de la réalité de l'adoption, la création de cet Espace Personnel a pour vocation de devenir un lieu de communication privilégié et interactif, signifiant ainsi une évolution dans la prise en charge des familles accompagnées par l'AFA.

Désormais, par simple connexion personnalisée, les candidats peuvent suivre en direct l'évolution de leur dossier et informer l'Agence de tout changement dans leur situation personnelle (changement de coordonnées, évolution du projet d'adoption, arrêt de candidature, arrivée d'un enfant au foyer...). Depuis l'ouverture effective de cet Espace Personnel, le 5 septembre 2009, 199 702 connexions ont été comptabilisées, soit une moyenne de **547 connexions par jour**.

Les informations mentionnées par les familles sur l'Espace Personnel sont traitées en temps réel par les conseillers du PIC grâce à des « alertes automatiques » arrivant sur une adresse mail dédiée. De manière générale, parmi toutes ces connexions à l'espace personnel, environ 250 font l'objet chaque mois d'un traitement par les conseillers du PIC.

Par ailleurs, la connexion à cet Espace Personnel permet aussi aux candidats d'effectuer la « confirmation annuelle » exigée par l'AFA depuis 2010 pour chaque projet d'adoption.

▪ La gestion des confirmations annuelles de projet

Nos pays partenaires attendent de l'AFA une information en temps réel sur l'actualité des projets d'adoption. Ainsi, en accord avec les associations de familles adoptantes, le Conseil d'administration de l'AFA a décidé de mettre en place une « confirmation annuelle » des candidatures qui lui sont adressées. Cette demande vaut pour tous les dossiers ayant fait l'objet d'un « projet de mise en relation » mais également pour ceux enregistrés sur les listes de demandes en attente.

Cette prise de position de confirmation annuelle obligatoire de chaque projet a permis une mise à jour importante des listes de demandes en attente menée par l'ensemble de l'équipe du PIC. (cf. détail ci-après).

▪ La coordination des procédures dédiées à l'adoption des enfants à besoins spécifiques et l'information des familles sur les spécificités de l'adoption d'un enfant grand et d'un enfant à besoins spécifiques

Depuis plus de trois ans, l'Agence constate une évolution significative de l'adoption internationale. Les pays d'origine adressent de plus en plus fréquemment à l'AFA des dossiers d'enfants porteurs de besoins spécifiques. Dans le cadre de cette procédure, les pays d'origine ont 2 possibilités :

- **La procédure classique** : un dossier d'enfant à besoins spécifiques peut être destiné à une famille déjà candidate dans le pays en question et identifiée par ce dernier.
- **La procédure en flux inversé** : les pays partenaires de l'Agence nous adressent des dossiers d'enfants non apparentés, en vue d'une recherche de famille par l'AFA.

Ainsi, l'AFA a mis en place, depuis 2009, une procédure dédiée aux projets d'adoptions d'Enfants à Besoins Spécifiques (EBS). Pilotée par le Pôle Information et Conseil, cette procédure est centrée sur une commission interne regroupant le médecin, la psychologue, un conseiller du PIC et la coordinatrice du PIC. Elle a été accueillie favorablement par le bureau permanent de la Conférence de La Haye et validée par le Conseil d'Administration de l'AFA.

Sont considérés comme « à Besoins Spécifiques » :

- les enfants âgés de 6 ans et plus,
- les fratries de 3 enfants ou plus,
- les enfants ayant une histoire lourde ou stigmatisante,
- les enfants ayant un handicap ou un problème de santé.

Durant l'année 2011, l'équipe du PIC a renforcé son activité de coordination dans la mise en œuvre de la procédure d'accompagnement des projets d'adoption d'EBS et de recherche de familles dans le cadre de la réception des dossiers d'enfants en « flux inversé ».

De plus, une augmentation significative des demandes d'informations et de conseils par les candidats à l'adoption sur la réalité des profils des EBS a également été constatée par les services de l'AFA. Ainsi, depuis 2010, 166 familles (80 en 2010) ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques en présence d'un référent PIC, d'un chargé de mission psychologue et/ou médecin et/ou d'un rédacteur pays.

Dans le cadre de la procédure dite en « flux inversé », l'AFA a été destinataire cette année de 146 dossiers d'enfants parmi lesquels 25 fratries de 2 enfants, 6 fratries de 3 enfants, 2 fratries de 4 enfants).

De janvier à décembre 2011, sur les **146 dossiers d'enfants** réceptionnés en flux inversé, **94** ont fait l'objet d'une recherche de famille par la commission EBS et sur les 56 familles repérées, 16 adoptions ont pu être finalisées et 38 sont encore en cours.

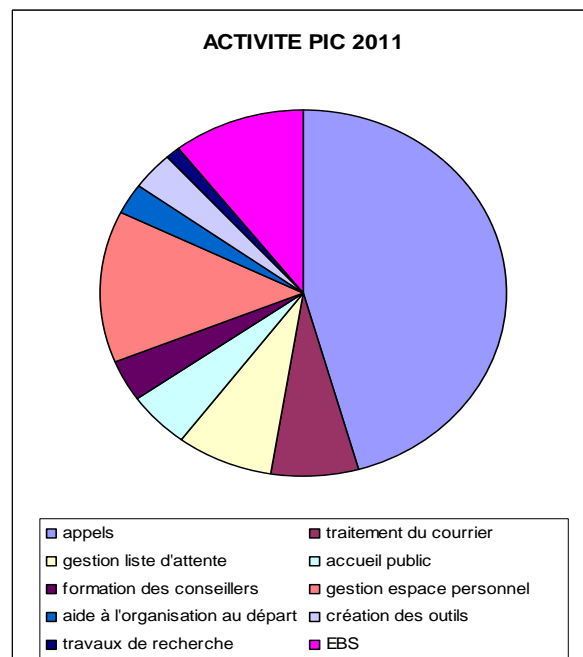
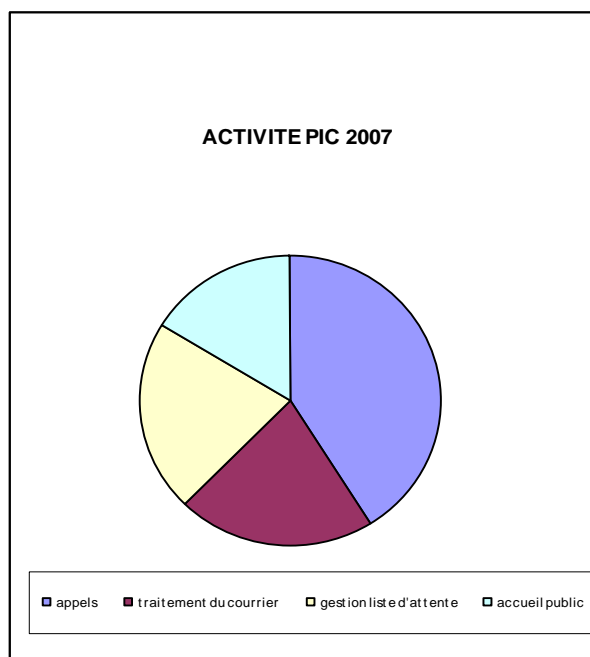
En 2011, la Colombie et le Chili ont tout particulièrement sollicité l'Agence pour ce type de procédure. Le Vietnam, Madagascar ou le Burkina Faso nous ont aussi adressé des demandes de recherches de familles, mais de manière plus ponctuelle. Enfin, l'Agence vient d'ouvrir un partenariat spécifique avec la Chine dans ce domaine (voir focus dédié).

Depuis deux ans l'Agence constate une évolution significative dans le profil des enfants à particularité. Ainsi on constate, chez les enfants proposés à l'adoption à l'AFA, une augmentation des problèmes de santé signalés (16% d'enfants concernés en 2011 contre 13% en 2010). Toutes problématiques confondues, 39,05 % des adoptions réalisées en 2011 concernaient des enfants à besoins spécifiques contre 37,5% en 2010, 29,4 % en 2009 et 28% en 2008.

Enfin, tout au long de l'année, la commission EBS a poursuivi son travail de création d'outils de formation relatifs à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques : un questionnaire enfant-grands/fratries portant sur les problématiques de ces enfants, des fiches synthétiques étayant la présentation de dossiers des enfants en flux inversé ainsi que des outils pour l'audit des procédures dédiées à l'adoption des enfants à besoins spécifiques. La commission pluridisciplinaire envisage de mettre en place en 2012 un comité de suivi sur le devenir des enfants adoptés via la procédure en flux inversé de l'AFA.

4. L'évolution de l'activité du PIC depuis sa création

Le Pôle Information et Conseil a développé depuis la création de l'AFA en 2006, un panel d'activités de plus en plus diversifié. Au départ, le rôle des conseillers consistait principalement à traiter des appels téléphoniques et les courriers, accueillir le public et gérer les listes de demandes en attente.

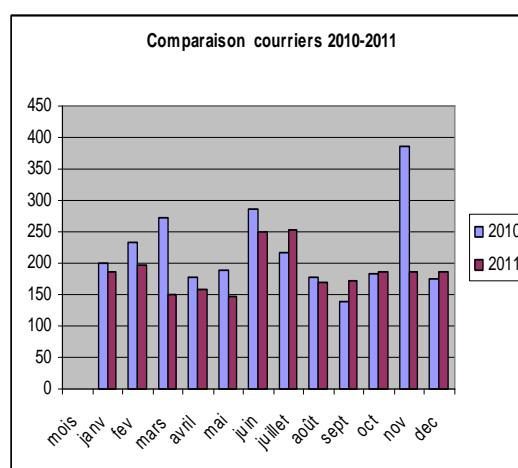
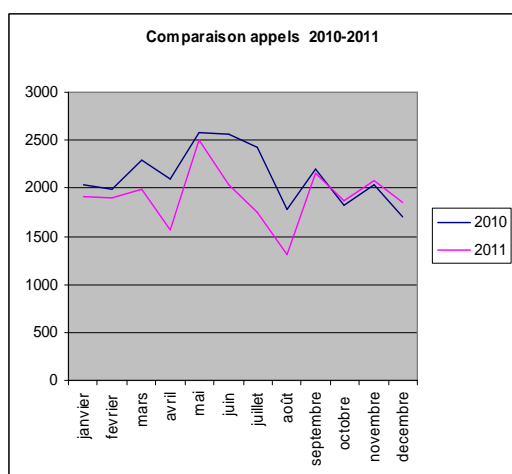


Depuis 2009, on observe une nette évolution des missions du pôle Information et Conseil.

Certaines procédures existantes ont fait l'objet d'une attention particulière en vue de les développer et d'accroître leur efficacité. Ainsi, en accord avec les objectifs 2010, le délai d'attente téléphonique a diminué tout comme le pourcentage du nombre d'appels perdus (moins de 4%). Par ailleurs, le nombre des familles accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques a augmenté ainsi que le nombre de ces adoptions.

D'autres activités au sein du PIC ont été développées : la formation des conseillers, la gestion de l'Espace Personnel, la participation à l'organisation des réunions de préparation des familles au départ, la création d'outils d'information à destination des familles, des travaux de recherche (information précise des étudiants qui s'adressent à l'Agence) et, enfin, la coordination des procédures dédiées à l'adoption des enfants à besoins spécifiques.

Au regard de différentes analyses réalisées, concernant certains indicateurs, une baisse d'activité concernant plus particulièrement l'accueil téléphonique et le traitement du courrier a été constatée. En revanche, on constate une augmentation significative du temps déployé par les conseillers afin de gérer les multiples demandes via l'espace personnel et la coordination des procédures EBS.



L'évolution du site internet de l'AFA ainsi que la création de l'espace personnel montre une évolution dans la prise en charge des familles. Par conséquent, le PIC a développé des nouvelles compétences et a dégagé du temps en vue de répondre avec professionnalisme et rapidité à ces nouveaux défis.

Les nouvelles perspectives 2012 du PIC placent les conseillers PIC au cœur du circuit d'information et d'accompagnement des adoptants, avec le souci d'améliorer leur pratique professionnelle et d'apporter des réponses de plus en plus qualitatives aux candidats français.

5. Les perspectives du PIC pour l'année 2012

Différents chantiers sont à prévoir pour le Pôle Information et Conseil qui ne cesse d'évoluer dans ses missions. L'AFA envisage notamment d'établir un **protocole « d'entretien initial » personnalisé** pour tout nouveau candidat se présentant à l'Agence. Cette démarche pourrait ensuite être proposée au niveau départemental via les correspondants AFA.

Dans le même ordre d'idée, la **mise en ligne d'un outil d'aide à l'orientation** devrait permettre aux titulaires d'un agrément d'être plus acteurs dans leur projet d'adoption et de travailler en lien étroit avec les conseillers du PIC ou les correspondants départementaux sur un projet d'orientation déjà prédéfini.

En outre, les conseillers du PIC vont être mobilisés prochainement pour l'écriture des procédures au sein d'un guide de présentation des activités du pôle ainsi que sur un audit et une amélioration de la procédure EBS. Toujours dans un souci de réactivité et de rationalisation de la gestion des demandes, l'AFA prévoit de continuer à développer, en 2012, ses contacts dématérialisés avec les candidats.

Par ailleurs, dans le prolongement des efforts entrepris en 2011, l'AFA envisage le développement de la formation des personnels du siège avec, notamment, l'organisation de réunions conjointes AFA/SAI (Service de l'Adoption Internationale du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes) rassemblant les personnels des Pôles géographiques de l'Etablissement, auxquels assisteront les conseillers du Pôle Information et Conseil.

Enfin, l'ouverture du Pôle Information et Conseil certains jours entre 12h30 et 14h pourrait permettre une mobilisation plus pertinente de l'équipe de conseillers.

B)- LES POLES GÉOGRAPHIQUES

1. Les missions des pôles géographiques

Les pôles géographiques, pôles opérateurs spécialistes de l'AFA, ont pour mission centrale l'accompagnement des candidats depuis la prise en charge effective de leur demande d'adoption orientée vers un pays déterminé jusqu'à la fin des modalités de suivi post adoption. Assistés des conseillers généralistes du PIC, ils accompagnent les candidats dans la constitution de leur dossier de demande d'adoption et tout au long de la procédure. Ils interviennent comme intermédiaires dans tous les échanges entre les candidats et l'autorité compétente du pays partenaire choisi, notamment au moment de la réception d'une proposition d'enfant.

Les rédacteurs des pôles géographiques sont référents sur un nombre déterminé de pays. Ils assurent une veille juridique sur ces pays et demeurent attentifs à la conformité des procédures au droit applicable. Le cas échéant, ils assurent le suivi de l'activité quotidienne des correspondants de l'AFA dans ces pays. Ils participent à la formation des correspondants de l'AFA dans les Conseils Généraux ainsi qu'à celle des conseillers du PIC. Ils sont en contact permanent avec les postes diplomatiques ainsi qu'avec les autorités compétentes des pays partenaires de l'AFA.

Ils sont force de proposition pour la stratégie d'implantation de l'AFA mais également pour la rationalisation des procédures en interne.

La complexification du paysage de l'adoption internationale les conduit à innover dans la collaboration avec les pays d'origine en mettant en place de nouvelles formes de partenariats centrées, par exemple, sur des profils d'enfants spécifiques (comme en Chine ou en Colombie). Pour pallier les limites du plafond d'emplois de l'Agence, les rédacteurs recherchent également des alternatives à la présence de correspondants locaux à l'étranger, telles que la signature d'accords d'accompagnement des candidats avec des structures associatives bien implantées dans le pays, aux Philippines ou au Sri Lanka notamment.

2. Les Personnels

▪ Evolution au cours de l'année 2011

L'année 2011 a vu évoluer la composition des pôles géographiques, avec un rééquilibrage des ressources humaines visant à s'adapter plus finement à la charge de travail des différents pôles. Ainsi, le Pôle Amérique (qui gère 38,6% des dossiers) est désormais doté d'un sixième ETP (assistante) pour faire face à la charge de travail exponentielle sur la Colombie. Parallèlement, l'assistante initialement dédiée au pôle Afrique a vu son temps de travail réparti entre différents pôles géographiques (principalement les pôles Asie et Europe). Cinq stagiaires et deux vacataires sont, par ailleurs, venus renforcer temporairement les pôles, permettant notamment le traitement de sujets de fond, telles que des réflexions préimplantatoires ou la formation continue des agents sur les procédures juridiques faisant suite à la décision étrangère d'adoption.

▪ Composition des pôles

En janvier 2012, les pôles géographiques sont composés de 10 rédacteurs (10 ETP) et de 4 assistantes (3 ETP et une vacataire) réparties de la façon suivante :

- **Pôle Afrique** : 2 rédactrices
- **Pôle Amérique** : 4 rédactrices, 2 assistantes
- **Pôle Asie** : 2 rédacteurs à temps plein
- **Pôle Europe** : 2 rédactrices et 1 assistante
- Une assistante intervenant sur les différents pôles en fonction des besoins.

3. L'activité des pôles

Les pôles géographiques ont poursuivi en 2011 une activité soutenue, en lien avec les 37 pays partenaires de l'AFA. L'année a été marquée notamment par la structuration du bureau de représentation en Russie, la préparation de l'implantation de l'AFA en Haïti, ainsi que les premières adoptions au Togo.

	Afrique		Amérique		Asie		Europe	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Adoptions réalisées								
dans l'année	100	83	263	193	122	57	83	69
PMR signés								
dans l'année	587	282	428	381	255	89	385	232
Dossiers transmis aux								
PO dans l'année	349	358	322	287	212	48	153	182
Total des dossiers en gestion (post adoption inclus) au 31.12.2011	1680	1549	2364	2483	1282	1251	1173	1178

En moyenne, les pôles géographiques ont émis **36,70%** de **projets de mise en relation de moins qu'en 2010** et adressé **15,5%** de **dossiers de moins que l'an dernier** dans les pays d'origine.

Cette baisse s'explique principalement par la chute considérable du nombre de nouveaux dossiers pris en charge en Europe, en Asie et en Afrique, faisant suite à des suspensions d'envoi de dossiers (Vietnam, Philippines, Thaïlande) ou à une meilleure communication sur les critères et l'état de saturation des pays (Bulgarie et Mali notamment). Par ailleurs, la procédure de confirmation annuelle obligatoire créée en 2010 et rééditée en 2011 (voici ci-après) permet une tenue à jour plus ajustée des dossiers.

Le nombre de dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques au 31 décembre 2011 est de 6 428, contre 6 499 en 2010 : **on constate donc une légère baisse (-1,07%) du nombre de dossiers pris en charge.**

Le **pôle Amérique** reste le pôle qui gère le plus de dossiers. Il représente en 2011 **38,6% des dossiers AFA** (contre 36% en 2010). Le nombre de PMR signés pour les pays relevant de ce pôle est en très légère diminution, de même que le nombre de dossiers adressés aux pays d'origine.

L'ensemble des pôles a accusé une **importante diminution du nombre d'adoptions finalisées en 2011 (-29,2% par rapport à 2010)**, le pôle Asie étant le plus touché (- 53,3%) du fait, principalement, de la suspension des apparentements au Vietnam depuis le 31 décembre 2010. Les procédures n'ont, à ce jour, repris que dans le cadre des adoptions d'enfants à besoins spécifiques. L'Amérique est également très touchée par la baisse des adoptions (-26,6%) due, notamment, à l'augmentation considérable des adoptions nationales d'enfants colombiens, impliquant un allongement des délais d'attente pour les candidats étrangers. Enfin, l'Afrique et l'Europe voient respectivement baisser leur nombre d'adoptions de 17% et de 16,9%. Les difficultés rencontrées par les crèches maliennes ainsi que le contexte socio-économique du pays ont entraîné un important ralentissement des procédures dans ce pays. L'Europe est, quant à elle, principalement touchée par la baisse des adoptions en Lettonie (-53,2% entre 2010 et 2011), consécutive à une forte augmentation de l'adoption nationale dans ce pays (+29%) et au changement du profil des enfants confiés aux adoptants étrangers. En effet, en 2011, la proportion des enfants âgés de plus de 10 ans proposés à l'adoption internationale a fortement augmenté alors que les candidats français ne sont pas encore nombreux à accueillir ces profils d'enfants.

Il est toutefois à noter qu'une partie de la baisse des adoptions en Lettonie a été compensée par la **forte augmentation des procédures finalisées en Bulgarie (26 adoptions en 2011 contre 7 en 2010).**

4. Les efforts de gestion en 2011 sur les pôles

L'effort fourni depuis 2009 pour améliorer la **qualité des dossiers de demande d'adoption présentés aux pays partenaires** de l'AFA a été poursuivi en 2011. Sur cette question, les rédacteurs ont notamment été étroitement associés aux échanges avec les partenaires mais aussi avec les tutelles de l'AFA. Ils ont notamment contribué activement à la réflexion sur les recommandations présentées par la mission d'audit IGAS/IGAE relatives à la sélection des candidatures et à la rationalisation de leur gestion. Les procédures ont été enrichies de courriers et de règles de communications précises permettant une diffusion plus large et plus explicite de la réalité des possibilités d'adoption et des exigences des pays partenaires.

- **Suivi de l'indicateur de délai moyen de traitement**

Grâce à l'évolution de la base informatique de l'Agence, il est désormais possible depuis 2010 d'assurer un suivi des délais de traitement étape par étape. Cet outil permet de connaître, pour chaque pays, le délai moyen de traitement des dossiers, en séparant ce qui relève de l'action de l'AFA de ce qui relève du délai imputable aux familles. Il permet notamment de repérer les éventuelles saturations d'activité dans chacun des pôles afin de mieux adapter les ressources disponibles.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le délai global de procédure entre la réception des candidatures (pré-dossier) et l'envoi des dossiers complets dans les pays partenaires s'est légèrement allongé, passant de 121 jours en 2010 à 129,17 jours en 2011. Cependant, les ajustements effectués en 2011 ont permis de réduire la part des délais imputables à l'AFA dans le traitement des dossiers : elle s'élève à 26,56% contre 31,16% en 2010.

Exemple des délais de traitement du dossier entre sa création et l'envoi dans le pays d'origine - Année 2011- en jours

PAYS	Délai traitement d'un pré-dossier	Délai signature d'un PMR	Délai envoi brochure	Délai constitution dossier complet	Délai d'envoi d'un dossier	Durée Totale avant envoi PO	Part des délais AFA
Bulgarie	30	19	8	127	11,92	195	25,47%
Colombie	12	10	12	77	10,9	123	28,49%
Mali	15,4	12	7	95,86	6,67	137	21,44%
Vietnam	9	9	5	34	5,2	62	30,86%
Moyenne Générale Tous pays	16,6	12,36	8,01	72,5	8,67	129,17	26,56%

Délai AFA
Délai candidat

▪ Réédition de la procédure de confirmation annuelle des projets d'adoption

Depuis mai 2010, l'espace personnel accessible à toutes les familles enregistrées est devenu un outil de confirmation annuelle de chaque projet, désormais exigée par l'AFA. Grâce à ce nouvel outil, l'Agence dispose d'une meilleure visibilité sur le nombre de dossiers réellement en gestion. En outre, les relances successives adressées aux familles ainsi que la procédure de validation du projet sur le site internet de l'Agence confèrent aux familles davantage de maîtrise sur leur projet d'adoption et une plus grande responsabilisation.

L'obligation de confirmation annuelle des projets concerne les candidats qui ont au 1^{er} Mai de l'année :

- Une demande enregistrée en liste de demande en attente (Cambodge, Russie, Vietnam, Madagascar) et/ou
- Un projet de mise en relation signé vers un pays partenaire de l'AFA.

Les candidats concernés ont été invités à se connecter à leur Espace Personnel avant le 30 juin 2011, pour procéder au maintien ou à l'annulation de chacun des projets confiés à l'AFA. Lors de la connexion à l'Espace Personnel, la procédure de confirmation annuelle comporte une étape de mise à jour des informations personnelles permettant une bonne information des rédacteurs AFA et des correspondants dans les CG, en cas de changement dans la situation personnelle, les coordonnées et/ou le projet du ou des candidats.

Evolution chiffrée du volume des dossiers AFA au cours de la procédure de confirmation annuelle 2011 :

			10 mai 2011	24 mai 2011	21 juin 2011	variation 10 mai / 21 juin	
NOMBRE AFA*	TOTAL	DOSSIERS	9822	9743	8169	- 1653	- 16,80%

* Dossier en Liste de Demandes en Attente (LDA) ou avec Projet de Mise en Relation (PMR) signé (en cours de constitution ou déjà en attente dans le Pays d'Origine (PO), adoption non aboutie).

Dossiers actifs en Listes de Demandes en Attente	10 mai 11	24 mai 11	21 juin 11	variation 10 mai / 21 juin	
Vietnam	1982	2123	1670	-312	-15,74%
Russie	807	824	636	-171	-21,19%
Cambodge	542	527	408	-134	-24,72%
Madagascar	368	379	288	-80	-21,74%
TOTAL	3699	3853	3002	-697	-18,84%

Dès le 10 mai 2011, 75% des dossiers concernés ont fait l'objet d'une réponse.

Au 21 mai 2011, plus de 90% des dossiers concernés ont fait l'objet d'une réponse.

Les candidats ont donc bien intégré cette nouvelle obligation : les efforts de pédagogie de l'AFA (notamment via la formation des conseillers du Pôle Information, la communication externe et les améliorations importantes apportées au fonctionnement de l'Espace personnel) ont porté leurs fruits.

Entre le 10 mai 2011 et le 21 juin 2011, **1 211 dossiers ont été archivés** (diminution de plus de 16% des dossiers). Pour rappel, en 2010, **2 000 dossiers avaient été archivés** suite à la mise en place de cette procédure.

Evolution du volume des dossiers suivis par l'AFA depuis sa création en 2006 :

Année	Total	Progression	PG*	Progression	PG hors suivi Post Ad	Progression	PG Nouvelles demandes	Progression	Listes Ddes en Attente	Progression
2007	7493		5530		4810				1963	
2008	10803	44,17%	5750	3,98%	4750	-1,25%	1690		5053	157,41%
2009	11491	6,37%	6189	7,63%	4719	-0,65%	1319	-21,95%	5302	4,93%
2010	10222	-11,04%	6499	5,01%	4594	-2,65%	1553	17,74%	3723	-29,78%
2011	10016	-2,02%	6428	-1,09%	4238	-7,73%	983	-36,70%	3588	-3,63%

* PG= dossiers en traitement dans les Pôles Géographiques, par opposition à ceux enregistrés en Listes de Demandes en attente (LDA), qui sont gérés par le Pôle information et Conseil.

Le tableau récapitulatif présenté ci-dessus témoigne que l'année 2010, au cours de laquelle s'est déroulé le premier épisode de confirmation annuelle des projets, a vu pour la première fois le volume total des dossiers diminuer, principalement au niveau des listes de demandes en attente : (-11,04% au total ; - 29,78% sur les listes de demandes en attente).

La diminution se poursuit légèrement en 2011 (-2,02%). Elle est surtout due à une très forte baisse des nouvelles demandes prises en charge (-36,7%). En revanche, les enregistrements et sorties de listes d'attente (principalement par désistements) se compensent presque (-3,63% de dossiers en listes de demandes en attente fin 2011).

Il est à noter que depuis sa création, l'AFA a ouvert au total 22707 dossiers d'adoption. (Chiffres au 20/03/2012)

Au 20 mars 2012, l'AFA compte 10129 dossiers correspondant à 8096 familles.

Parmi eux, 7895 dossiers, correspondant à 6338 familles, sont en attente d'un aboutissement (dossiers en listes de demandes en attente ou traités dans les Pôles géographiques, hors suivi post adoption).

Cela représente une moyenne de 1,25 dossier par candidat.

- **Développements de nouveaux outils**

A la suite d'importants chantiers menés en 2010, les systèmes d'information font l'objet de nombreux projets dont certains sont en cours de finalisation, comme la mise en place d'un logiciel de traitement dédié au suivi des procédures d'adoption d'enfants à besoins spécifiques, outil d'élaboration de statistiques simplifié permettant une connaissance en temps réel par chacun du flux de dossiers en gestion. D'autres projets devraient voir le jour en 2012, comme l'outil de gestion des rapports de suivi post-adoption ou l'archivage des dossiers aboutis auprès de la Mission des Archives nationales.

5. L'amélioration de l'accompagnement des candidats en 2011 par les pôles

- **Nouvelles formes de partenariats**

Tout au long de l'année 2011, les rédacteurs ont recherché de nouvelles manières de travailler avec nos partenaires, en vue de favoriser l'adoption des enfants les plus en attente. Il s'est agi également d'améliorer l'accompagnement des candidats français, notamment lorsque ces derniers se rendent dans le pays d'origine des enfants.

C'est ainsi que sont nées de nouvelles formes de partenariat, tel que le programme « Enfant à besoins spécifiques – CHINE » permettant l'adoption de plusieurs enfants chinois de l'orphelinat de Huainan présentant des problématiques de santé (voir focus dédié).

De même, malgré la lourde charge afférente à la gestion du programme « vacaciones de verano », l'AFA a décidé de le rééditer en 2011, au regard de son souhait de rendre visible cette réalité des enfants grands originaires de Colombie en attente d'une famille et de jouer un rôle dans leur destinée.

Concernant l'accompagnement des séjours des candidats aux Philippines, un protocole de collaboration a été signé avec l'association Virlanie, bien implantée localement. Un autre protocole est en cours de signature entre l'association Chetana et l'AFA, dans le but d'offrir un accompagnement de qualité aux candidats se rendant au Sri Lanka pour y finaliser une procédure d'adoption. Ces formes innovantes de partenariats répondent à un double objectif : proposer aux candidats français les services d'acteurs locaux connaissant bien la réalité des enfants et des procédures dans le pays concerné, tout en évitant le recrutement d'un correspondant local dont l'activité serait trop irrégulière au vu du faible nombre d'adoptions réalisées.

- **Modification de la procédure de proposition d'enfant**

Afin d'accentuer la présence de l'AFA aux côtés des adoptants au moment de la proposition d'enfant, la procédure, qui a été intégralement révisée, prévoit désormais une intervention systématique des chargés de mission médecin et/ou psychologue en préparation de l'annonce faite aux candidats. Ce changement notoire réside dans l'invitation faite aux candidats à se rendre au siège de l'AFA afin que la proposition d'enfant leur soit transmise au cours d'un entretien personnalisé et non plus par téléphone puis courrier.

- **Création de nouvelles sessions de formation, de préparation à l'adoption et de préparation au séjour**

Après les premières « journées de préparation au départ » organisées ces dernières années au bénéfice des adoptants s'appêtant à se rendre en Colombie ou au Vietnam, l'AFA a développé en 2011 diverses formes de rencontres en son siège, allant de « formations à l'adoption » suivant un modèle exigé par son partenaire (pour la Chine) à des journées créées sur mesure pour les candidats se préparant à adopter un enfant Russe. Ces rencontres font l'objet d'interventions concertées des rédacteurs et des chargées de mission médecin et psychologue. (cf Focus 5 page 61).

C)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION « CONSEIL SANTE ET FORMATION DES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX AFA »

Le principe de la formation des correspondants départementaux est posé à l'art. 38 de la convention constitutive du GIP. Cette formation s'adresse aux correspondants AFA des services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils généraux et vise à garantir une meilleure information de proximité, aide à l'orientation et préparation des candidats à l'adoption internationale.

S'agissant des correspondants AFA, elle comprend des regroupements nationaux semestriels à Paris, une journée annuelle dédiée aux nouveaux correspondants, des déplacements dans les départements, des actions permettant d'élaborer et démultiplier des modules de formation spécifiques dans les départements et la rédaction-diffusion d'un corpus de fiches pédagogiques, santé et psy et de cahiers de réflexion.

1. Conseil et accompagnement des adoptants en santé

Des conseils en santé et un accompagnement des familles sont organisés au quotidien, sur saisine des rédacteurs, lors des propositions d'enfants présentant des troubles de santé dans le rapport transmis par les pays d'origine. Une aide à la lecture du dossier médical et à la décision est systématiquement proposée aux adoptants dans ce cadre.

2. Regroupement nationaux des correspondants départementaux

2 séminaires de formation ont été dispensés en mars et octobre 2011 (8 journées) :

- 117 personnes présentes et 86 départements représentés en mars,
- 113 personnes présentes et 92 départements représentés en octobre.

Y interviennent régulièrement des intervenants extérieurs (personnalités, représentants des tutelles, professionnels de l'adoption), des partenaires associatifs (EFA, MASF, APPO, OAA), la psychologue de l'AFA, ainsi que l'ensemble des membres de l'A.F.A.

Les thèmes ont été les suivants :

MARS 2011

- **Adoptions tardives** : aspects actuels, juridiques, éducatifs, psychologiques selon les différents pays. Comprendre l'enfant dans son milieu (caractéristiques des enfants déjà grands et profils psychologiques, conditions de vie des enfants, rencontre de deux (3) histoires) avec **Mme Omblin OZOUX-TEFFAINE** et le **Dr Pierre LEVY-SOUSSAN**.
- **Actualité de l'adoption** avec la DGCS et le SAI : Mise en œuvre des nouveaux référentiels ADF/DGCS ; Point sur le programme « Vacances de verano » avec la DGCS/SAI/AFA/OAA Arc en Ciel.
- **Aide à la création du réseau départemental** : Mobiliser un réseau, pour quoi faire ? Un dispositif de mutualisation de moyens, de compétences et d'expertises selon les pays et les thématiques. Un appui possible et/ou des intervenants pour les familles selon les partenaires et leurs spécificités : atelier-partage d'expériences.
- **Célibataires et adoption** : aspects juridiques, psychologiques, sociétaux. Quels pays : Démarches possibles ? Critères officiels et pratiques ? Contexte actuel - Devenir parent quand on est célibataire : spécificité, soutien, abord, avec le **Dr Marie-Odile PEROUSE DE MONTCLOS** et le Dr **Fanny COHEN-HERLEM**.

OCTOBRE 2011

- **Questions-réponses juridiques** avec **Marianne SCHULZ, DGCS**
- **Actualité internationale** : focus Russie, Bulgarie, Mali, Togo, Haïti, Vietnam, Chine avec les équipes du SAI et de l'AFA.
- **Accompagnement et préparation des familles : attachement en adoption internationale** (présentation par la psychologue de l'AFA) **avec le Dr Nicole GUEDENEY**, pédopsychiatre, médecin responsable du 2^e intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile, Institut Mutualiste Montsouris à Paris.

3. Journée annuelle des nouveaux correspondants AFA (4 février 2011)

Cette journée, destinée aux correspondants ayant pris leurs fonctions dans l'année, s'articule autour des thèmes fondamentaux suivants :

- **La législation française** : Dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles, les missions des opérateurs OAA et AFA, loi du 4 juillet 2005 : les apports de la réforme
- **La Convention de La Haye,**
- **Organisation de l'adoption en France,**
- **Les différentes étapes de la procédure par pôle géographique.**

4. Déplacements de l'Agence dans les départements

Près d'une dizaine de déplacements ont été effectués en 2011 par les chargés de mission, les rédacteurs ou le pôle information conseil dans les départements ou dans le cadre de journées interdépartementales (Seine St Denis, Yvelines, Côte d'or, Hauts de seine, Haute-Garonne, Ain, Bas-Rhin...).

Ces déplacements ont été l'occasion d'aborder un nombre important de sujets avec les professionnels des services de l'aide sociale à l'enfance (contexte fluctuant de l'adoption internationale et actualité par pays) ainsi que des thèmes plus techniques ("La santé en adoption", "La procédure AFA relative aux enfants à besoins spécifiques"...). Certaines journées ou soirées étaient organisées avec des Associations familiales (EFA) ou des APPO (APAEC, APAER, PAEPAMA, Racines thaïlandaises, Orchidée-adoption) afin de préparer au mieux les familles aux réalités de l'adoption internationale en 2011. D'autres avaient un aspect médical (Syndrome d'Alcoolisation Fœtale) ou scientifique.

De la même manière, des chefs de service et correspondants AFA sont régulièrement accueillis au siège pour une visite de la structure et une rencontre thématique planifiée avec l'équipe.

5. Animation et/ou participation à des groupes de travail

▪ Les Journées à l'A.F.A. de préparation des familles

L'Agence organise régulièrement avec les rédacteurs, le médecin et la psychologue de l'AFA des journées de préparation des adoptants par pays d'origine des enfants (Madagascar, Colombie, Russie, Chine ...), séances étayées par le témoignage des associations de parents concernées (APPO).

Ainsi, dans le respect du rôle de chacun, les acteurs de l'adoption peuvent s'enrichir mutuellement de l'expérience humaine de leurs membres, de leur savoir-faire ou de leur connaissance du terrain.

- **Groupe de travail AFA/MASF/APPO pour l'élaboration d'un module et d'un cahier de réflexion et de préparation à l'accueil d'un enfant d'Asie**

Après la Colombie en 2008 et l'Europe de l'est en 2010, un nouveau cahier de préparation et de sensibilisation des adoptants en Asie a été proposé fin 2011 aux correspondants départementaux de l'AFA.

Il se décline, soit sous forme d'un module collectif organisé par les services adoption en deux séances de 15-20 personnes, soit sous forme d'un cahier de réflexion remis au cours d'un entretien par l'ASE en prévision de l'adoption d'un enfant dans un pays de cette zone géographique.

Ces modules sont conçus en collaboration étroite avec des partenaires associatifs (APAEC, EFA, MASF, d'autres APPO), la psychologue de l'AFA, la chargée de communication et les rédacteurs par pôle géographique.

- **De plus, Participation aux Groupes de travail...**

- Groupe de travail sur le protocole de fonctionnement avec la DGCS, l'ADF, le chef de projet système d'information, l'adjointe au Secrétaire Général chargée des pôles géographiques et du pôle information conseil, et une quinzaine de départements.
- Groupe de travail piloté par la DGCS et le SAI sur une recherche menée auprès des enfants adoptés et des familles.
- Réunions techniques organisées hors de l'Agence avec d'autres médecins de l'adoption (COCA, médecins d'OAA) sur des thématiques diverses.
- Publications sur la santé des enfants adoptés : article rédigé pour le colloque de SAFFrance sur l'accompagnement des familles confrontées au risque d'alcoolisation fœtale lors de la proposition d'enfant ; article rédigé à la demande de la Société de Pathologie exotique sur l'évolution des risques de santé en adoption internationale.

D)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION PSYCHOLOGUE

1. Mission d'accompagnement des candidats à l'adoption et des parents adoptifs

- **Mise à disposition d'une écoute, de conseils, d'un soutien des familles** pouvant se trouver en difficulté dans le cadre de la poursuite de leur projet d'adoption soit au moment de la proposition d'apparentement, soit sur place dans le pays d'origine de l'enfant, soit dans le cadre d'un renoncement à l'enfant, soit dans le cadre du suivi de celui-ci une fois dans sa famille. 111 familles ont bénéficié de cet accompagnement en 2011 : 46 familles en procédure d'adoption en Amérique, 39 familles en Europe, 21 familles en Asie, 5 familles en Afrique).

- **Intervention et organisation de journées de préparation des familles (voir focus préparation)**

9 avril : Journée pour les familles ayant un dossier à Madagascar avec l'AFAENAM

17 juin : Journée de préparation Colombie avec l'APAEC

4 juillet : Journée de préparation Russie

8 juillet : Présentation des « Vacances de Verano » avec l'APAEC

16 septembre : Journée de préparation Russie

2 décembre : Journée de préparation Russie

16 décembre : journée Chine

- **Poursuite de la constitution du réseau d'acteurs professionnels « psy » spécialisés dans le domaine de l'adoption** exerçant au sein des différents départements en vue d'effectuer des orientations pour des suivis et prises en charge les plus pertinents possibles pour les adoptants.

- **Enfants à Besoins spécifiques : Accompagnement des projets d'adoption**

Travail en collaboration avec la commission EBS :

- Identification des candidats potentiels (questionnaire et entretien enfants grands/fratrie),
- Identification des limites des projets des adoptants dans le cadre de la procédure en flux inversée (entretiens téléphoniques auprès des familles et des CG),
- Analyse des profils d'enfants proposés en flux inversés.
- Participation à la décision de pré-apparentement dans le cadre.

2. Mission d'aide des professionnels de l'agence à l'accompagnement des postulants

Un travail de soutien et d'étayage du personnel est proposé lorsque celui-ci est confronté à la gestion de situations complexes ou difficiles (refus formulés par les pays d'origine/demande de compléments/demande de contacts professionnels...)

3. Déplacements et réunions de travail avec les services extérieurs

Echanges et réunions de travail avec des professionnels extérieurs :

- « Journée de rencontre Elisabeth Rousseau » organisée par le Dr Jean Vital de Monléon échange des pratiques (janvier)
- Réunion de travail avec le Dr Lévy Soussan (février)
- Rencontre auprès du CG des Yvelines pour présenter le programme « Vacances de verano » (mars)
- Participation aux réunions de formation organisées par le médecin de l'Agence auprès des correspondants départementaux (mars et octobre)
- Conférence de Johanne Lemieux organisée par EFA à Paris sur l'Attachement dans l'adoption (avril)
- Échanges avec les professionnels de différentes APPO d'Asie pour la rédaction du cahier « adopter un enfant en Asie » (5 réunions échelonnées tout au long de l'année)

- Présentation du travail de l'AFA et des procédures d'enfants à besoins spécifiques auprès d'EFA Côte d'or (mai)
- Rencontre auprès de l'ASE à Nanterre pour présenter le programme « Vacaciones de verano » (juin)
- Rencontre des professionnels du CG Paris (Espace Paris Adoption) pour une présentation du programme « Vacaciones de verano » (octobre)
- Journée de travail organisée par MDM (septembre)
- Rencontre des professionnels du CG 93, pour un échange des pratiques en matière de préparation des enfants à l'adoption (perspective d'un travail auprès des enfants haïtiens) (juin)
- Réunion d'échange avec Aude Nguyen au sujet de la prise en charge psycho-sociale des enfants porteurs du VIH et identification du réseau de professionnels spécialisés par cette problématique (décembre)

E)- ACTIVITÉS DE LA CHARGÉE DE MISSION COMMUNICATION

1. Le site Internet

662 571 connexions ont été enregistrées sur le site internet de l'Agence, la moyenne quotidienne s'élevant à **1 950**. De la création de l'AFA à la fin 2011, ce site a reçu plus de **4 600 000** visiteurs.

Ce site a, depuis l'origine, un **espace pro à destination des 135 correspondants départementaux de l'AFA**. 13 500 connexions ont été enregistrées sur l'Espace Pro en 2011, la moyenne quotidienne s'élevant à 41.

Ce site s'était doté, à l'automne 2009, d'un **espace personnel** permettant à **l'ensemble des candidats** adoptant via l'AFA, de suivre leur(s) projet(s). Cet espace personnel a été retravaillé, au printemps 2010, au niveau du design en vue de la confirmation annuelle.

Ce site a désormais un **espace institutionnel** permettant à chacun **des membres du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale** ou du **Comité de suivi** de télécharger les documents nécessaires pour préparer ces réunions de travail.

2. Les publications

L'Agence dispose aujourd'hui de nombreuses publications.

Les nouvelles publications :

- **Un cahier de réflexion** pour se préparer à l'accueil d'un enfant d'Asie (proposé par l'AFA, le MASF et certaines APPO) : « **Adopter un enfant d'Asie** » à destination des correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption lors de ces réunions thématiques.
- **3 Lettres de l'AFA en 2011**
- **Le rapport général annuel 2010**

Qui s'ajoutent aux plus anciennes (remises régulièrement à jour) :

- Une **plaquette de présentation** de l'AFA (4 pages) remise à jour et rééditée.
- **Un guide de l'adoption « sur le chemin de l'adoption »** adressé aux correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption (28 pages) réédité en 2010.
- **Une collection de « Cahiers Psy »** (12 numéros) : mise à disposition des correspondants départementaux AFA, des candidats à l'adoption venant au siège de l'AFA. Ces cahiers sont également téléchargeables sur le site de l'AFA (réédités).
- **2 cahiers de réflexion** pour se préparer à l'accueil soit à l'adoption d'un **enfant colombien** (proposé par l'AFA et l'APAEC), soit à l'adoption d'un **enfant européen** (proposé par l'AFA et EFA). Ces cahiers sont à destination des correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption lors de ces réunions thématiques.
- **3 plaquettes d'accompagnement pour la rencontre avec l'enfant** à destination des candidats à l'adoption : « *Petit vade-mecum psy pour ceux qui partent chercher leur enfant* », « *Petit vade-mecum psy pour le retour avec l'enfant* », « *Accompagnement pour la rencontre avec un enfant grand* ».
- **9 Lettres de l'AFA**, téléchargeables sur le site de l'AFA.
- **1 dossier de présentation de l'AFA** (dossier juridique pour les autorités étrangères)
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Haïti »**, conçue pour les autorités et les professionnels de l'adoption haïtiens.
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Fédération de Russie »** (version française et version russe) conçue pour les autorités et les professionnels de l'adoption russes.
- **1 Présentation de l'AFA « Spécial Thaïlande »** (version française et version thaïe) conçue pour les autorités et les professionnels de l'adoption thaïlandais.

- **1 Lettre de l'AFA « Spécial Ouagadougou »** (Décembre 2009)
- **1 Lettre de l'AFA « Spécial Colombie »** (Mai 2010).
- **Un trombinoscope** destiné aux autorités étrangères et aux professionnels de l'adoption
- **1 dossier de presse** sur les « enfants à besoins spécifiques »
- **« La France et l'Adoption Internationale »** (17 pages) : Ce document, à destination des autorités étrangères, présente la législation française en vigueur, explique le paysage de l'adoption française, l'accompagnement proposé aux familles par les opérateurs, les procédures pour les enfants à besoins spécifiques. Puis, sont évoqués les droits des enfants ainsi que la protection administrative et judiciaire offerte par la France.
- **Les rapports généraux annuels**
- **Il était une fois... Notre histoire** : (focus E)

3. Communication audio-visuelle

Photothèque

- **Photos** prises lors de venue de délégations étrangères, d'enfants arrivant en France, de familles, de rendez-vous festifs, de déplacements à l'étranger...

Filmographie

- **Films** pris lors de moments particuliers et montés : *Après-midi festives* (Mali en mars, Asie en avril, *Vacaciones de Verano...*)

4. Manifestations diverses

Plusieurs délégations étrangères ont été accueillies au siège de l'Agence Française de l'Adoption en 2011, parmi lesquelles :

- une délégation russe en février
- le Dr Alou BARRY, chef de l'autorité centrale malienne, en mars,
- une délégation burundaise en mai,
- une délégation thaïlandaise en juin,
- une délégation chinoise en juin,
- une délégation vietnamienne en septembre,
- et une délégation de RDC en novembre.



Délégation chinoise en juin

IV- SITUATION INTERNATIONALE

A)- BILAN DU PREMIER MANDAT DE L'AFA (2006-2011)

Inaugurée le 18 mai 2006, l'AFA a été créée pour un mandat de 6 ans par la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption. Dès cette date, l'AFA s'est attachée à développer ses partenariats avec les pays d'origine tout en reprenant les procédures auparavant gérées par la MAI dans un contexte international défavorable et concurrentiel.

1. Contexte général de l'adoption internationale sur 6 ans

L'adoption internationale est un phénomène qui s'est fortement développé depuis le début des années 80. Toutefois, depuis 2005, le volume mondial des adoptions internationales est en décroissance nette. Ainsi, entre 2005 et 2010, les adoptions internationales réalisées par les 5 premiers pays d'accueil ont diminué de plus de 36%.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution. Tout d'abord, un certain nombre de pays ont connu une croissance économique extrêmement forte entraînant une diminution des abandons pour cause économique ainsi que la création de structures sociales permettant de prendre en charge nationalement l'enfance privée de famille. C'est notamment le cas de la Chine qui est passée de plus de 14.000 adoptions internationales à environ 5.200 entre 2005 et 2010.

Ensuite, grâce à des actions de coopération et de lobbying de plusieurs pays d'accueil, un nombre toujours plus important de pays se sont lancés dans une réforme de leur législation en vue d'encadrer les procédures d'adoption et d'apporter une réponse nationale prioritaire aux besoins des enfants. Ainsi, le nombre de pays signataires de la CLH-93 est passé de 62 en 2004 à 85 en 2011. Par ailleurs, plusieurs pays non-Parties à cette Convention se sont fermés aux adoptions individuelles afin de contrôler davantage les procédures (Ethiopie, Vietnam, Cambodge...).

Enfin, plusieurs événements internationaux (conflits armés, catastrophes naturelles...) ont entraîné une chute des adoptions dans quelques pays dans lesquels l'adoption internationale était très développée (Haïti par exemple).

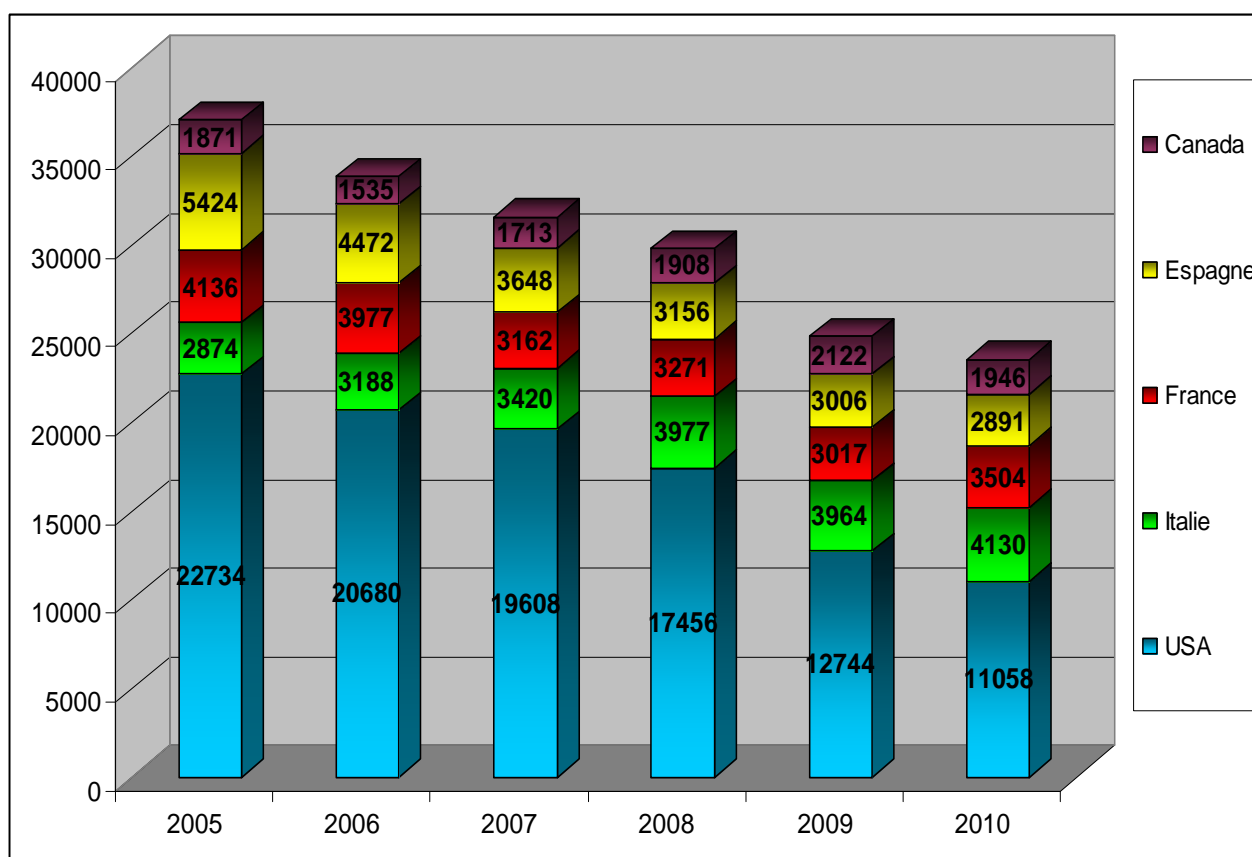
D'une manière générale, la mise en œuvre des principes de la CLH-93 a conduit de plus en plus de pays à proposer une proportion toujours plus importante d'enfants à besoins spécifiques (enfants grands, en fratrie nombreuse, atteints de pathologies ou handicaps lourds). Sur ce point, la préparation et l'accompagnement des familles tient un rôle central. Or cette question est encore insuffisamment traitée en France comparativement à l'Italie où l'âge moyen d'un enfant adopté est de 6,1 ans (en France, 60% des enfants adoptés avaient moins de 3 ans).

Parallèlement à cette diminution structurelle des adoptions, le nombre de demandes émanant des pays d'accueil n'a cessé de croître. Ce hiatus entre la demande et le nombre d'enfants adoptables dans les pays d'origine a conduit ces derniers à adopter plusieurs positions. Il s'est agi pour nombre d'entre eux de limiter numériquement le nombre de dossiers de demande d'adoption pouvant être déposés. La politique de quota a ainsi pu être mise en œuvre dans des pays comme, entre autres exemples, la Thaïlande, le Cambodge ou encore le Burkina Faso. Pour d'autres pays, la régulation a été obtenue par la mise en œuvre de critères de plus en plus stricts portant sur divers aspects tels que la situation financière, le niveau de d'éducation ou encore l'état de santé des postulants à l'adoption.

Enfin, l'évolution du contexte de l'adoption internationale a été marquée par un allongement mécanique des procédures d'adoptions en raison du nombre excessif de demandes. Ainsi, en Chine, la durée moyenne des procédures d'adoption est d'environ 6 ans ou encore 4 ans en Colombie lorsqu'il s'agit d'une demande d'adoption pour un enfant de moins de 3 ans en bonne santé.

Evolution des adoptions internationales dans les 5 premiers pays d'accueil

	USA	Italie	France	Espagne	Canada	TOTAL
2005	22734	2874	4136	5424	1871	37039
2006	20680	3188	3977	4472	1535	33852
2007	19608	3420	3162	3648	1713	31551
2008	17456	3977	3271	3156	1908	29768
2009	12744	3964	3017	3006	2122	24853
2010	11058	4130	3504	2891	1946	23529



2. Les grandes étapes du développement de l'AFA à l'international

Dès son inauguration, l'AFA s'est attachée à créer de nouveaux partenariats. Ainsi, la Chine est devenue le premier partenaire historique de l'AFA en mai 2006 afin de répondre à la très forte attente des familles sur ce pays et compléter l'action des 6 OAA déjà implantés.

Parallèlement, l'AFA a repris, entre octobre et décembre 2006, l'accompagnement de plus de 2000 familles (environ 2500 dossiers) dans une vingtaine de pays parties à la CLH-93. La moitié de ces pays représentaient un intérêt stratégique très relatif (Albanie, Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Moldavie, Mongolie, Portugal, République Tchèque...). Toutefois, ce transfert de compétence a également permis à l'AFA de s'implanter très rapidement dans des pays d'importance capitale comme la Colombie. C'est ainsi qu'elle a consacré une partie conséquente de ses efforts sur quelques pays à plus fort enjeu (Colombie, Lettonie, Mali...).

Consciente de la nécessité de diversifier son implantation dans un contexte de chute radicale des adoptions internationales dans les pays ayant ratifié la Convention de La Haye, l'AFA s'est également rapidement tournée vers des pays non partie à la CLH-93. C'est ainsi qu'elle a obtenu une habilitation du Ministère des Affaires Etrangères dès 2006 pour le Vietnam, le Cambodge et le Népal qui ne permettaient plus l'adoption individuelle à la suite de la signature d'une Convention bilatérale avec la France. Enfin, elle s'est attelée à l'ouverture d'une troisième voie pour les familles, en complément des OAA dans les principaux pays d'adoption (Russie et plus récemment Haïti) afin de préparer l'arrêt des adoptions individuelles.

Chaque année, l'AFA réalise entre 400 et 600 adoptions dans une vingtaine de pays différents. Toutefois, la très grande majorité (90%) des adoptions est réalisée dans dix pays. L'AFA concentre ainsi son activité sur une douzaine de pays sur les 33 dans lesquels elle a réalisé des adoptions au cours des 6 dernières années. Le reste des pays correspond à l'accompagnement de familles orientées vers des pays à plus faible enjeu ou pour lesquels la demande est relativement faible, souvent en raison du profil des enfants. Cet accompagnement répond à la mission de service public incombant à l'AFA, lorsque la présence des OAA est insuffisante, voire inexistante.

Malgré la contraction des adoptions internationales que l'ensemble des pays d'accueil ont connue depuis 2005, le nombre de familles s'adressant à l'AFA est toujours croissant. Ainsi, depuis sa création, plus de 12.000 familles ont été enregistrées dans la base de données de l'AFA. Au 31 janvier 2011, l'Agence Française de l'Adoption accompagnait plus de 6 300 familles (environ 7 200 dossiers) dans 35 pays différents.

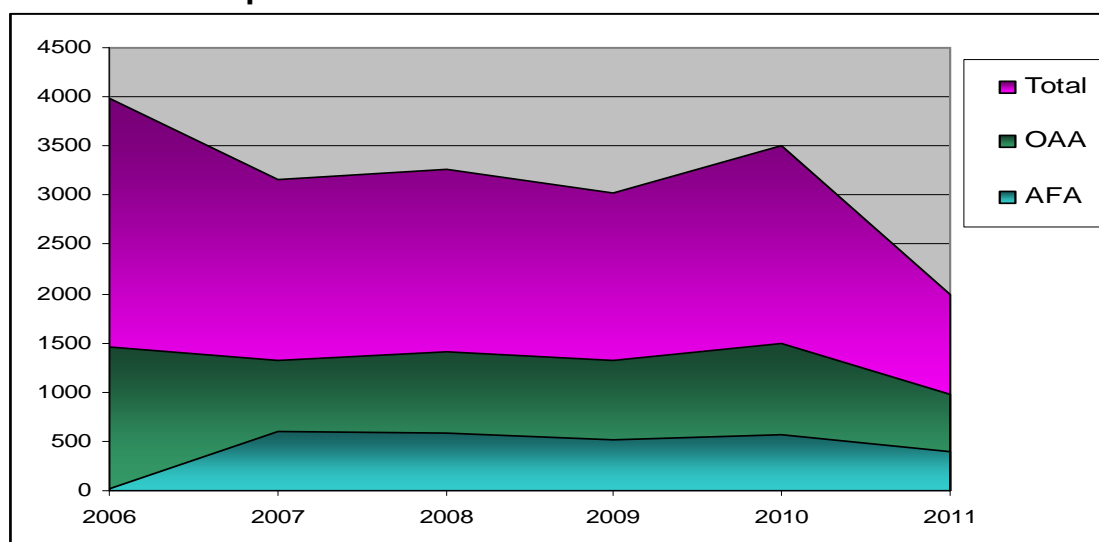
Liste des 20 pays où la France réalise plus de 20 adoptions par an (moyenne entre 2010 et 2011)	
HAITI	DJIBOUTI
VIETNAM	RDC
COLOMBIE	TUNISIE
ETHIOPIE	KAZAKHSTAN
RUSSIE	LETONIE
CHINE	MADAGASCAR
MALI	THAILANDE
COTE D'IVOIRE	BURKINA FASO
UKRAINE	BULGARIE
CAMEROUN	LAOS

En bleu les pays où l'AFA est implantée ou en cours d'implantation

Statistiques de l'AFA depuis sa création

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL	%
Colombie	6	247	225	170	256	187	1091	40,75%
Mali	0	133	72	118	70	61	454	16,96%
Vietnam	0	37	113	88	89	34	361	13,49%
Lettonie	4	30	34	44	47	22	181	6,76%
Burkina Faso	0	42	18	11	14	9	94	3,51%
Bulgarie	0	9	21	9	6	26	71	2,65%
Lituanie	0	26	14	7	2	3	52	1,94%
Philippines	0	9	12	3	12	6	42	1,57%
Cambodge	0	5	17	11	1	5	39	1,46%
Russie	0	0	0	8	18	10	36	1,34%
Madagascar	0	0	0	10	14	10	34	1,27%
Thaïlande	1	9	8	7	5	4	34	1,27%
Brésil	0	16	6	2	0	0	24	0,90%
Sri Lanka	0	5	5	7	5	2	24	0,90%
Hongrie	0	9	1	4	5	4	23	0,86%
Mexique	0	6	9	4	4	0	23	0,86%
Pologne	0	4	9	3	1	1	18	0,67%
Portugal	1	2	4	1	2	2	12	0,45%
Chili	0	3	0	2	3	3	11	0,41%
Chine	0	0	6	0	1	4	11	0,41%
Népal	0	0	0	0	9	1	10	0,37%
Pérou	0	1	3	1	0	3	8	0,30%
Mongolie	0	3	2	0	0	1	6	0,22%
Salvador	0	4	0	0	0	0	4	0,15%
Togo	0	0	0	0	0	3	3	0,11%
Azerbaïdjan	0	0	0	1	0	1	2	0,07%
Royaume Uni	0	0	0	2	0	0	2	0,07%
Slovaquie	0	2	0	0	0	0	2	0,07%
Albanie	0	0	1	0	0	0	1	0,04%
Estonie	0	0	0	0	1	0	1	0,04%
Géorgie	0	0	1	0	0	0	1	0,04%
Moldavie	0	0	1	0	0	0	1	0,04%
R. Tchèque	0	0	0	1	0	0	1	0,04%
TOTAL	12	602	582	514	565	402	2677	100,00%

Répartition des adoptions



3. L'AFA dans le paysage français de l'adoption internationale

La structure de l'Agence Française de l'Adoption n'a pas d'équivalent dans le monde. Elle a donc dû, dans un premier temps, se faire connaître, expliquer ses différences, c'est-à-dire les garanties qu'elle présente en tant que structure publique mais également ses contraintes. Or, plusieurs de ses contraintes sont difficilement comprises dans certains pays d'origine des enfants (Russie, Vietnam, Brésil). Il s'est agi donc, pour l'Agence, de développer des efforts considérables et permanents pour s'adapter à la volonté de ses partenaires dans les limites du cadre légal français.

Ainsi, l'AFA possède des atouts indéniables. Elle est appuyée par un collège d'Administrateurs issus des ministères de la Cohésion sociale, des Affaires Étrangères et Européennes, de la Justice et de l'Intérieur. Elle a disposé, ces 6 dernières années, d'une subvention d'équilibre lui permettant de recruter et de former un personnel compétent aussi bien en son siège qu'à l'étranger et de se munir des moyens de fonctionnement adaptés à sa mission. Enfin, elle repose sur un réseau de correspondants départementaux sur l'ensemble du territoire français permettant d'assurer le suivi de proximité des familles.

Cependant, en sa qualité de GIP et en raison des limites posées à son mandat, l'AFA connaît des contraintes importantes. Tout d'abord, de par sa nature publique, la reconnaissance de l'AFA a été difficile dans certains pays comme le Brésil, la Russie ou le Vietnam. Ainsi, l'obligation de mettre en œuvre des régies d'avances afin de se conformer au droit local dans ces deux derniers pays a constitué un handicap dans son implantation et son développement. En outre, l'impossibilité de réaliser des projets humanitaires, pratique très largement répandue dans la majorité des pays d'accueil (Etats-Unis, Espagne, Italie...) et fortement souhaitée par un certain nombre de pays d'origine, constitue régulièrement une entrave dans son implantation et l'entretien de ses relations partenariales.

Enfin, contrairement aux OAA, l'impossibilité pour l'AFA d'opposer aux familles les limites de sa capacité propre de gestion la contraint à prendre en charge un nombre considérable de familles sans autres restrictions que celles officiellement énoncées par les pays d'origine. De cette impossibilité résulte deux conséquences problématiques auxquelles l'AFA est régulièrement confrontée. La première tient au nombre de familles s'adressant à l'AFA entraînant tantôt une saturation dans les pays ne limitant pas strictement les demandes qui peuvent leur être adressées, tantôt des difficultés dans la réorientation du projet de la famille vers un autre pays. La seconde est corolaire à la première puisqu'en l'absence de régulation, l'AFA ne peut sélectionner les familles qu'elle accompagne. Dès lors, la qualité moyenne des candidatures de familles adressées par l'AFA est souvent inférieure à celle des OAA. En réaction à ces difficultés, l'AFA a effectué un important travail auprès des pays partenaires afin de définir précisément les profils des familles attendues et le profil des enfants adoptables. Parallèlement, l'Agence, soutenue par les départements et les associations de familles, s'est efforcée de préparer au mieux les familles en mettant l'accent sur l'information et la pédagogie.

Depuis sa création en 2006, l'AFA a réalisé près de 2700 adoptions (565 en 2010 et 402 en 2011). Elle est aujourd'hui le premier opérateur de l'adoption internationale en France et représente environ 20% de l'ensemble des adoptions internationales. Majoritairement tournée vers les pays signataires de la Convention de La Haye de 1993, l'AFA accompagne environ 50% des adoptions réalisées dans ceux-ci. A titre de comparaison, 37 OAA réalisent entre 1000 et 1500 adoptions internationales par an dans 30 pays, dont environ 70% dans des pays non signataires de la CLH. Seuls 5 OAA ont réalisé plus de 50 adoptions en 2011 et seulement 2 OAA ont réalisé plus de 100 adoptions (Médecins du Monde et la COFA [fédération de 9 OAA]). Les cinq principaux OAA (COFA, Médecins du Monde, Amis des enfants du Monde, les Enfants de Reine de miséricorde et Les enfants avant tout) ont, en tout, réalisé environ 460 adoptions en 2011, soit plus de 40% des adoptions des OAA.

B)- BILAN DE L'ANNÉE 2011

1- Vue d'ensemble sur l'année 2011

Au 31 décembre 2011, le GIP a accompagné 402 adoptions, soit une diminution conséquente des adoptions de l'AFA de 29% par rapport à 2010. En part relative, l'AFA représenterait environ 20% des adoptions internationales (1995 dénombrées par le SAI), soit une augmentation de 4 points par rapport à l'année dernière où l'AFA représentait 16% des adoptions internationales. Cette diminution sensible entre 2010 et 2011 est générale (-43% au total) et valable pour l'ensemble des voies de l'adoption internationale puisque les adoptions par les OAA sont en baisse de 35% et les adoptions individuelles de 57%. Cependant, les explications de cette diminution ne sont pas identiques pour l'ensemble des voies.

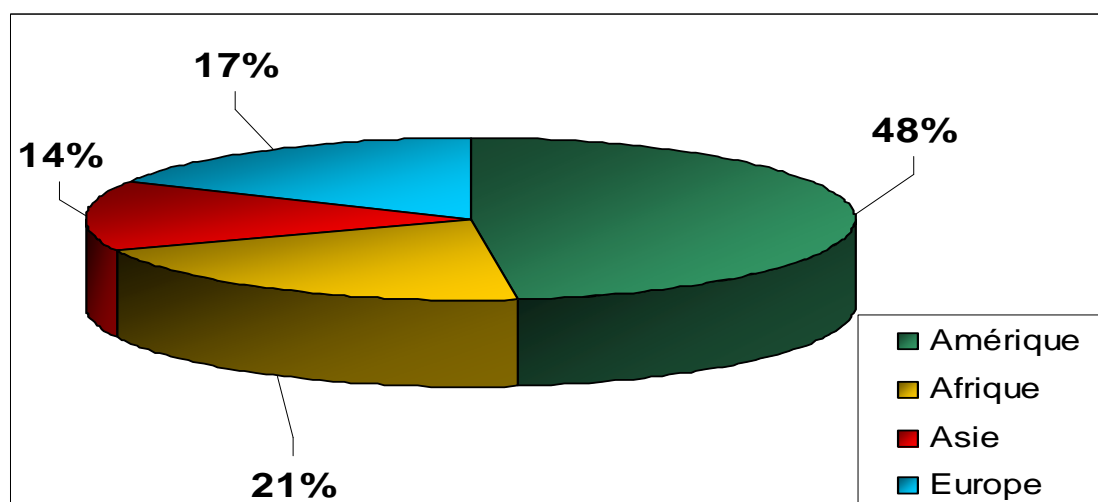
Ainsi, si la baisse des adoptions pour les adoptions individuelles et les OAA est majoritairement expliquée par l'arrêt des adoptions en Haïti, la baisse de l'AFA (et une partie de celle des OAA) est due en grande partie à la suspension provisoire du traitement des dossiers au Vietnam.

Par ailleurs, la diminution sensible des adoptions en Colombie (-26% environ) a participé à la baisse globale des résultats de l'AFA. A cet égard, il y a lieu cependant de noter que le nombre d'adoptions en Colombie en 2010 était exceptionnellement haut (augmentation de 50 % par rapport à 2009). Cette diminution des adoptions en 2011 est commune aux OAA, dans une moindre mesure, puisque les adoptions réalisées par ces derniers sont en diminution d'environ 13%. Il est à noter que l'Italie, premier pays d'accueil des enfants Colombiens, a également connu une diminution de ses adoptions dans ce pays pour la première fois depuis 2005 (-6%).

Enfin, la stagnation des adoptions au Mali a été un facteur aggravant de cette diminution.

Toutefois, certains pays, comme la Bulgarie, commencent à donner les fruits d'une attente relativement longue pour les familles et il est probable que des pays comme la Chine, la Russie et peut-être Haïti suivront cette voie en 2012-2013, compte tenu des efforts fournis par l'AFA au cours de l'année 2011.

Il est à noter que 90% des adoptions réalisées par l'AFA sont finalisées dans des pays Parties à la Convention de La Haye (80% en 2010). Enfin, elle représente 33% des adoptions dans les pays où elle est accréditée (35% en 2010), ce qui démontre un maintien en part relative de son activité dans un contexte extrêmement difficile. L'Agence réalise ses adoptions dans 23 pays différents en 2011 (21 en 2010) selon la répartition géographique suivante :



2. Déplacements du siège de l'AFA

10 déplacements ont été effectués à ce jour au cours de l'année 2011 dans **8** pays :

- 2 déplacements en **Haïti** (janvier et décembre)
- 1 déplacement en **Russie**
- 1 déplacement en **Bulgarie**
- 2 déplacements en **Colombie** (mars et juillet)
- 1 déplacement en **Thaïlande**
- 1 déplacement au **Cambodge**
- 1 déplacement à **Madagascar**
- 1 déplacement en **Chine**

3. Situation du personnel à l'étranger

Répartition

L'Agence dispose de **14** correspondants à l'étranger dans **8** pays, correspondant à 9.85 ETP sur un plafond de 11 ETP (chiffres mis à jour à la date du 31/12/2011) :

- 2 en **Colombie** à temps plein
- 1 en **Haïti** à temps plein
- 1 au **Burkina Faso** à mi-temps
- 1 au **Mali** à mi-temps
- 1 à **Madagascar** à mi-temps
- 1 au **Cambodge** au quart-temps
- 3 au **Vietnam** à temps plein
- 4 en **Russie** (1 à temps plein, 2 à mi-temps et 1 au dixième de temps)

A cela s'ajoute 1 personnel rémunéré à la vacation en Haïti : médecin chargé d'évaluer les crèches sur l'aspect sanitaire.

Mouvements

2 correspondants ont quitté leur fonction au cours de l'année. Le correspondant de l'Agence à St Petersburg en Russie a ainsi été remplacé au cours du mois de juin et la nouvelle correspondante au Cambodge a été recrutée en septembre. Ces deux personnes ont bénéficié d'une formation complète lors du rassemblement annuel des correspondants qui s'est déroulé du 5 au 9 septembre 2011. Il est à noter que le contrat de travail du correspondant AFA du Sud Vietnam n'a pas été renouvelé en décembre 2011.

Réunion des correspondants à l'étranger

L'action de formation des correspondants locaux à l'étranger, entreprise en 2010, a été reconduite en 2011. Elle a permis de rassembler 10 correspondants provenant de 8 pays différents. Cette formation a pour principal objectif de renforcer le lien entre les correspondants locaux à l'étranger et le siège de l'Agence tout en apportant une meilleure connaissance du fonctionnement, notamment administratif, de l'AFA mais également des procédures et des grands principes de l'Adoption internationale. Ce rassemblement a donc été l'occasion de présenter l'ensemble du personnel de l'Agence, d'échanger sur les pratiques locales de l'adoption mais aussi de rencontrer différents acteurs de l'adoption en France (SAI, Conseil général...). Enfin, les correspondants ont été invités à se constituer en réseau afin de créer un espace d'échanges permanents via une liste de diffusion permettant à chacun de se nourrir de l'expérience des autres. Cette session de formation, devenue incontournable pour une meilleure synergie entre l'action du siège et le travail de terrain, sera reconduite 2012.

C)- BILAN 2011 PAR PAYS

AMERIQUE

193 enfants ont été adoptés sur le continent américain, soit 48% des adoptions réalisées par l'AFA.

HAÏTI

Correspondant local : Kerlyne MARSEILLE recrutée à temps plein. Benjamin HEMAR a rejoint notre correspondante locale, de juin 2010 à juin 2011, en qualité de personnel détaché. Enfin, l'AFA s'est attachée les services d'un médecin vacataire afin de réaliser un bilan sur la santé des enfants dans les crèches et de réaliser un état des lieux de la situation sanitaire des institutions.

Déplacements effectués : Deux missions ont été réalisées en janvier 2011 et en décembre 2011. La première mission menée par le Secrétaire Général avait pour principal objectif l'amélioration du fonctionnement administratif du bureau de représentation, la recherche d'un partenariat pour l'accompagnement des familles et la négociation du loyer. La seconde mission a été l'occasion d'assister au séminaire franco-qubécois mais également de rencontrer la nouvelle équipe de l'IBESR ainsi qu'un certain nombre de directeurs de crèches.



Situation générale : L'implantation de l'Agence est toujours en cours ; initialement prévue pour le premier semestre 2010, elle a été retardée postérieurement au séisme du 12 janvier 2010. A la suite de l'annonce de la reprise des adoptions par le MAEE et sur demande du SAI, l'Agence est en phase d'instruction des dossiers transitoires restés gelés. La principale difficulté rencontrée par l'AFA dans la reprise des dossiers individuels transitoires tient au fait que la majorité de ces procédures ont été menées via des crèches ou des intermédiaires mal connus. Les procédures sont ainsi complexes et risquent d'entâcher l'image de l'AFA auprès des autorités haïtiennes. Une trentaine de familles seront prochainement enregistrées par l'AFA en vue d'une instruction de leur procédure et, le cas échéant, d'une régularisation de leur procédure.

Par ailleurs, des accords avec 7 crèches ont d'ores et déjà été obtenus grâce à la présence de la correspondante locale recrutée depuis janvier 2010 et à l'expatriation d'un personnel de l'AFA du 15 juin 2010 au 15 juin 2011. Le bureau de représentation de l'AFA à Port-au-Prince a été déplacé afin d'offrir aux familles un environnement plus propice.

Enfin, la question du coût de la procédure est un élément important. L'Agence assurera une régulation des tarifs grâce aux conventions signées avec les crèches mais ne sera pas en mesure de se substituer aux familles pour effectuer les virements bancaires.

COLOMBIE

Nb adoptions réalisées : 187

Correspondant local : Claudia SCHATKA-PONCET recrutée à plein temps, assistée d'une secrétaire vacataire

Déplacement effectué : 2 missions ont été effectuées, l'une en préparation du programme de vacaciones de verano en mars et l'autre en vue de participer au colloque organisé à Bogotá en juillet par l'ICBF.



Situation générale : Premier pays d'origine des enfants adoptés par l'AFA, la Colombie est le principal pays partenaire avec lequel elle se doit d'entretenir des relations les plus cordiales possibles.

Dans cette optique, l'Agence a reconduit le programme des vacaciones de verano permettant à des enfants grands adoptables (plus de 8 ans) d'être accueillis pendant quelques semaines en vacances au sein de familles françaises ayant un projet d'adoption.

Afin de préparer la mise en œuvre de ce programme et de renforcer les liens de l'AFA avec l'ICBF, la Directrice s'est déplacée au mois de mars en Colombie.

Compte tenu de la qualité de ses relations avec l'AFA, l'ICBF a accepté le principe de délivrer une nouvelle accréditation. Cependant, le changement récent de l'équipe dirigeante de l'ICBF va nécessiter pour l'AFA de recréer des liens afin de conserver sa place.

PÉROU

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Non, prévu en 2012 conjointement à une mission Colombie.

Situation générale : D'une manière générale, le Pérou représente un enjeu relativement faible pour l'AFA. Cependant, il peut s'agir d'un pays adapté pour les familles désireuses d'adopter des enfants grands. L'Agence a reçu l'autorisation officielle de déposer une vingtaine de nouveaux dossiers. Afin de mieux coller à la réalité de terrain et conformément aux engagements de la COG 2012, l'AFA a procédé à un appel à dossiers tenant compte du projet des familles.

L'accréditation de l'AFA a été renouvelée à la fin de l'année 2010. Afin de répondre à la demande des autorités péruviennes, l'AFA est actuellement à la recherche d'un correspondant local qui lui permettra de renforcer son action sur place et de mieux accompagner les familles. Ce correspondant sera recruté sur la base d'un quart de temps afin de s'adapter à la charge de travail réelle.

CHILI

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : Le Chili ne constitue pas un pays à enjeu. En effet, le nombre d'enfants adoptés dans ce pays reste très faible et le profil des enfants adoptables ne correspond pas aux souhaits des familles (enfants de plus de 6 ans). L'APPO AFAENAC ayant manifesté son désir de voir l'Agence se maintenir dans ce pays, l'AFA a conservé son positionnement et de bonnes relations mais n'envisage pas d'investir davantage sur ce pays. Cependant, le travail fourni sur l'accompagnement des familles pour l'adoption d'enfants grands permettra de proposer régulièrement des enfants aux familles préparées à l'adoption d'enfants grands.

MEXIQUE

Nb adoptions réalisées : 0

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : La structure administrative du pays fonctionnant sur un modèle fédéral n'est pas de nature à faciliter la collaboration avec le Mexique. Par ailleurs, les relations diplomatiques tendues avec la France au début de l'année 2011 n'ont pas favorisé la situation de l'Agence Française de l'Adoption qui est restée, tout au long de l'année, dans l'attente du renouvellement de son accréditation. En fonction de l'obtention de son accréditation, l'AFA effectuera une mission au Mexique afin de déterminer un processus de collaboration plus favorable avec quelques régions.

AFRIQUE

83 enfants ont été adoptés sur le continent africain, soit 20,6% des adoptions réalisées par l'AFA.

MALI

Nb adoptions réalisées : 61

Correspondant local : Vital DIOP recruté à mi-temps

Déplacement effectué : non

Situation générale : L'année 2011 a été marquée par plusieurs événements autour de l'adoption internationale qui n'ont pas favorisé l'activité de l'AFA au Mali. En effet, le changement de personnel à la pouponnière d'état de Bamako et à la DNPEF et la mise en cause dans les médias locaux d'un certain nombre de personnel de la crèche d'état et de l'administration malienne en sont les principaux facteurs. Ainsi, les promesses faites par Monsieur Barry, rencontré en début d'année (une centaine d'adoptions pour 2011) n'ont pu être tenues. Par ailleurs, les conditions diplomatiques et de sécurité n'ont pas permis d'effectuer un déplacement.

Compte tenu de ces éléments, l'AFA, sur recommandations du SAI, a suspendu l'envoi de nouveaux dossiers à la fin de l'année 2011. En effet, l'AFA accompagne déjà plus de 850 familles dans ce pays dont seulement une soixantaine a fait l'objet d'une sélection en commission. Il est à noter enfin que le Parlement Malien a adopté une loi réformant le code de la famille qui pourrait avoir des conséquences importantes sur l'adoption internationale dans ce pays. Cependant, ce texte n'est toujours pas publié en raison des pressions politiques locales et internationales.



MADAGASCAR

Nb adoptions réalisées : 10

Correspondant local : Lova RAFENOMANANTSOA recrutée à mi-temps

Déplacement effectué : Une mission a été effectuée en décembre par la Directrice, la rédactrice et la correspondante locale de Madagascar. Durant ce déplacement, l'AFA a accompagné l'Autorité Centrale pour l'Adoption malgache (ACAM) à Tamatave, sur la côte Est, où la visite de centres d'accueil a été organisée.

Situation générale : L'Autorité Centrale malgache a demandé aux opérateurs de stopper l'envoi de nouveaux dossiers. Au vu du nombre d'adoptions réalisées en 2011, il est peu probable que de nouveaux dossiers puissent être adressés à l'ACAM pour l'année 2012.

Des dérogations existent toutefois pour les demandes d'adoption intrafamiliale et les projets tournés vers l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques. L'AFA est le premier organisme français d'adoption à Madagascar en 2011. Cependant, la majorité des adoptions réalisées par l'AFA concerne des adoptions intrafamiliales. Le déplacement effectué par la Directrice Générale, en décembre 2011, a été l'occasion de constater les besoins du pays et, notamment, des structures d'accueil qui pâtissent de la baisse substantielle des adoptions et de la faiblesse des moyens qui leur sont accordés. Toutefois, les relations avec l'ACAM sont excellentes et Madagascar continue à figurer parmi les partenaires privilégiés de l'AFA.

BURKINA FASO**Nb adoptions réalisées : 9****Correspondant local :** Hortense NIKIEMA recrutée à mi-temps**Déplacement effectué :** Aucun en 2011, prévu au mois de février 2012

Situation générale : L'AFA reste le premier organisme français au Burkina en 2011 malgré une diminution relativement importante des adoptions. La présence d'une correspondante locale qui connaît parfaitement les rouages du système burkinabé, ayant elle-même travaillé pour l'administration locale, permet cependant de maintenir l'AFA parmi les principaux opérateurs dans un contexte fortement concurrentiel. Il est, en effet, à noter que le nombre d'opérateurs accrédités a fortement augmenté au cours des dernières années (Italiens, Danois, Allemands...). L'envoi de nouveaux dossiers est, pour le moment, suspendu à la demande du pays afin de réguler le nombre de dossiers. Toutefois, la prochaine mission de février 2012 a pour vocation d'obtenir un nouveau quota pour l'année à venir.

Les délais de procédure s'allongent régulièrement car les institutions n'ont ni les moyens financiers, ni le personnel, pour effectuer les démarches relatives à la constitution du dossier de l'enfant. Les autorités demandent régulièrement de l'aide afin d'améliorer la qualité de leur service mais l'AFA ne dispose pas du mandat pour les accompagner dans leur projet d'amélioration.

Togo**Nb adoptions réalisées : 3****Correspondant local :** non**Déplacement effectué :** non

Situation générale : Le Togo a ratifié la CLH le 1er février 2010. L'Agence Française de l'Adoption a obtenu son accréditation au premier semestre 2010 et a reçu l'autorisation d'adresser une quinzaine de dossiers dans un premier temps. Cependant, si l'AFA est parvenue à réaliser trois adoptions, il apparaît que le CNAET (Autorité Centrale) soit encore insuffisamment préparé et ne dispose pas des moyens pour procéder à des apparentements rapides. Par ailleurs, il est à noter que la majorité des adoptions réalisées cette année correspond à la finalisation de procédures initiées avant l'entrée en vigueur de la CLH-93.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**Nb adoptions réalisées :** aucune**Correspondant local :** non**Déplacement effectué :** non

Situation générale : L'Agence a poursuivi au cours de l'année 2011 son évaluation sur les possibilités de s'implanter efficacement en République Démocratique du Congo. Cependant, bien que le SAI ait qualifié ce pays comme à fort enjeu, l'implantation n'a pu être réalisée. En effet, à la suite d'un travail commun avec les OAA, il est apparu que les autorités locales ne semblaient pas favorables à l'implantation d'un grand nombre d'opérateurs. Par ailleurs, les procédures et le fonctionnement administratifs (procédures d'apparentement, sélection des dossiers...) n'étaient pas suffisamment clarifiés et comportaient des risques trop importants d'insécurité juridique. Enfin, l'exigence formulée par les autorités congolaises de disposer d'un bureau et d'un personnel local rémunéré par l'AFA ainsi que la forte attente relative au financement de projets humanitaires constituaient des obstacles que l'AFA ne pouvait surmonter dans l'état actuel de la législation et de ses moyens (notamment son plafond d'emplois en 2011). Enfin, de l'expérience faite par l'OAA Chemin vers l'enfant, implanté depuis peu, il ressort que les procédures sont extrêmement difficiles et que les autorités locales sont peu préparées à l'adoption internationale qui reste un phénomène relativement nouveau en RDC.

EUROPE

69 enfants ont été adoptés sur le continent européen, soit 17,2% des adoptions réalisées par l'AFA.

BULGARIE

Nb adoptions réalisées : 26

Correspondant local : non (partenariats en cours d'étude avec quelques agences de médiation locales dont le recours est obligatoire)

Déplacement effectué : Déplacement en mai 2011 de la Directrice Générale et de la rédactrice en vue de renforcer les liens avec l'autorité centrale

Situation générale : Au cours des dernières années, l'Autorité centrale bulgare a fortement insisté sur le fait qu'un projet d'adoption portant sur un enfant de moins de 4 ans en bonne santé avait très peu de chance de se concrétiser. Afin de mieux comprendre les attentes des autorités bulgares, de mieux informer les nombreuses familles souhaitant adopter en Bulgarie et renforcer ses relations avec ce pays, la Directrice Générale de l'AFA a effectué une mission à Sofia en mai 2011. Cette mission a été l'occasion de s'entretenir avec les différentes agences de médiation accompagnant les familles. La visite de plusieurs centres d'accueil à Sofia a permis de confirmer la réalité du programme de désinstitutionalisation lancé dans les années 2000 par le Gouvernement bulgare. Grâce à cette mission, un travail de sensibilisation des familles a pu être entrepris permettant d'augmenter sensiblement le nombre d'enfants bulgares adoptés par des familles françaises en 2011.

L'augmentation sensible des adoptions dans ce pays est notamment due à la réalisation d'apparementements pour les dossiers envoyés au cours des années 2008 et 2009. Compte tenu du nombre important de dossiers envoyés depuis cette période, la Bulgarie pourrait devenir l'un des principaux pays d'origine des enfants adoptés par l'AFA.

LETONIE

Nb adoptions réalisées : 22

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : L'AFA est l'unique opérateur en Lettonie qui fut le premier pays d'origine des enfants adoptés via l'AFA en Europe pendant plusieurs années. La diminution sensible des adoptions entre 2010 et 2011 est due au fait que le pays ne souhaite désormais recevoir que des projets d'adoption portant sur des enfants de plus de 10 ans ou atteints de pathologies graves. En effet, la Lettonie est un pays dans lequel la proportion d'enfants adoptables à besoins spécifiques est très importante. Ainsi, un effort particulier a été fourni afin de sensibiliser et informer les familles sur les réalités de l'adoption internationale dans ce pays. Toutefois, le nombre de familles préparées à ce type d'adoption sensible reste très restreint. Un module spécifique concernant l'adoption d'enfants nés en Europe à destination des familles souhaitant adopter des enfants à besoins spécifiques (inspirée par l'expérience de l'Agence en Lettonie) a été réalisé en partenariat avec l'association Enfance et Familles d'Adoption.

RUSSIE

Nb adoptions réalisées : 10

Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA recrutée à temps plein à Tioumen, Laurent ESQUERRE à St Petersburg et Olga STRELKOVA à Tioumen, tous deux recrutés à mi-temps.

Déplacement effectué : 1 déplacement effectué en mai 2011 sur les problématiques de santé dans la région de St Petersburg et un déplacement technique administratif réalisé en janvier 2012 à Moscou.

Situation générale : Le dispositif nécessaire et préalable au renforcement de l'AFA en Russie nécessite le déploiement d'un nombre important de correspondants locaux ainsi que la signature de contrats de travail avec les coordinateurs accompagnant les familles. Cette exigence a contraint l'AFA à mettre en œuvre une régie d'avances dont le processus de création a été particulièrement lourd et ne s'est achevé en France qu'en juillet 2011. Du côté russe, la correspondante locale de l'AFA a été formée aux règles de comptabilité applicables aux régies d'avances en septembre. La fin de l'année a été consacrée à la mise en œuvre d'un dispositif permettant de s'acquitter des diverses charges et taxes pour l'ensemble des agents qui seront employés par l'AFA en Russie. Le nombre d'adoptions est demeuré relativement faible en raison, notamment, du délai nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de contrôle administratif et comptable, ayant notamment nécessité un déplacement en janvier 2012. L'année 2012 constituera l'aboutissement des efforts déployés depuis 2010.

Afin de reprendre un volume conséquent d'adoptions, l'AFA va déployer son activité dans les régions orientales de la Russie (Ekaterinbourg, Perm, Tcheliabinsk, Novossibirsk et Krasnoïarsk) au cours de l'année 2012. Le développement de l'AFA devra ainsi permettre la reprise du volume des adoptions individuelles en 2013 dont l'arrêt est prévu par la convention bilatérale signée le 18 novembre 2011.

HONGRIE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : L'Autorité centrale hongroise a fait connaître à l'AFA qu'aucune candidature pour l'adoption internationale d'enfant de moins de 7 ans en bonne santé ne sera acceptée. Conformément au souhait des autorités hongroises, l'Agence Française de l'Adoption ne sera en mesure d'adresser, au cours de l'année 2012, qu'une trentaine de dossiers pour des enfants de plus de 7 ans. Compte tenu de ces éléments, il est peu probable que le nombre d'adoptions se développe au cours des prochaines années. Selon l'évolution de ce pays mais également en fonction de l'évolution de pays comme la Pologne ou la Lituanie, l'AFA pourrait être amenée à ne concentrer ses efforts que sur un de ces pays aux fins d'optimisation de ses ressources.

LITUANIE

Nb adoptions réalisées : 3

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : La Lituanie ne propose plus que des enfants grands de plus de 6 ans. Par conséquent, le nombre de familles s'orientant vers ce pays reste relativement faible. Par ailleurs, l'Autorité centrale lituanienne a informé l'AFA que seules les demandes émanant de couples lituaniens ou franco-lituaniens pourront être acceptées à partir du 1^{er} avril 2012. Il ne s'agit donc pas pour l'Agence d'un pays à enjeu, compte tenu de son potentiel limité. A terme, l'activité de l'AFA pourrait se résumer au traitement des dossiers de familles françaises enregistrées avant le 1^{er} avril 2012.

PORTUGAL

Nb adoptions réalisées : 2

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : L'adoption dans ce pays ne concerne que des enfants très grands (généralement âgés de plus de 10 ans). Cependant, l'Agence maintient son activité en raison de la possibilité ouverte aux nationaux de s'inscrire sur la liste des adoptions nationales au même titre qu'un résident au Portugal. Le pays ne représente toutefois pas un enjeu majeur pour l'AFA.

POLOGNE**Nb adoptions réalisées : 1****Correspondant local :** non**Déplacement effectué :** non

Situation générale : L'AFA réalise très peu d'adoptions en Pologne alors que l'OAA COFA Montauban en a réalisé 13 cette année et 25 l'an dernier. Cette situation vient du fait que l'AFA ne travaille qu'avec l'orphelinat public alors que l'OAA ne travaille qu'avec une structure privée. L'autorité centrale a été récemment interrogée sur le profil des familles attendu afin de mieux coller aux exigences. Enfin, l'AFA pourrait investir davantage les institutions privées, démarche qui devra être concertée avec l'OAA de Montauban. Cette solution ne serait envisagée qu'à la suite d'un arbitrage que l'AFA devra mener sur son implantation en Pologne, Hongrie et Lituanie afin de concentrer ses efforts sur un seul de ces pays aux fins d'optimisation de ses ressources.

AZERBAIDJAN**Nb adoptions réalisées : 1****Correspondant local :** non**Déplacement effectué :** non

Situation générale : L'adoption dans ce pays ne concerne que quelques familles par an que l'AFA accompagne en sa qualité de service public. Il ne s'agit pas d'un pays à enjeu.

ASIE

57 enfants ont été adoptés sur le continent asiatique, soit 14,2% des adoptions réalisées par l'AFA.

VIETNAM**Nb adoptions réalisées : 34****Correspondants locaux :** Emmanuel POLLEIN, Anh HA VIET, Nhuong NGUYEN VANH, Tuan TRAN AHN recrutés à temps plein.**Déplacement effectué :** non

Situation générale : La nouvelle législation a pour objectif de parvenir à une centralisation efficace de la procédure d'adoption. Le Département de l'Adoption a pour vocation de centraliser l'ensemble des demandes d'adoption. Cependant, malgré une ferme volonté de l'Etat central de contrôler les procédures d'adoption, le pouvoir est encore largement détenu par les Comités populaires et les directeurs d'orphelinat dont les motivations ont peu évolué. Afin de mettre en œuvre cette réforme, le Vietnam a souhaité ne plus recevoir de nouveaux dossiers depuis le 1^{er} octobre 2010. De cet arrêt résulte la diminution sensible des adoptions de l'ensemble des opérateurs dont l'AFA. Cette nouvelle législation s'est attachée à encadrer les sommes versées au cours des procédures d'adoption en fixant des frais de gestion administrative des dossiers. Par ailleurs, elle a mis fin à l'exigence pour les opérateurs de financer des projets humanitaires. Cependant, les pouvoirs locaux restent encore très récalcitrants dans l'acceptation de cette nouvelle donne.

Compte tenu de la situation, aucun déplacement n'a été effectué en 2011. Toutefois, une rencontre avec Monsieur Binh, Directeur du Département de l'Adoption vietnamien, a pu être organisée par le SAI en septembre 2011. Cette rencontre a été l'occasion d'entendre un discours ferme sur la nouvelle législation. La pratique permettra d'évaluer l'application réelle des principes énoncés dès lors que la reprise du dépôt des dossiers sera décidée par les Vietnamiens.

Héritier d'une tradition socialiste forte, les autorités vietnamiennes souhaitent disposer d'une latitude de contrôle importante sur les actions des opérateurs. Sur le plan administratif, la structure de l'Agence correspond difficilement aux attentes des autorités vietnamiennes dont les exigences sont régulièrement affirmées. Cependant, l'Agence a déployé des efforts considérables (notamment mise en œuvre d'une régie d'avances) pour s'adapter à la volonté vietnamienne dans les limites fixées par la loi française.

PHILIPPINES

Nb adoptions réalisées : 6

Correspondant local : non

Déplacement effectué : aucun

Situation générale : En raison d'un très grand nombre de demandes déjà enregistrées et d'une baisse du nombre des enfants philippins adoptables, l'ICAB a pris la décision de suspendre la réception de nouveaux dossiers aux Philippines. Dès lors, aucun nouveau dossier ne pourra être initié par l'AFA jusqu'à nouvel ordre. Le nombre de propositions d'apparement est resté stable par rapport à 2010. Cependant, les délais de procédure locale n'ont permis de réaliser que la moitié d'entre elles en 2011. Toutefois, sur 2012, si le nombre de propositions d'enfants reste identique, l'AFA devrait réaliser un nombre d'adoptions comparable à 2010 (soit une douzaine d'enfants). Il est à noter que l'accompagnement proposé par l'association Virlandie, partenaire de l'AFA depuis 2010, est très apprécié des familles et a permis de renforcer les liens avec les autorités locales.

CAMBODGE

Nb adoptions réalisées : 5

Correspondant local : Christine OUM recrutée à 25%

Déplacement effectué : Une mission de formation sur la nouvelle loi et les procédures d'adoption au Cambodge organisée par l'Autorité Centrale au mois de septembre.

Situation générale : Le ministère cambodgien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a informé, en mai, l'ensemble des Etats signataires de la Convention de La Haye que la mise en application de la nouvelle loi sur l'adoption internationale au Cambodge, promulguée le 3 décembre 2009, était reportée au 1er avril 2012. L'AFA s'est donc attachée au cours de l'année 2011 à préparer au mieux la reprise des procédures d'adoption en 2012. Pour ce faire, le chargé des relations internationales, la rédactrice et la nouvelle correspondante de l'AFA au Cambodge ont assisté, en septembre, à un séminaire de formation organisé par l'Autorité Centrale cambodgienne.

Cette formation, qualifiée d'essentielle dans l'obtention de l'accréditation pour tous les opérateurs, constituera un élément déterminant dans l'étude du dossier d'accréditation qui devrait être déposé au début de l'année 2012 par l'AFA, si toutes les conditions sont réunies pour une réouverture effective de l'adoption.

CHINE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : non, mais un mandat est donné à Monsieur François YU pour représenter gracieusement l'AFA.

Déplacement effectué : en décembre 2011.

Situation générale : Du fait de l'état de saturation des demandes, les Autorités chinoises ont informé l'AFA que le délai d'apparement atteignait aujourd'hui les 4 voire 5 ans. Compte tenu des délais d'apparement et de la date d'envoi des premiers dossiers (fin 2006), l'Agence ne recevra véritablement ses premiers apparements qu'à la fin de l'année 2012.

Cependant, le fait que l'AFA se trouve au cœur d'un dispositif global, bénéficiant de l'appui du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français, de l'Ambassade de France ainsi que des Conseils Généraux, a permis de rassurer le CCCWA sur sa capacité à accompagner les familles dans leurs démarches, et d'accueillir les enfants lors de leur arrivée sur le territoire français. Ainsi, sur proposition du CCCWA, l'AFA a élaboré un partenariat avec un orphelinat de la région d'Anhui en vue de favoriser l'adoption d'enfants à besoins spécifiques. Elle a ainsi effectué une mission qui a permis de proposer une quarantaine d'enfants à des familles françaises. Ces adoptions devraient se concrétiser d'ici la fin du premier semestre et une nouvelle mission pourra alors se dérouler afin de reconduire ce partenariat.

THAÏLANDE

Nb adoptions réalisées : 4

Correspondant local : Emmanuel POLLEIN (en poste au Vietnam, il effectue des missions ponctuelles en Thaïlande afin de renforcer les contacts et accompagner les familles lors des remises officielles d'enfants).

Déplacement effectué : Une mission en juillet effectuée par la Directrice, le rédacteur et le correspondant local du Vietnam afin d'assister au rassemblement organisé par les autorités thaïlandaises (« Nativeland » regroupant les familles adoptantes, les enfants adoptés et les opérateurs).

Situation générale : Compte tenu de la décision des autorités thaïlandaises de suspendre l'enregistrement de nouveaux dossiers, l'Agence avait contracté un partenariat avec un orphelinat privé de la région de Pattaya. Les premières adoptions ont été réalisées au cours de l'année 2011. Afin de renforcer son partenariat avec les autorités thaïlandaises, de poursuivre et pérenniser son travail avec l'orphelinat de Pattaya, la Directrice Générale s'est rendue sur place lors de sa mission en juillet. Grâce à l'entretien de relations cordiales, l'AFA a reçu l'autorisation d'adresser en Thaïlande 8 nouveaux dossiers (5 pour le DSDW et 3 pour l'orphelinat de Pattaya).

SRI LANKA

Nb adoptions réalisées : 2

Correspondant local : non

Déplacement effectué : non

Situation générale : La position de l'AFA au Sri Lanka, cette année, reste relativement proche de celle de 2010. L'Agence n'a adressé qu'un petit nombre de dossiers au Sri Lanka sur les recommandations du SAI. En effet, le nombre de dossiers AFA actuellement sur place semble suffisant au regard du nombre de propositions d'enfants réalisées chaque année. Afin de mieux accompagner les familles sur place sans avoir recours au recrutement d'un correspondant local, l'AFA s'est rapprochée d'une association locale qui accompagnera les familles. A l'image du partenariat avec l'association Virlianie aux Philippines, ce procédé devrait permettre d'apporter aux familles un cadre et un soutien adaptés dès 2012.

NÉPAL ET MONGOLIE

Nb adoptions réalisées : 1/1

Correspondant local : non

Déplacement effectué : Aucun

Situation générale : Les adoptions réalisées dans ces deux pays concernent des procédures initiées en 2008. Leur finalisation entérine la fin du partenariat de l'AFA avec ces pays dont l'enjeu est extrêmement faible.

IV- FOCUS

FOCUS 1 : COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2011

La comptabilité analytique du GIP est un outil de pilotage budgétaire permettant d'analyser par missions les sommes mandatées tout au long de l'exercice.

Les dépenses 2011 de l'Etablissement ont été réparties au sein de 2 axes opérationnels définis (dépenses directement liées à « l'action adoption » par continents, ainsi que les dépenses d'information et d'orientation des candidats) que sont : les Axes Continentaux et Information des Candidats. Par ailleurs, 2 autres axes dédiés aux fonctions supports et techniques (l'Axe Directionnel/Technique et Consommations Logistiques) ont été développés. Chacun de ces axes est réparti en sous-chapitres analytiques.

1. Les Axes continentaux (Afrique, Amérique, Asie, Europe)

Les dépenses réparties au sein des axes continentaux sont les plus importantes et représentent 36,23% de l'ensemble des sommes mandatées en 2011.

Au sein de ces dépenses sont notamment inclus : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais de celles-ci (électricité, eau, assurances...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par les personnels du siège et les CLE (billets d'avions/trains, essence et frais de missions), les frais de traduction et les salaires des personnels des Pôles géographiques (rédacteurs et assistants) et CLE.

1. Chapitre Amérique

Les dépenses pour ce continent représentent 36,99 % des sommes mandatées au sein de l'axe analytique (425 673,20 €).

Deux pays de ce continent ont tout particulièrement fait l'objet d'investissements en 2011 : la Colombie (271 669,93 €) et Haïti (132 986,48 €).

2. Chapitre Europe

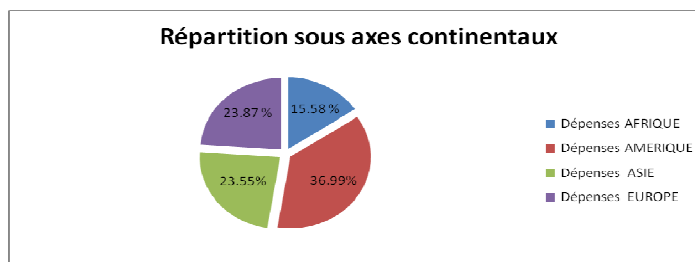
La part des dépenses dédiées à ce continent représente 23,87% de l'axe (274 706,11 €) et est répartie essentiellement entre trois pays : la Russie (168 017,93 €), la Bulgarie (53 973,32 €) et la Lettonie (30 299,95 €).

3. Chapitre Asie

La part des sommes investies pour l'action du GIP en Asie est sensiblement équivalente à celle de l'Europe : 23,55 % (270 997,62 €), mais se répartit de manière plus uniforme au sein des différents pays partenaires. En effet, on note un investissement important au Vietnam (108 374,96 €), en Chine (74 551,27 €) mais également dans trois autres pays que sont les Philippines (27 577,67 €), la Thaïlande (24 761,61 €) et le Cambodge (24 119,06 €).

4. Chapitre Afrique

Le pourcentage des dépenses exécutées pour ce continent représentent 15,58% (179 275,83 €) des sommes réparties au sein de l'axe analytique. Le Mali est le pays d'Afrique où l'investissement financier de l'AFA est le plus important avec 98 732,27 €. Suivent Madagascar avec 36 066,31 € et le Burkina Faso avec 27 375,97 €.



2. Axe relatif à l'information des candidats

Les dépenses relatives à l'axe Information des Candidats représentent 16 ,93 % de l'ensemble des dépenses 2011 (537 751,63 €) et sont réparties en 3 sous chapitres : Information, Communication et Formation.

1. Dépenses d'Information

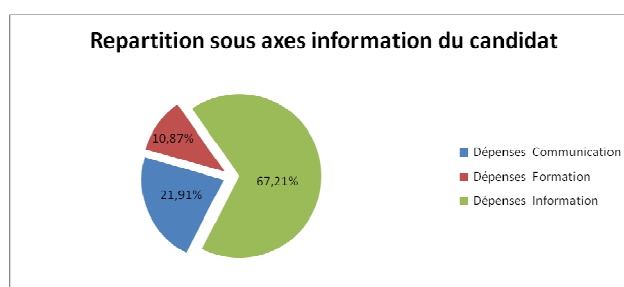
Les dépenses d'Information sont les plus importantes et représentent 67,21% des dépenses de l'axe (361 432,84 €). Ces dépenses regroupent les sommes utilisées en soutien de l'activité des chargées de mission psychologie (salaire et charges, déplacements, réunions de préparation au départ...) et médical/formation (50% du salaire et charges de la chargée de mission). Enfin, sont également pris en compte les sommes relatives aux salaires et charges des personnels du pôle information/conseil.

2. Dépenses de Communication

Les dépenses de Communication représentent 21,91% des dépenses de l'axe (117 838,87 €) et regroupent principalement les frais relatifs à l'édition de brochures pays, aux publications de l'Agence, à l'entretien du site internet et les salaire et charges de la Chargée de mission communication.

3. Dépenses de Formation

Les dépenses de Formation représentent 10,87 % des dépenses de l'axe (58 479,92 €) et regroupent notamment : 50% des salaires et charges de la Chargée de Mission Médical/Formation, l'ensemble des coûts directs et indirects dédiés à la formation des correspondants départementaux AFA (regroupements bi-annuels à Paris et déplacements au sein du département).



3. Axe Directionnel/Technique

Cet axe représente 35,24 % de l'ensemble des dépenses de 2011 (1 119 093,18 €) et prend en considération :

- l'ensemble des salaires et charges des personnels de direction, responsables de services, le chargé des relations internationales, secrétariat et personnels des services administratif et comptable.
- Les coûts directs et indirects liés aux dépenses du siège Parisien (loyers, assurances, immobilisations corporelles et incorporelles...).

4. Axe relatif aux consommations logistiques du GIP

Les dépenses enregistrées au sein de cet axe représentent 11,64 % de l'ensemble des dépenses de l'Agence (369 820,38 €). Deux chapitres composent cet axe, ventilant les sommes selon :

1. Dépenses dédiés aux frais de prestataires

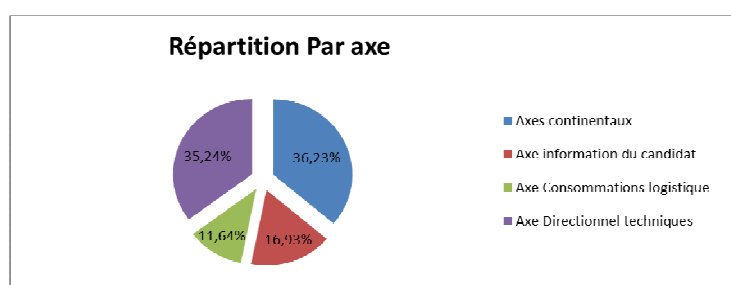
Ces sommes sont les plus importantes (92,04 % / 340 378,21 €) et regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux prestations postales (La Poste, FEDEX, la valise diplomatique, coursiers), de téléphonie, forfaits photocopieurs, maintenance du système informatique et les investissements réalisés pour faire évoluer la base informatique du GIP.

2. Dépenses liées aux consommables

Les dépenses relatives aux consommables représentent 7,96 % des dépenses de l'axe (29 442,17 €) et regroupent les commandes de fournitures et l'achat de petits matériels divers.

Annexe : Tableau synthétique des dépenses par axe analytique

Consommation AFA	3 176 059,04 €	Répartition sous axes	Répartition par axe
Axes continentaux			36,23%
Dépenses AFRIQUE	179 275,83 €	15,58%	
Dépenses AMERIQUE	425 673,20 €	36,99%	
Dépenses ASIE	270 997,62 €	23,55%	
Dépenses EUROPE	274 706,11 €	23,87%	
Total axes	1 150 652,76 €	100,00%	
Axe information du candidat			16,93%
Dépenses Communication	117 838,87 €	21,91%	
Dépenses Formation	58 479,92 €	10,87%	
Dépenses Information	361 432,84 €	67,21%	
Total axe	537 751,63 €	100,00%	
Axe Consommations logistiques			11,64%
Dépenses Consommables	29 442,17 €	7,96%	
Dépenses frais de prestataire	340 378,21 €	92,04%	
Total axe	369 820,38 €	100,00%	
Axe Directionnel techniques	1 119 093,18 €	100,00%	35,24%
Consommation Répartie	3 176 059,04 €		100,00%



FOCUS 2 : CREATION DES RÉGIES D'AVANCES

La délibération n° 07/2010 du Conseil d'Administration réuni le 20 mai 2010 a eu pour objet de modifier le dernier alinéa de l'article 19 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public AFA, de la manière suivante :

" Il peut être institué dans l'établissement des régies de recettes et des régies d'avances dans les conditions prévues par le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics".

L'arrêté du 29 décembre 2010 du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, et de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, publié dans le Journal Officiel du 22 janvier 2011, porte approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public AFA.

L'arrêté du 31 mai 2011 de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, publié au JORF du 9 juin 2011, habilite le Directeur Général du Groupement d'Intérêt Public « Agence Française de l'Adoption » à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ce Groupement.

Deux actes de création de régies et deux actes de nomination de régisseurs, au Vietnam et en Russie, ont donné lieu à un avis préalable positif des services du Contrôleur Général en date du 18 juillet 2011.

Ainsi, après signature des avenants contractuels visés par le Contrôleur Général du GIP (septembre et octobre 2011) et enregistrement auprès des organismes d'assurance et de cautionnement régisseur, Monsieur Emmanuel POLLEIN, représentant de l'Agence au Vietnam et en Thaïlande, et Madame INNA BOGATENKOVA, représentant de l'Agence en Russie, ont été nommés régisseurs au Vietnam et Russie du GIP AFA.

S'agissant du Vietnam : la mise en place d'une régie d'avances est nécessaire afin de permettre de s'adapter à la nouvelle législation locale. En effet, la loi vietnamienne N° 52/2010/QH12 du 17 juin 2010 sur l'adoption d'enfants et le décret d'application N° 19/2011/NC-CP du 21 mars 2011 relatif aux règlements et directives détaillées pour l'application de certains articles de la loi sur l'adoption, en particulier le chapitre IV, articles 38 à 49, posent de nouvelles exigences financières. Ce décret rend désormais obligatoire le paiement de la somme d'environ 380 € lors au dépôt du dossier et de 1800 € dès acceptation de la proposition d'apparement par les candidats. Par ailleurs, le paiement de ces sommes doit impérativement être réalisé à partir d'un compte ouvert sur le territoire vietnamien. Ces exigences ont fait l'objet d'une approbation en Conseil d'Administration de la délibération N° 5/2011.

Il est donc désormais demandé aux candidats à l'adoption d'enfants vietnamiens de faire parvenir à l'Agence, après réception des titres de recettes et des avis des sommes à payer correspondants, les sommes nécessaires au traitement de leurs dossiers dans ce pays. Le régisseur de l'Agence s'acquitte, dans un second temps, des frais et taxes réglementaires afférentes, auprès des autorités vietnamiennes en charge de l'adoption.

La première opération d'intermédiation financière, via la régie d'avance du GIP au Vietnam, a été réalisée en octobre 2011.

Concernant la Russie : La législation russe impose, notamment, que toute personne travaillant dans le domaine de l'adoption soit employée par un organisme accrédité et dûment enregistré.

Les services administratifs régionaux imposent donc aux organismes de transmettre, pour analyse, avant validation des apparentements, les contrats liant les personnels chargés du dépôt du dossier des candidats à la structure agréée.

Les contrats doivent être conformes à la législation russe et être soumis avec les preuves d'enregistrement des personnels auprès des différents fonds sociaux régionaux et de paiement des cotisations afférentes. Il est donc impératif que les contrats soient signés par le Chef de représentation de l'organisme en Russie et que les payes soient réalisées par la représentation. L'ouverture d'une régie d'avance dédiée à ces questions était donc impérative.

Par ailleurs, l'impôt sur le revenu russe étant prélevé à la source et intégrant des coefficients régionaux propres, il est apparu impératif de faire appel à un prestataire sérieux pour la question du calcul des charges et plus généralement de la préparation du plan de paye des correspondants et coordinateurs de l'AFA en Russie.

Sur ce point, le choix de l'Agence s'est porté sur l'interlocuteur de la majeure partie des organismes étrangers implantés en Russie, dont l'Ambassade de France, dépendant du ministère des Affaires étrangères russe, Imprekadry.

Un projet de convention négocié à l'occasion d'un déplacement à Moscou sera soumis pour analyse préalable fin février 2012 aux services du CGEF. Les salaires des 5 premiers contrats des personnels AFA devraient faire l'objet d'un traitement par la régisseuse du GIP à compter du mois d'avril 2012.

FOCUS 3 : STRATÉGIE IMMOBILIERE ET POLITIQUE DE MAITRISE DES COUTS DE L'ETABLISSEMENT

Conformément aux instructions du ministère en charge du Budget, aux actions présentes au sein du document COG Etat/AFA et aux demandes des Administrateurs, le GIP AFA a entrepris, depuis l'exercice 2010, plusieurs démarches visant à identifier les postes de dépenses pouvant faire l'objet de réductions de coûts.

A cette fin, plusieurs outils de contrôle budgétaire ont été mis en place afin qu'un suivi de la consommation et des économies réalisées puisse être opéré (comptabilité analytique, tableaux de bords budgétaires, réunions de suivi des actions menées...).

En 2011, outre les négociations réalisées quotidiennement avec ses prestataires pour revoir à la baisse les tarifs pratiqués pour les consommables, deux domaines ont été ciblés et ont ainsi fait l'objet d'efforts particuliers :

1. La stratégie immobilière de l'Etablissement

Contexte

Les opérateurs publics ont pour obligation de se conformer aux principes de la politique immobilière de l'Etat, dont le contrôle est, notamment, assuré par le Ministère en charge du Budget.

Pour se faire, le GIP a rédigé un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) au sein duquel un état des lieux complet de sa stratégie de rationalisation immobilière est présenté.

Ce SPSI a été soumis à examen préalable des services de France DOMAINE, service dédié du ministère en charge du Budget, ainsi qu'à la DAAFIIS, son équivalent au sein de notre ministère de tutelle.

Les avis positifs de France Domaine et de la DAFIIS, reçus respectivement les 6 et 28 octobre, ont été présentés au Conseil d'Administration extraordinaire réuni en date du 5 janvier 2012, qui a approuvé à cette occasion le SPSI du GIP.

Il appartient désormais aux Administrateurs de contrôler, une fois par an, la bonne exécution des actions formalisées dans ce document stratégique.

Actions relevées et démarches réalisées en 2011

3 actions ont été relevées par France Domaine et la DAFIIS. Les 1^{ère} et deuxième actions sont la renégociation des baux du siège parisien de l'Agence, conformément aux principes de la politique immobilière de l'Etat, dont les mesures les plus connues sont le montant maximum de 400 € par m² en Ile de France et 12 m² de surface par Agent.

La 3^{ème} action consiste à poursuivre la politique interne de rationalisation du parc immobilier du GIP à l'étranger.

Il est à noter que l'Agence n'a pas attendu l'approbation par le Conseil d'Administration de son SPSI pour s'atteler à la mise en œuvre de ces mesures.

En effet, dès 2011, après avis préalables positifs de France Domaine Ile de France, France Domaine Bercy, de la DAFIIS, de la DGCS, de son Contrôleur Général Economique et Financier et du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire en date du 28 juin 2011, les locaux situés au 19 Bd Henri IV ont donné lieu à une renégociation pour un nouveau bail ferme de 6 années, faisant baisser le montant du loyer annuel des locaux du siège hors taxes/hors charges de 235 754 € à 213 012 €, permettant une économie substantielle de 9,6% sur cet important poste de dépense.

Toujours en 2011, il est à noter :

- une baisse du loyer de la représentation de l'Agence en Haïti, passant de 1600 à 1000 US\$ mensuels, (dès janvier 2012, le déménagement de notre représentation sera effectif, le loyer mensuel passant de 1000 à 1017 dollars US, en raison du climat devenu peu propice à l'accueil des familles sur les lieux préalablement occupés en 2011).

- la décision de ne pas donner suite à la proposition de convention d'occupation précaire présentée par l'Ambassade de France au Vietnam, relative aux locaux de la représentation de l'Agence, permettant ainsi une économie de 37,1% des sommes destinées à ce poste de dépense, en contractualisant avec un bailleur privé selon des conditions juridiques plus sécurisées.

Enfin, dès 2012, le GIP se retournera vers son bailleur GROUPAMA, afin d'ouvrir des négociations visant à ramener le loyer payé pour la location de ses locaux situés rue Jules Cousin, à Paris et ainsi répondre aux demandes conjointes de France Domaine et de la DAFIIS.

2. Politique de rationalisation des coûts « prestataires » du GIP

Prestations liées à la téléphonie fixe

Le changement de prestataire de téléphonie fixe nous permet d'observer, en 2011, une économie réalisée de 11 150,70 € (22 741,06 € en 2010, contre 11 590,36 € en 2011), soit 49,03% d'économies sur ce poste de dépense.

Rationalisation des coûts liés à l'utilisation des photocopieurs

Sur ce dernier poste de dépense, l'Agence a soumis à l'avis préalable du Contrôle Général Economique et Financier, le 26 juillet 2011, deux projets relatifs aux coûts de location et de « pages supplémentaires » des trois photocopieurs de l'Agence, permettant de réaliser une économie de 24% sur ces dépenses. Afin de prendre en compte les remarques du Contrôleur, les projets de contrats ont été renégociés et les contrats signés le 18 octobre 2011 (Notes N° 273 du 12 août 2011 et N° 322 du 14 octobre 2011 du Contrôleur Général Economique et Financier).

Création de l'espace institutionnel

Pour un coût inférieur à 4000 € TTC, l'espace institutionnel destiné aux membres des Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale et Comité de suivi, mis en ligne à compter du 15 juin 2011, a été rentabilisé dès la tenue de l'Assemblée Générale d'automne. En effet, la dématérialisation des dossiers permet à l'Agence de réaliser des économies substantielles en papier, dépassement de forfait photocopieurs, frais postaux et part du salaire des personnels du secrétariat préalablement chargés de la reprographie et l'envoi de près de 150 dossiers, chacun constitué de plus de 250 pages (pour les seules Assemblées Générales).

S'agissant des frais postaux

Une modification de la procédure relative aux confirmations annuelles de projets d'adoption et une internalisation de certaines étapes de la procédure ont permis d'observer une économie de 11 950, 04 € par rapport au précédent exercice. En effet, en 2010, le montant total versé à MAILEVA, filiale de La Poste, chargé des envois de courrier avec AR, s'est élevé à 15 727,46 €. En 2011, ce montant s'élève à 3 777,42 €, L'économie réalisée sur ce poste de dépenses est de 75,98%.

Les frais relatifs aux sessions de formation biannuelles des correspondants départementaux à Paris

Les négociations menées ont permis de réaliser, en 2011, une réduction de 11% du budget alloué à ce poste de dépense, en comparaison de l'exercice précédent. Concernant l'exercice 2012, la dernière négociation mise en œuvre permettra de réaliser une économie supplémentaire de 8%.

Renouvellement du Parc informatique

Par décision modificative en date du 3 novembre 2011, le principe du renouvellement du parc informatique de l'Agence a été approuvé par l'Assemblée générale du GIP, permettant à l'Ordonnateur de transférer les fonds afférents des enveloppes budgétaires fonctionnement à investissement. Les nouvelles négociations mises en œuvre par la suite ont permis de faire baisser de 33,44% les sommes présentées par les différents prestataires candidats à la mise en concurrence.

FOCUS 4 : HARMONISATION, RATIONALISATION ET DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES DU GIP EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

L'année 2011 a vu naître la mise en place d'une nouvelle politique en matière de ressources humaines. Celle-ci a été impulsée par la prise en compte de deux événements importants : la publication du rapport d'Inspection IGAS/IGAEF et le renouvellement du mandat du GIP le 12 décembre, impliquant la nécessaire mise à jour de l'ensemble des contrats des personnels de l'Etablissement. A également été prise en compte l'évolution des besoins de la structure à l'aube de son second mandat et la nécessaire mise en adéquation des pratiques internes avec ses nouveaux défis.

1. 12 décembre 2011, date d'échéance de l'ensemble des contrats de l'Agence

- **Le renouvellement des CDD du siège parisien**

Les personnels propres du GIP (hors mis à disposition) sont exclusivement employés en CDD, à l'exception des agents détachés (2) et de 5 CDI.

La question de l'opportunité du renouvellement des personnels en CDD a nécessité l'organisation d'entretiens annuels individuels avec les responsables de services référents. Les conclusions de ces entretiens ont donné lieu à un arbitrage de l'Ordonnateur sur l'opportunité de renouveler, ou non, selon des conditions harmonisées, les personnels du GIP.

2 points ont fait l'objet d'une modification des pratiques antérieures au sein des contrats des personnels renouvelés :

- Les CDD proposés ont tous une durée de 2 années et non plus de 3. Cette décision vise à donner au GIP une meilleure maîtrise de sa masse salariale et à prendre en compte les observations de ses tutelles, relatives à l'évolution du montant de la subvention d'équilibre versée.
- Les personnels des pôles géographiques (assistants et rédacteurs) ont tous vu inscrire dans leur contrat le principe de transversalité selon lequel, à la demande de la Directrice, ils pourraient être amenés à travailler au sein d'un autre pôle que celui auquel ils sont actuellement affectés. Ce principe permet de faire face aux mouvements des flux de demandes d'adoption constatés d'année en année.

- **Les CDI de droit privé**

Les 5 premiers contrats signés entre l'Ordonnateur et les agents de la structure en 2006 étaient des CDI de droit privé. La Convention Constitutive du GIP avait été modifiée le 11 octobre 2006 afin de faire état de cette réalité, qui se devait d'être transitoire. En effet, depuis 2007, le service du Contrôleur Général Economique et Financier (CGEF), ainsi que l'actuelle DGCS ont manifesté le souhait de voir requalifiés en contrats de droit public ces 5 CDI.

Après plusieurs rencontres avec les personnels concernés, cette requalification, soumise à l'avis préalable des services du CGEF le 18 octobre, est devenue effective en date du 16 novembre 2011.

Il ne subsiste désormais aucun contrat de droit privé au sein du GIP. La nouvelle Convention Constitutive ne porte plus la mention ajoutée à la précédente version en octobre 2006.

2. Politique de formation interne des personnels du siège, des CLE et valorisation du droit individuel à la formation des collaborateurs du siège

• Formation interne des personnels du siège

Dans le but de délivrer une information toujours plus précise et actualisée à tous les candidats, les conseillers du PIC suivent une formation hebdomadaire interne continue. Ainsi, 50 réunions ont été organisées en 2011, portant notamment sur l'actualité des pays, l'évolution des procédures, la gestion de l'activité de l'AFA et les évolutions politiques et juridiques de l'adoption internationale.

Des modules pédagogiques dispensés par la coordinatrice du service (psychologue) ont été ajoutés à ces formations, permettant ainsi une meilleure gestion des appels et entretiens difficiles.

Par ailleurs, un module de formation et de suivi pour les nouveaux agents a été mis en place dès le début d'année. Ce programme de formation prévoit, sur 3 semaines, des entretiens individuels avec le Secrétaire général, ses Adjoints, l'ensemble des Chargés de mission, un membre de chaque pôle géographique et une journée de double écoute au sein de la plateforme téléphonique du PIC. Un référent est affecté à chacun des nouveaux personnels et deux points d'étapes individualisés sont réalisés avant la fin de la période d'essai. Enfin, un dossier dématérialisé dédié a été mis à disposition.

Cette procédure permet aux nouveaux arrivants de disposer de l'ensemble des informations permettant une prise de poste rapide et efficiente, tout en permettant à ceux-ci d'échanger avec l'ensemble des collaborateurs, dans une dynamique d'intégration qualitative.

• Formation annuelle en regroupement à Paris des CLE

L'action de formation des correspondants locaux à l'étranger entreprise en 2010 a été reconduite en 2011. Elle a permis de rassembler 10 correspondants provenant de 8 pays partenaires différents. Cette formation a pour principal objectif de renforcer le lien entre les correspondants locaux à l'étranger et le siège de l'Agence, tout en apportant une meilleure connaissance du fonctionnement, notamment administratif, de l'AFA mais également des procédures et des grands principes de l'Adoption internationale. Ce rassemblement a donc été l'occasion de présenter l'ensemble du personnel de l'Agence, d'échanger sur les pratiques locales de l'adoption mais aussi de rencontrer différents acteurs de l'adoption en France (SAI, Conseil général...). Des échanges pléniers et entretiens individuels avec les parties Ordonnateurs et Comptables de l'Agence ont également été réalisés. Enfin, les correspondants ont été invités à se constituer en réseau afin de créer un espace d'échange permanent via une liste de diffusion permettant à chacun de se nourrir de l'expérience des autres. Cette session de formation sera reconduite 2012.

• Valorisation du DIF

La valorisation du DIF auprès des personnels de l'Agence a fait l'objet d'une attention toute particulière lors du second semestre 2011. En lien avec le représentant du personnel élu lors du 1^{er} semestre 2011, Madame Oksana PODETTI, une information destinée à l'ensemble des personnels du siège a été réalisée sur les mécanismes de mise en œuvre du DIF et un personnel de la cellule administrative et financière identifié comme référent sur ces questions. Par ailleurs, afin de promouvoir ce droit peu sollicité par les agents du GIP, la ligne budgétaire dédiée a été abondée, lors de l'approbation de l'EPRD 2012, à hauteur de 50 000€, contre 20 000 en 2011. Un point écrit faisant état du nombre d'heures cotisées au titre du DIF a été adressé à chacun des personnels de l'Agence.

3. Rémunérations et maîtrise de la masse salariale

La montée en charge progressive du GIP depuis sa création s'est accompagnée de plusieurs vagues successives de recrutements. Afin de contrôler leurs conditions, il a été décidé, en 2008, de formaliser le rôle des services du CGEF en matière de contrôle du double plafond ETP/masse salariale par la signature d'un protocole de fonctionnement.

Initiée lors du second semestre 2010 et prenant toute sa mesure en 2011, une politique d'harmonisation et de rationalisation des salaires a été mise en œuvre. Le double objectif poursuivi est d'harmoniser les rémunérations des nouveaux personnels du GIP, permettant une meilleure maîtrise de la masse salariale, mais également d'apporter une réponse à la problématique de disparité en matière de rémunération au sein des effectifs. Ainsi, tous les nouveaux personnels employés depuis le mois de septembre 2010 ont vu leurs rémunérations harmonisées, permettant d'observer une diminution importante des sommes mandatées au titre des salaires et charges.

En effet, la comparaison des sommes effectivement mandatées au sein de l'enveloppe salariale depuis 2006 (tableau ci-dessous), permet de constater que l'exercice 2011 est le plus parcimonieux depuis la création du GIP. Les résultats de cette politique, poursuivie en 2012, seront pleinement visibles à la fin du prochain exercice.

	2007	2008	2009	2010	2011
Sommes mandatées Masse salariale	1 967 357,19 €	2 142 623,66 €	2 014 420,87 €	2 039 735,88 €	1 927 248.34 €

Par ailleurs, afin de poursuivre cet effort et renforcer le contrôle exercé en matière de recrutement, il a été décidé d'inscrire au sein de la nouvelle convention constitutive le principe de la conclusion d'une Convention AFA/Commissaire du Gouvernement, instituant ainsi un double contrôle préalable des contrats conclus par l'Agence. Un projet, rédigé à l'initiative du GIP lors du premier semestre 2011, sera présenté pour approbation au Conseil d'Administration dès 2012.

4. Recommandations de l'Inspection IGAS/IGAEE en matière de ressources humaines

Conformément aux recommandations de la mission d'Inspection IGAS/IGAEE, le GIP a souhaité, dans le cadre de ses recrutements, diversifier le profil de ses nouveaux personnels. A cet effet, le poste de coordinatrice du PIC a été confié à une psychologue, présidant également la commission EBS. Des personnels mathématicien/statisticien, administratif/financier et formé au métier de l'assistanat ont également été recrutés.

Dès janvier 2012, dans le cadre d'un projet de réorganisation, le recrutement d'un personnel issu du domaine social a été soumis au double visa CGEF/Commissaire du Gouvernement. Par ailleurs, ce projet de réorganisation a pour conséquence, notamment, le passage à plein temps du Docteur C. DARTIGUENAVE sur les questions médicales et sanitaires.

Enfin, la diffusion des profils de poste est désormais la plus large possible (ANPE, BIEP...), permettant ainsi de toucher le plus grand nombre de candidats.

FOCUS 5 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS IGAS-IGAEE JUGEES PRIORITAIRES PAR LES MINISTÈRES DE TUTELLE

6 des 42 recommandations du rapport d'inspection IGAS/IGAEE ont été considérées comme prioritaires par les Ministères de tutelle du GIP. Tout au long de l'exercice 2011, l'Établissement s'est efforcé de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations formulées, un effort tout particulier ayant été réalisé sur celles ayant été ainsi qualifiées.

1. Recommandation N°7 : mise en œuvre dossier unique

Partant du constat que les candidats accompagnés par l'AFA ont en moyenne 1,25 dossier en cours auprès de ses services (1,06 hors listes d'attentes) et conformément aux recommandations de la mission IGAS/IGAEE, le Conseil d'administration de l'AFA, réuni le 12 octobre 2011, a décidé la mise en place de la règle du dossier unique par les services de l'Agence. Ainsi, la nouvelle convention constitutive du GIP, entrée en vigueur le 14/12/2011, prépare la mise en œuvre du dossier unique mentionnant au singulier le projet d'adoption et le dossier des candidats dans ses articles 35 et 36.

D'un point de vue pratique, il a été décidé en Conseil d'administration que la règle ne s'appliquera qu'aux nouvelles candidatures, à tous les types de dossiers (y compris listes d'attente) et n'ouvrira pas droit à une réorientation prioritaire en cas de fermeture d'un pays.

Les demandes orientées vers des pays sans quota seront immédiatement traitées par les pôles géographiques. Les demandes orientées vers des pays à quota ou à liste d'attente, ainsi que les projets mal ou non orientés seront traitées par le Pôle Information et Conseil. Au besoin, un entretien d'aide à l'orientation sera proposé ainsi qu'une mise en relation avec le correspondant départemental afin de proposer le pays qui correspond le mieux au projet et au profil des candidats. Les demandes orientées vers des enfants à besoins spécifiques seront prises en charge individuellement dans le cadre d'une commission pluridisciplinaire se réunissant régulièrement.

Cette nouvelle règle fera, dans un premier temps, l'objet d'une communication directe auprès des correspondants des Conseils Généraux lors de la formation à Paris au mois de mars 2012. Puis, le 2 avril, la décision sera rendue publique sur son site internet et immédiatement applicable.

2. Recommandation N°10 : sélection des dossiers

La recommandation n°10 du rapport IGAS/IGAEE avait pour objet d'inviter l'Agence Française de l'Adoption à évaluer la question de sa capacité à opérer une sélection et une régulation des dossiers déposés par les familles. La recommandation des inspecteurs n'a pu être mise telle quelle. En effet, après avis de la mission juridique du Conseil d'Etat, il est apparu que la constitution d'une commission de sélection des dossiers et l'application de critères propres à l'AFA ne pouvait reposer sur aucune base légale.

Cependant, cette recommandation a conduit l'Agence à modifier l'article 36 de sa convention constitutive prévoyant désormais que l'AFA accompagne les candidats lorsque leur projet d'adoption répond aux conditions requises dans le pays d'origine et correspond au profil des enfants adoptables dans ce pays. Cette nouvelle rédaction permet à l'AFA de ne pas se limiter aux seuls critères légaux mais également les notes officielles. Enfin, lors des réunions techniques de suivi de mise en œuvre des recommandations, il a été convenu que l'AFA pourrait prendre en compte les éléments statistiques relatifs au profil des enfants afin de les opposer aux familles. Ce dernier point ainsi que la question des critères évoqués par les pays d'origine lors de rencontres avec l'AFA restant délicats à mettre en œuvre quant à la production de preuve opposable aux candidats, il a été décidé de s'y référer dans le cadre

d'une aide à l'orientation et de la sensibilisation des familles au contexte réel de l'adoption internationale.

Enfin, il a été décidé que l'AFA poursuivra son travail de collaboration avec les pays d'origine visant à obtenir officiellement de leur part des précisions quant au profil des familles souhaitées, au nombre de dossiers souhaitables et au profil des enfants afin de les rendre opposables au titre de l'article 36 de la convention constitutive nouvellement rédigée.

3. Recommandation N°12 : refonte du protocole AFA/Départements (cf. Chap. I, paragraphe D. du présent rapport)

L'article L 225-16 du code de l'action sociale et des familles stipule que, dans chaque département, le président du conseil général désigne au sein de ses services au moins une personne chargée d'assurer les relations avec l'Agence Française de l'Adoption.

Les articles 12 et 38 de la convention constitutive du GIP AFA prévoient l'instauration d'un protocole de fonctionnement détaillé entre l'AFA et les Départements, ainsi que la valorisation de la contribution de l'activité des correspondants départementaux de l'Agence en équivalence salariale.

Tout au long de son premier mandat, le GIP et les Départements ont collaboré sur la base du protocole signé en date du 27 juin 2006.

L'évolution du contexte de l'adoption internationale, mais également des pratiques professionnelles établies au cours du premier mandat de l'Agence ont amené le GIP à travailler, en lien avec ses tutelles, les Départements et l'Assemblée des départements de France (ADF), à une mise à jour de ce document stratégique.

Cet important travail de mise à jour, réalisé sous la coordination du Dr Catherine DARTIGUENAVE et de M. Benjamin HEMAR, en charge des relations avec les départements, a nécessité trois réunions du groupe de travail dédié, composé de la DGCS, du SAI, de l'ADF, des représentants d'une quinzaine de départements, auxquels se sont joints l'Agent Comptable et le Secrétaire Général du GIP.

Ce nouveau protocole a donc pour objet de définir un cadre de fonctionnement entre l'AFA et les départements, représentés par leur correspondant départemental, dans le respect des principes fondamentaux que sont la libre administration des collectivités locales, la neutralité et l'objectivité des agents chargés d'une mission de service public et vise à définir les missions de chaque partie pour un accompagnement du candidat à l'adoption en cohérence avec l'évolution de la réalité de l'adoption internationale.

Deux axes principaux ont été définis : la nécessité d'une démarche qualitative dans l'accompagnement du candidat à l'adoption, en accord avec des exigences toujours plus fortes des pays d'origine et l'adaptation de l'accompagnement des familles au nouveau profil des enfants proposés à l'adoption internationale et notamment les enfants à besoins spécifiques (EBS).

Ce projet de protocole sera présenté aux Administrateurs du GIP lors de la réunion du Conseil prévue au printemps 2012.

4. Recommandation N°28 : étude de la charge RH liée à l'intermédiation financière

A l'occasion d'une saisine du bureau réuni en janvier 2011 et du Conseil d'Administration du mois suivant sur la question spécifique de l'opportunité de la mise en place de l'intermédiation financière en Haïti, un dossier détaillant la charge de travail générée par cet exercice fut transmis, pour analyse, aux membres de ces institutions, après saisine préalable de la DGCS.

Il ressortait, en synthèse de ce dossier, sur la question spécifique de l'impact en matière de ressources humaines, que la mise en œuvre de l'intermédiation dans ce pays impliquait, sur la base d'une projection prenant en compte l'envoi de 200 dossiers par an, la nécessité de dédier au sein des cellules administrative (partie Ordonnateur) et Comptable un ETP complet (respectivement 0.4 et 0.6 ETP). Sur l'opportunité, les Administrateurs décidèrent de remettre cette question à l'ordre du jour d'un Conseil ultérieur, dans l'attente d'un positionnement des autorités haïtiennes en charge de l'adoption.

Il a par ailleurs été décidé, dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration, de la mise en place d'une intermédiation au Vietnam, par le biais de la régie d'avance créée à cet effet, afin de tenir compte des dispositions de la loi portant réforme de l'adoption dans ce pays en date de janvier 2011 et du décret afférent du mois de mai du même exercice. Après autorisation des autorités compétentes pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, la première opération d'intermédiation financière via la régie d'avance dans ce pays a eu lieu en novembre 2011.

Enfin, à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration d'octobre 2011, à la demande de la DGCS, une note relative à l'impact direct de la mise en place de l'intermédiation financière et des régies, en matière de ressources humaines, sur les services administratif et comptable a été présentée et a donné lieu à plusieurs échanges permettant d'évoquer le détail des opérations de contrôle nécessaire au suivi réglementaire de ces procédures.

5. Recommandation N°34 : refonte de l'organigramme

Depuis le second semestre 2011, une réflexion AFA/DGCS/Commissaire du Gouvernement est en cours, afin d'envisager une modification de l'organigramme, conformément aux recommandations de la mission d'inspection IGAS/IGAEE.

Cette réflexion portant tant sur l'organisation des services du GIP que sur le profil de poste et d'un candidat s'est poursuivi au début de l'année 2012.

Une décision préalable des DGCS, Commissaire du Gouvernement et CGEF est désormais attendue, avant toute mise en œuvre.

6. Recommandation N°38 : Renégociation des baux du siège parisien

Durant l'exercice 2011, après avis préalables positifs de France Domaine Ile de France, France Domaine Bercy, de la DAFIIS, de la DGCS, de son contrôleur général économique et financier et du Conseil d'Administration réuni en session extraordinaire en date du 28 juin 2011, les locaux situés au 19 Bd Henri IV ont donné lieu à une renégociation pour un nouveau bail ferme de 6 années, faisant baisser le montant du loyer annuel des locaux du siège hors taxes/hors charges de 235 754 € à 213 012 €, permettant une économie substantielle de 9,6% sur cet important poste de dépense. Le contrat de bail consolidé fut signé en décembre 2011 et est conforme aux directives du Ministère du Budget relatives à la politique immobilière de l'Etat.

Concernant les locaux situés au 2/4 rue Jules Cousin, 75004 Paris, des démarches visant à renégocier les termes du bail ont été entreprises auprès de GROUPAMA Immobilier dès février 2012 et un dossier visant à faire rectifier une erreur matérielle au sein de l'avis rendu sur le projet de SPSI, a été adressé à France Domaine en mars de cette même année.

Les résultats de la renégociation sont attendus dans le courant du 1^{er} semestre et la signature d'un contrat renégocié est envisagée dans le courant de l'exercice 2012, les directives du Ministère en charge de Budget en matière de politique immobilière n'ayant pas soulevé de problèmes dans le cadre des premières négociations réalisées.

FOCUS 6 - JOURNEES DE PREPARATION ET DE FORMATIONS DES ADOPTANTS

▪ Des sessions de préparation à l'adoption en Russie

En 2011, trois sessions de préparation ont vu le jour : 4 juillet 2011, 16 septembre 2011 et 2 décembre 2011. En tout, 45 personnes ont bénéficié de cette préparation.

Objectif : Prévention des risques compte tenu des troubles de santé fréquemment présentés par les enfants proposés à l'adoption internationale et de la complexité de la procédure dans ce pays. Par ailleurs, cette démarche est renforcée par l'évolution prochaine de la législation russe visant à imposer une préparation obligatoire à tout candidat russe ou étranger.

Participants : personnes en attente d'une proposition d'apparement ou en constitution de dossier.

Intervenants : Le médecin, la psychologue et le rédacteur qui ont abordé, au cours de ces journées :

- profils des enfants et les troubles de santé
- la procédure locale et les exigences/obligation des candidats par rapport aux rapports de suivi post-adoption. Spécificité des procédures selon les régions.
- la gestion de l'attente et du lien avec l'enfant en cours de procédure
- la préparation à la rencontre
- les éléments culturels puis témoignages de parents adoptants

▪ Une journée de préparation à l'adoption à Madagascar le 9 avril 2011

Objectif : information sur la procédure et l'actualité des adoptions internationales à Madagascar

Participants : 14 personnes en procédure d'adoption en attente d'une proposition d'apparement.

Intervenants : Le médecin, la psychologue, le rédacteur et deux membres de l'APPO AFAENAM ont abordé, au cours de cette journée :

- la procédure locale et le séjour sur place
- la prévention des risques de santé propres au pays
- le profil des enfants proposés et leur santé
- la préparation à la rencontre
- les éléments culturels puis témoignages de parents adoptants

▪ Une journée de préparation à l'adoption en Colombie le 17 juin 2011

Objectif : préparation au départ et à la rencontre avec l'enfant

Participants : 12 personnes sur le départ (ayant reçu et accepté une proposition d'enfant).

Intervenants : Le médecin, la psychologue et le rédacteur qui ont abordé, au cours de ces journées : la procédure locale,

- la préparation du voyage du séjour et du retour du pays d'origine de l'enfant
- la rencontre et la construction du lien
- le profil des enfants
- la procédure locale puis témoignages de parents adoptants

▪ **Une journée de préparation (8 juillet) à l'accueil d'enfants grands venus de Colombie dans le cadre du programme « vacaciones de verano »** (voir focus consacré)

▪ **Une journée de préparation (16 décembre) dans le cadre des formations désormais obligatoires pour toute nouvelle demande de procédure d'adoption en Chine** (voir focus consacré).

Une documentation propre à chacune des réunions a été transmise aux participants, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation de leur satisfaction.

FOCUS 7- LE PROGRAMME EBS CHINE

1. Naissance et objectif du programme

Lors du déplacement des autorités chinoises en France en juin 2011, Monsieur ZHENG, Directeur du China Center for Children's Welfare and Adoption (CCCWA, autorité centrale chinoise) a proposé à la Directrice générale la création d'un programme spécifique avec l'A.F.A. afin de permettre l'adoption d'enfants à besoins spécifiques, dits "*Special Needs*". La méthode proposée était de mettre l'AFA en relation directe avec un orphelinat chinois, puis d'organiser la visite sur place d'une équipe pluridisciplinaire de l'Agence.

2. Profil des enfants



Afin de s'assurer que les enfants inclus à ce programme pourraient effectivement être adoptés par des familles françaises, les autorités chinoises et l'AFA ont décidé de cadrer le type de particularités concernées. En effet, malgré l'ouverture grandissante des familles françaises aux particularités médicales, la non-réversibilité des pathologies constitue souvent un obstacle à l'adoption. Il a donc été décidé de focaliser ce programme sur 5 types de particularités

- Les enfants grands (6 ans et plus),
- Les enfants atteints de fentes labio-palatines,
- Les enfants atteints de cardiopathies,
- Les enfants atteints d'hépatite B,
- Les enfants atteints d'anomalies de membres (pieds bots, mains botes, agénésies...).

3. Préparation du programme

Le CCCWA a chargé l'AFA d'identifier un maximum de familles dont le projet serait ouvert à l'adoption d'enfants chinois à besoins spécifiques. L'AFA a ainsi, dans un premier temps, sollicité par courrier toutes les familles ayant signé un « Projet de Mise en Relation » pour la Chine afin qu'elles se manifestent auprès du Pôle Asie. Les familles désireuses de participer à ce nouveau programme devaient satisfaire à plusieurs conditions :

- Correspondre aux critères de sélection des candidats posés par la Chine,
- Etre titulaires d'un agrément dont la notice mentionne clairement ce projet d'adoption d'enfant à besoins spécifiques (l'AFA n'a pu examiner que les demandes des candidats titulaires d'une notice explicite),
- Envoyer à l'AFA un formulaire de demande spécifique pour ce programme,
- Avoir un entretien préalable avec le médecin de l'AFA.

L'AFA a ensuite contacté d'autres familles déjà identifiées auprès de ses services pour leur projet ouvert à un profil d'enfants spécifique avant de publier, sur son site internet, un appel à candidatures pour ce programme. Près de 60 familles se sont finalement adressées à l'AFA afin de candidater à l'adoption d'un enfant chinois à besoins spécifiques.

Parallèlement, les autorités chinoises ont choisi la structure qui deviendrait le partenaire privilégié de l'AFA : l'orphelinat de Huainan, dans la province de l'Anhui. Au sein de cet orphelinat, les autorités chinoises ont identifié plus de 50 enfants susceptibles de participer au programme *Special Needs*.

4. Mission de l'AFA à Huainan

En décembre 2011, une mission de l'AFA (constituée du Secrétaire Général, Charles BAUDOUX, du rédacteur Chine, Yann LEDOCHOWSKI, du médecin de l'AFA, le Dr Catherine DARTIGUENAVE ainsi que le Dr Jean-Jacques CHOULOT, pédiatre du CHU de Pau, ancien chef de service) s'est rendue à Huainan afin de procéder à l'examen médical des enfants.



Tous les enfants identifiés par le CCCWA comme susceptibles de participer au programme Special Needs ont fait l'objet d'un examen clinique. La mission fut également l'occasion de dispenser une formation aux personnels prenant en charge les enfants de la structure. Après examen, l'AFA a identifié 40 enfants dont les profils étaient susceptibles de correspondre aux projets et aux limites posées par les familles concernées.



5. Appariements et perspectives

Dès le retour en France, la Commission EBS de l'AFA, présidée par la coordinatrice du Pôle Information et Conseil (PIC), et composée du médecin, de la psychologue, du rédacteur concerné ainsi que de conseillers du PIC s'est réunie à plusieurs reprises afin d'identifier, pour chaque enfant, la famille la plus à même de répondre à ses besoins. Ainsi, 38 appariements ont pu être envisagés.

Les familles ont été contactées individuellement par le médecin et le rédacteur, qui leur ont transmis toutes les informations réunies durant la mission à Huainan. Les familles étaient alors invitées à donner une réponse de principe à la pré-proposition, avant que l'AFA ne soumette leur candidature, auprès du CCCWA, pour l'adoption de l'enfant qui leur a été pré-proposé. Une fois les dossiers complets reçus par l'AFA et transmis, le CCCWA examinera chaque candidature, avant d'envoyer à l'AFA, le cas échéant, la proposition d'appariement officielle.

Les dossiers des familles ont été envoyés au cours du mois de février 2012, et les services de l'AFA espèrent que les propositions d'appariement officielles seront reçues en mars et en avril 2012. Si ce calendrier est respecté, les familles seront alors invitées à se rendre en Chine pour aller à la rencontre de leur enfant au début de l'été 2012.

Après évaluation de cette première expérience, une nouvelle édition du programme pourrait être envisagée, en concertation avec l'Autorité centrale chinoise, dans le courant de l'année 2012.

FOCUS 8- PROGRAMME "VACACIONES DE VERANO" - 2011

1. Naissance et Objectif du programme

L'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICBF) a développé ces dernières années des programmes orientés vers l'adoption des enfants grands et à besoins spécifiques. Dès décembre 2009, l'ICBF a très largement attiré l'attention de la France sur l'importance de la mise en œuvre du programme « Vacances de Verano ».

L'OAA Arc en Ciel et l'AFA ont ainsi donné leur accord pour la mise en place de ce projet dès l'été 2010.



L'objectif du programme est de sensibiliser les familles à l'adoption d'enfants grands ou en fratrie. Il consiste donc en l'accueil au sein de leur foyer d'enfants et/ou fratries âgés entre 9 et 14 ans, pour une durée d'au minimum 3 semaines. « Choisis » parmi ceux déclarés juridiquement adoptables, les enfants participant à ce projet bénéficient d'une préparation spécifique et sont accompagnés par les professionnels de l'ICBF.

A l'issue du séjour, si les candidats et les enfants en émettent le souhait, la possibilité d'une adoption est envisagée. Ainsi, après le recueil de l'avis de l'enfant et validation de l'apparement en Colombie, la procédure d'adoption est lancée.

2. Profil des enfants

La plupart des enfants participant au programme sont âgés de 9 à 12 ans et 11 mois au maximum. Ils ne présentent pas de lourdes particularités, physique ou mentale. Les autres enfants sont accueillis en fratrie (2 ou plus), l'aîné étant âgé de plus de 9 ans.

Ces enfants bénéficient d'un programme de préparation très spécifique. Ils présentent généralement de bonnes capacités d'adaptation.



3. Cadre du programme

Le programme Vacances de Verano est encadré par un protocole de coopération établi entre l'ICBF et l'AFA et par un protocole de coopération établi entre l'AFA et les Conseils Généraux des familles qui y participent. Chaque famille signe également un « formulaire d'engagement » rappelant les rôles et engagements des différents interlocuteurs.

4. Préparation et accompagnement du programme

Tout au long de la procédure, le rédacteur en charge du programme est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du programme. Il joue ainsi un rôle d'intermédiaire entre les familles, les professionnels de l'AFA, des Conseils Généraux et des autorités colombiennes.

En amont du séjour : L'AFA organise une journée de préparation des familles à laquelle sont conviés l'APAEC et les correspondants AFA concernés par le programme. Cette réunion est animée par le rédacteur en charge des « Vacances de Verano » ainsi que par le médecin et la psychologue de l'AFA. Cette journée est également l'occasion pour les familles impliquées d'échanger et de tisser des liens souvent conservés par la suite.

Durant le séjour : Des « familles relais » sont préalablement identifiées par l'APAEC. Elles peuvent être sollicitées en cas d'impossibilité pour l'(les) enfant(s) et/ou la famille accueillante, de poursuivre le séjour dans la famille initiale pour quelque raison que ce soit.

Après le séjour :

Une réunion de débriefing est organisée après le départ des enfants au sein de l'Agence Française de l'Adoption. Elle est l'occasion d'un échange libre entre les familles accueillantes, l'APAEC, les professionnels de l'AFA et les Conseils Généraux. Des questionnaires sont remis aux familles afin d'effectuer un bilan et de réunir les observations jugées utiles.



5. Bilan de l'édition 2011

Cette année, six familles (5 couples et 1 célibataire) ont participé au programme, incluant deux couples accompagnés par l'OAA Arc en Ciel. Huit enfants de 7 à 12 ans (dont une fratrie de 3 enfants) ont séjourné en France du 2 au 22 août 2011.

Les familles provenaient des départements de la Vienne, des Pyrénées Atlantiques, de Loire-Atlantique, de l'Oise, du Morbihan et de la Haute-Vienne.

Sur les six familles, deux n'ont pas souhaité poursuivre l'expérience vers une procédure d'adoption.

6. Perspective pour l'édition 2012

Les enfants sélectionnés par l'ICBF pour participer au programme sont des enfants grands (entre 9 et 12 ans et 11 mois), présentant des besoins spécifiques. Or les familles françaises ayant de tels projets sont très peu nombreuses. La recherche et la sélection de ces dernières demeurent longues et complexes.

Par ailleurs, la particularité du programme implique un investissement important de la part des professionnels de l'AFA et des Conseils Généraux : préparation importante des candidats, nombreux échanges avant, pendant et après le programme, encadrement de l'accompagnateur de l'ICBF. Cet investissement est incompressible et indispensable au bon déroulement du séjour des enfants. L'AFA envisage donc de rééditer l'expérience en 2012, tout en conservant l'envergure des années 2010 et 2011 et notamment un nombre restreint de participants.

FOCUS 9- LES RASSEMBLEMENTS 2011 DES FAMILLES AFA

Rencontre des familles avec le Docteur Alou BARRY

Le Docteur Alou Barry, Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille du **Mali** et chef de l'autorité centrale malienne pour l'adoption, invité par le Service de l'Adoption internationale, a été reçu à l'AFA le 2 Mars 2011. Lors de cette visite, le chef de l'autorité centrale malienne a rencontré, lors d'un goûter, plusieurs familles françaises ayant adopté au Mali.



8 Avril 2011

Plus de 330 enfants venus du Vietnam ont trouvé une famille depuis 2007 par l'intermédiaire de l'AFA, et de sa Rédactrice Asie. A l'occasion de son départ, 150 personnes, parmi lesquelles une cinquantaine d'enfants, sont venues lui dire « Au Revoir » et lui témoigner leur reconnaissance.



L'Agence Française de l'Adoption, qui a permis l'adoption de plus de **2 700 enfants venus d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique ou d'Europe**, a souhaité les rassembler ainsi que leurs familles pour une journée festive à Disneyland Paris, le **Dimanche 20 Novembre 2011**.

L'AFA, opérateur public, achèvait son premier mandat et venait de voir celui-ci renouvelé pour une durée de six ans.

Plus de 350 personnes, parmi lesquelles environ 170 enfants, ont répondu à cette invitation effectuée en partenariat avec Disneyland.

FOCUS 10- LE LIVRE DE L'ADOPTION
« Il était une fois... Notre Histoire » lauréat du Prix des communicants publics



Acteurs publics a décerné le Prix des meilleurs communicants publics 2011 dans la catégorie "Civisme et Grandes causes" à l'Agence Française de l'Adoption pour « Il était une fois... Notre histoire ».

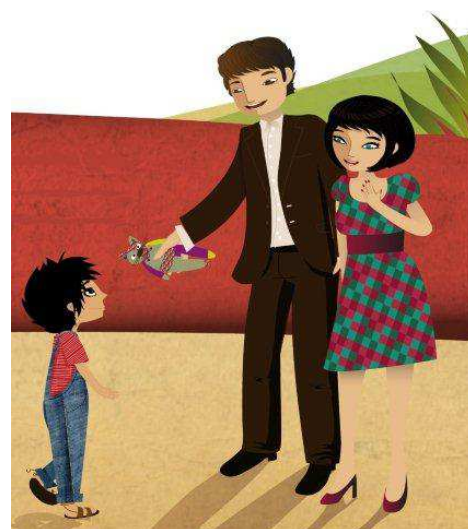
Ce prix distingue des acteurs publics qui ont engagé avec succès des démarches de communication dans différents registres considérés comme essentiels pour l'efficacité de l'action publique.

En cette année 2011, sous l'impulsion d'**Yves NICOLIN**, Président, et de **Béatrice BIONDI**, a été proposé et conçu par l'équipe de l'Agence Française de l'Adoption, « **Il était une fois... Notre histoire** ». Ce livre gratuit, téléchargeable sur le site de l'AFA, destiné aux enfants ayant été adoptés aux quatre coins du monde, qu'ils aient été adoptés via l'Agence, via un OAA ou individuellement a été illustré par Alexandra PETRACCHI.

« **Il était une fois...Notre histoire** » évoque toutes les étapes **vécues par les candidats à l'adoption** : leur souhait de fonder une famille, l'obtention de l'agrément, le long chemin, l'attente... et puis l'annonce de l'apparementement, le départ, la 1ère rencontre... Ce livre de l'adoption évoque également celles **vécues par l'enfant** : sa naissance, son lieu de vie, son pays d'origine... et puis la rencontre avec ses parents, les premiers moments passés ensemble. Viennent ensuite la découverte de son nouveau pays, de son nouveau lieu de vie, de sa nouvelle famille, de sa nouvelle vie.

Dans « **Il était une fois...Notre histoire** », les parents peuvent écrire les informations relatives à leurs démarches d'adoption et des confidences sur les émotions intenses qu'ils auront ressenties. Et comme tout autre album de bébé, toutes les étapes de la progression de l'enfant pourront y être décrites.

Le livre « **Il était une fois...Notre histoire** » a trois déclinaisons : une version couple, une version maman célibataire et une version papa célibataire.



ELEMENTS STATISTIQUES 2011

Statistiques fonctionnement de l'Agence

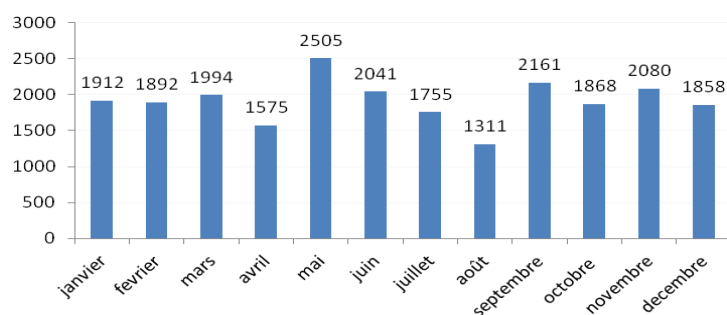
A)- Statistiques du Pôle Information et Conseil

1. Appels reçus des familles

Appels reçus en 2011	22 952	Appels reçus en 2010	25 536
Moyenne par mois	1 912	Moyenne par mois	2 128
Maximum par mois	2 505	Maximum par mois	2 590
Moyenne par jour	91	Moyenne par jour	100,5

Soit une diminution d'appels reçus des familles de 5% entre 2010 et 2011.

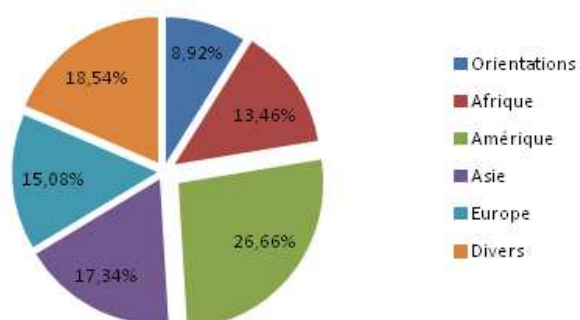
Appels reçus par mois en 2011



2. Traitement des appels reçus par le Pôle Information et Conseil (PIC)

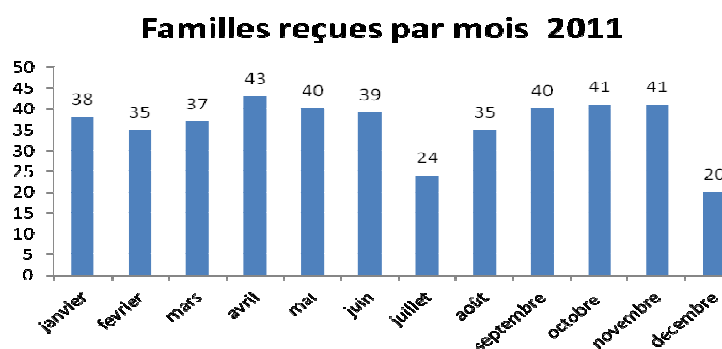
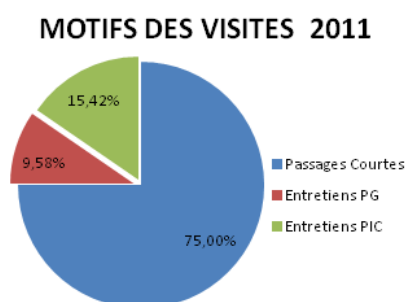
Total appels traités	22 952	
Total appels traités directement par le PIC	19 449	84%
Total appels transmis aux Pôles géographiques	2 424	16%

Thématiques traitées par le PIC 2011



7. Réception des familles à l'AFA

Familles reçues en 2011	433
Moyenne par mois	36
Maximum reçues par mois	43
Moyenne par jour	1.8

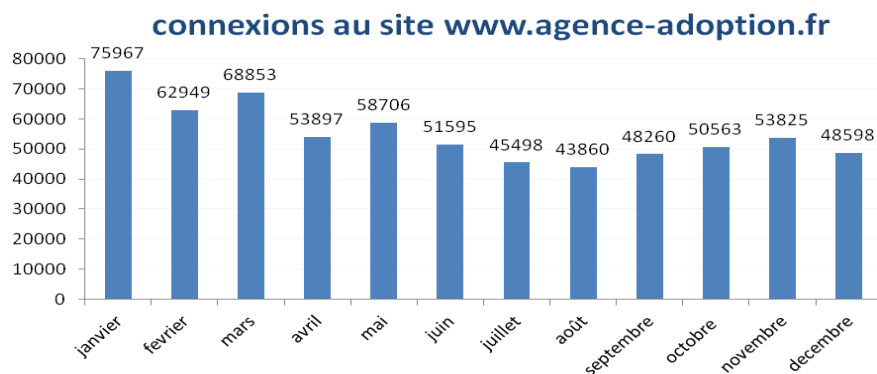


B)- Bilan du site internet www.agence-adoption.fr

Total connexions 2011 *	662 571	Total connexions 2010 *	738 533
Moyenne par mois	55 215	Moyenne par mois	61 545
Maximum par mois	75967	Maximum par mois	91 472
Moyenne par jour	1950	Moyenne par jour	2 350

*connexions = nombre de « visiteurs uniques » comptabilisés chaque jour.

Soit une diminution du nombre de connexions de 10% entre 2011 et 2010
 Nombre de connexions depuis la création du site internet : **4 615 250**

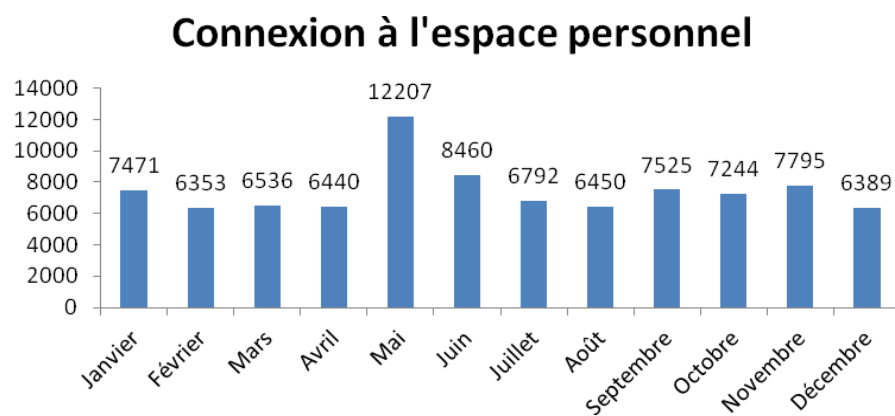


C)- Bilan de l'Espace Personnel au 31/12/2011

Mis en ligne le 9 septembre 2009 sur le site www.agence-adoption.fr, l'espace personnel permet aux candidats de consulter l'évolution de leurs dossiers, demandes en attente et leur correspondance avec l'AFA.

Nombre de candidats ayant un espace personnel actif au 31/12/2011 : 10031 candidats
Nombre de connexions depuis l'ouverture effective (05/09/2009) = 199 702 connexions

Moyenne par jour : 547 connexions par jour.



Statistiques de gestion des dossiers d'adoption

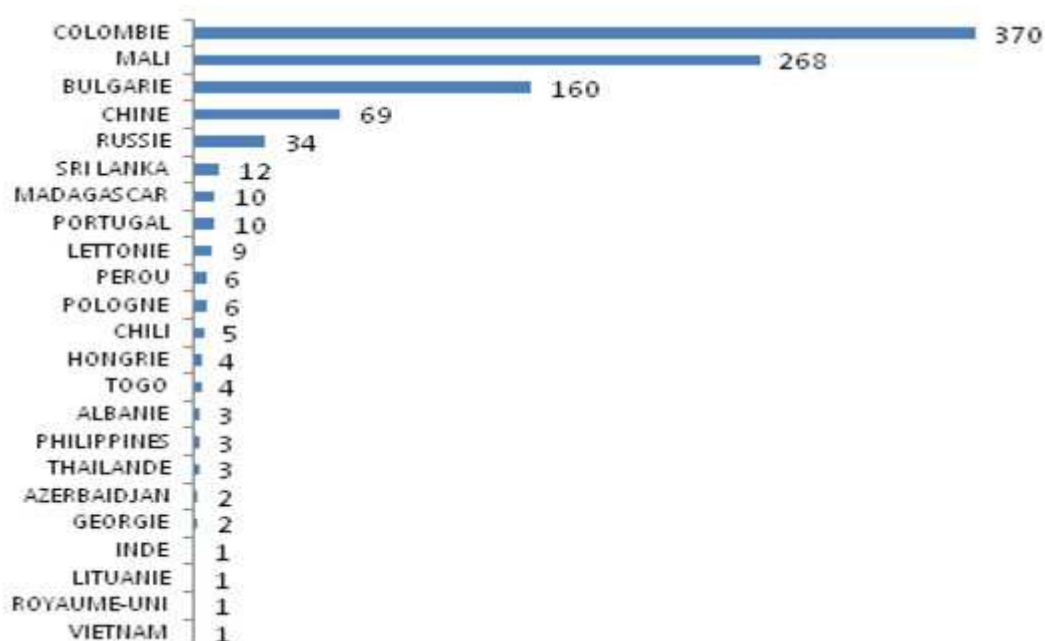
Pour comprendre les statistiques évoquées ci-dessous, il convient de bien différencier la notion de dossier et de demande en attente.

Un dossier est une candidature d'adoption reçue pour un pays ouvert à l'adoption par l'AFA et n'imposant pas de quotas d'envoi de dossiers. Le début de la procédure est matérialisé par la signature du Projet de Mise en Relation (PMR). Les dossiers sont pris en charge par les Pôles Géographiques.

Une demande en attente est une candidature reçue pour un pays imposant un quota de dossiers à envoyer annuellement (Vietnam, Cambodge, Madagascar, Russie). Les candidats s'inscrivent sur une liste de demandes en attente et leurs demandes sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de dossiers envoyés. Les demandes sont prises en charge par le Pôle Information et Conseil.

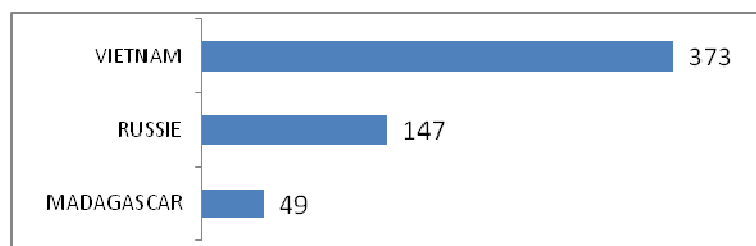
1- Nouvelles candidatures reçues en 2011

Nouveaux PMR signés en 2011 (projets toujours en cours au 31/12/2011) : 983



Le nombre de nouveaux PMR signés était de 1553 en 2010, on constate donc une diminution de 37% du nombre de nouveaux dossiers déposés.

Nouvelles demandes en attente 2011 (projets toujours en cours au 31/12/2011) :569



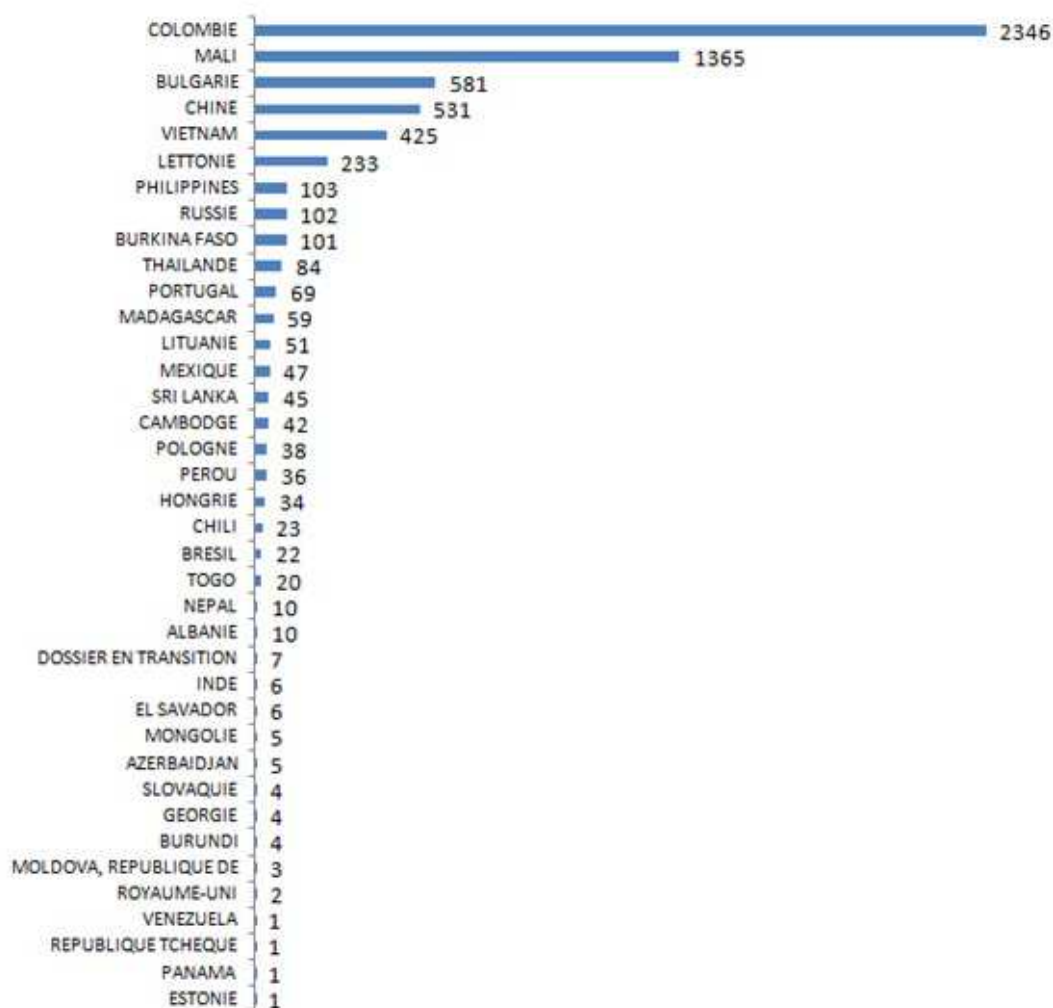
Le nombre de nouvelles demandes en attente était de 669 en 2010, on constate donc une diminution de 15% du nombre de nouvelles demandes en attente.

TOTAL NOUVELLES CANDIDATURES 2011 : 1 552 (2 222 en 2010)

Soit une diminution par rapport à 2010 de 30%.

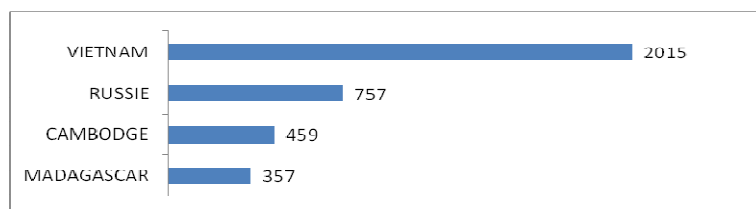
2- Etat de l'ensemble des dossiers gérés par les pôles géographiques en 2011 (dossiers en cours, nouvelles demandes et suivis post-adoption)

Dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques au 31/12/2011 : **6 428**



Le nombre de dossiers pris en charge par les Pôles Géographiques était de 6 499 en 2010. On constate donc une baisse de 1,07% du nombre de dossiers pris en charge.

Etat des demandes en attente au 31/12/2011 : 3 588



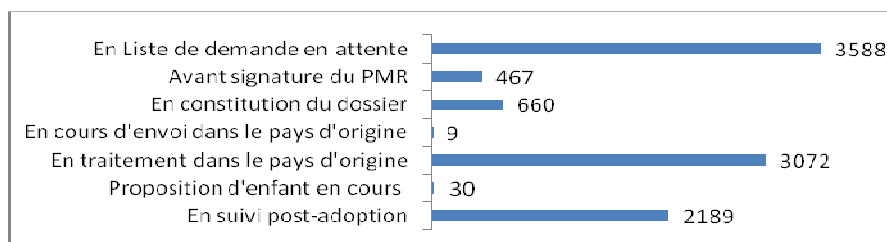
Le nombre de demandes en attente était de 3 723 en 2010 : on constate donc une baisse de 3,6% du nombre de demandes en attente.

TOTAL CANDIDATURES EN COURS au 31/12/2011 : 10 017 (10 222 en 2010)

Soit une baisse par rapport à 2010 de 2 %

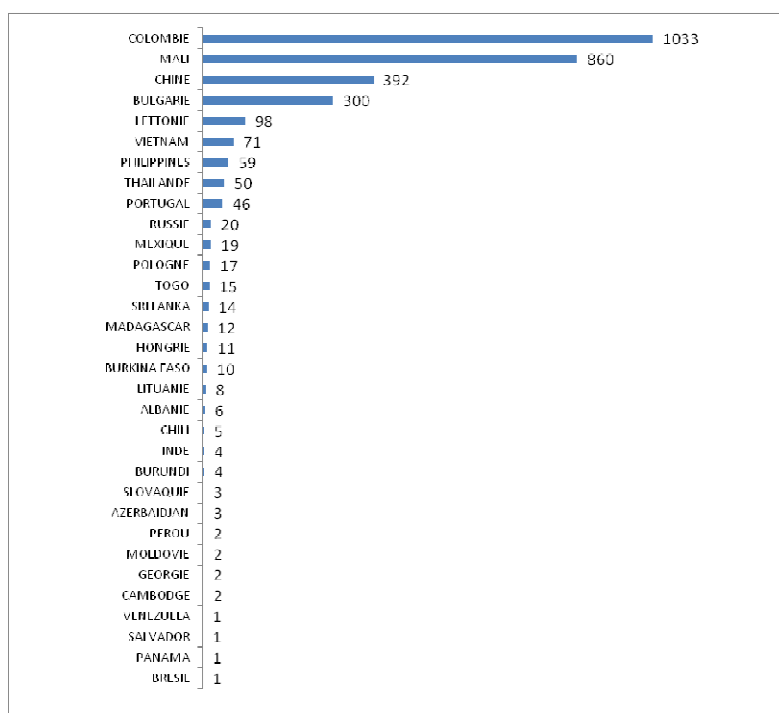
3- Répartition de l'ensemble des candidatures en 2011 par étape de procédure

Ensemble des candidatures par étape de procédure au 31/12/2011



4- Répartition des dossiers en traitement dans les pays d'origine

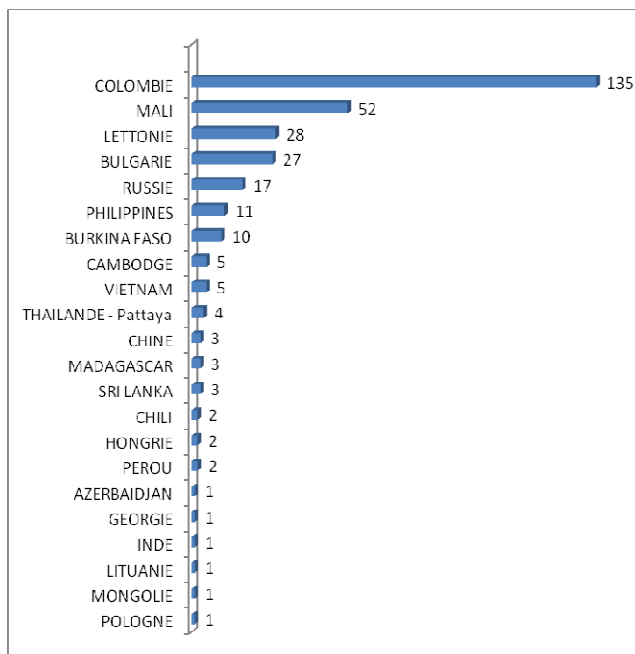
Candidatures en traitement dans le pays d'origine au 31/12/2011



5- Propositions d'apparentement reçues en 2011

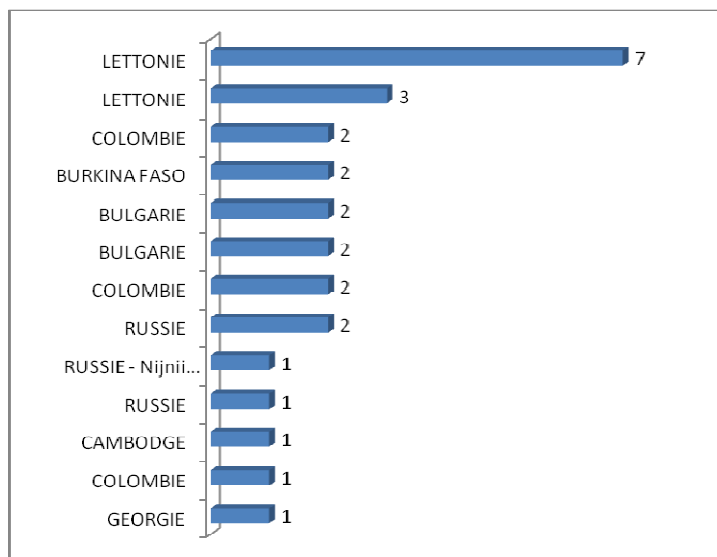
Il s'agit ici du nombre de familles ayant reçu une proposition d'apparentement et non du nombre d'enfants proposés.

Nombre de propositions d'apparentement reçues en 2011 : 316



Le nombre de propositions est en forte baisse par rapport à 2010 (316 au lieu 528 propositions en 2010)

Nombre de propositions d'apparentement refusées en 2011 : 27



On note donc une baisse de 61% des propositions d'enfant refusées : 27 en 2011 contre 70 en 2010. Cependant le taux de refus de proposition d'apparentement, lui, est en baisse : 8,5% en 2011 contre 13,6% en 2010.

6 –Adoptions réalisées depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)

Pays d'origine	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total
Albanie	0	0	0	1	0	0	1
Azerbaïdjan	1	0	1	0	0	0	1
Brésil	0	0	2	6	17	0	25
Bulgarie	26	7	9	21	9	0	46
Burkina Faso	9	14	11	18	42	0	84
Burundi	0	0	0	1	0	0	1
Cambodge	5	1	11	17	5	0	34
Chili	3	3	2	0	3	0	8
Chine	4	1	0	6	0	0	7
Colombie	187	256	170	225	247	6	898
Estonie	0	1	0	0	0	0	1
Géorgie	0	0	0	1	0	0	1
Hongrie	4	5	4	2	9	0	20
Lettonie	22	47	44	34	30	4	155
Lituanie	3	2	7	14	26	0	49
Madagascar	10	15	10	0	0	0	25
Mali	61	71	117	72	133	0	393
Mexique	0	4	4	9	6	0	23
Moldavie	0	0	0	1	0	0	1
Mongolie	1	0	0	2	3	0	5
Népal	1	9	0	0	0	0	9
Pérou	3	0	1	3	1	0	5
Philippines	6	12	3	12	9	0	36
Pologne	1	1	3	9	4	0	17
Portugal	2	2	1	4	2	1	9
R. Tchèque	0	0	1	0	0	0	1
Royaume Uni	0	0	2	0	0	0	2
Russie	10	18	8	0	0	0	26
Salvador	0	0	0	0	4	0	4
Slovaquie	0	0	0	0	2	0	2
Sri Lanka	2	5	7	5	5	0	22
Thaïlande	4	5	7	8	9	1	29
Vietnam	34	89	88	113	37	0	327
Total	402	568	513	583	602	12	2680

Le nombre d'adoptions est en baisse de 166 soit 29,22% par rapport à 2010.

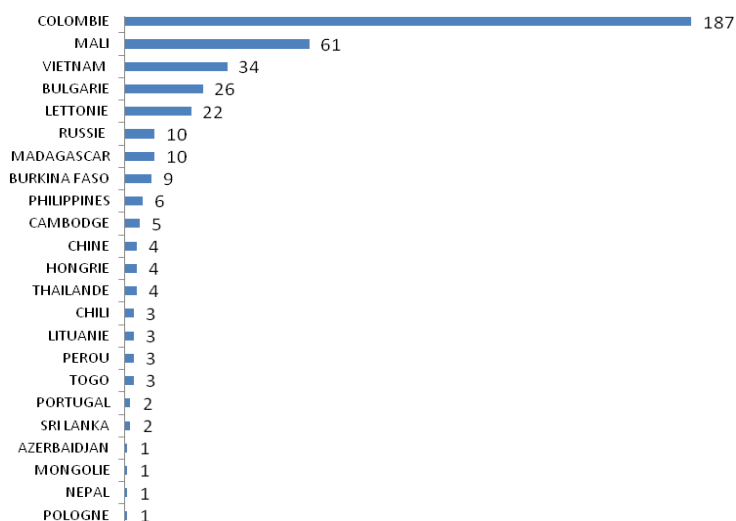
A noter par rapport à 2010 :

- Diminution en Colombie de 69 adoptions
- Diminution au Mali de 10 adoptions
- Diminution au Vietnam de 55 adoptions
- Diminution en Lettonie de 25 adoptions
- Augmentation en Bulgarie de 19 adoptions.

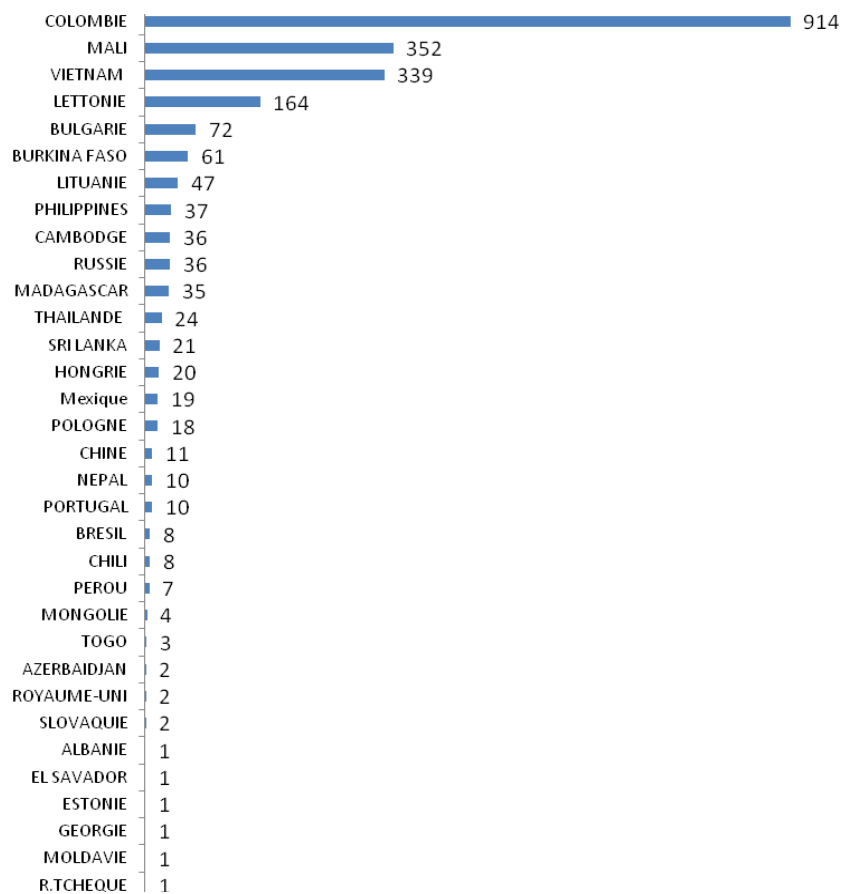
Portrait statistique des enfants adoptés par l'Agence

I Origine des enfants

1- Pays d'origine des enfants adoptés en 2011



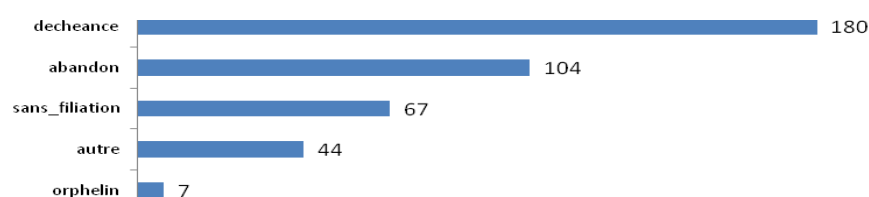
2 – Pays d'origine des enfants adoptés depuis l'ouverture de l'Agence (mai 2006)



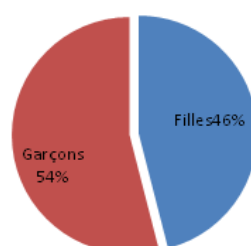
3- Continents d'origine des enfants adoptés par l'Agence



II- Statut des enfants adoptés en 2011



III- Sexe des enfants adoptés

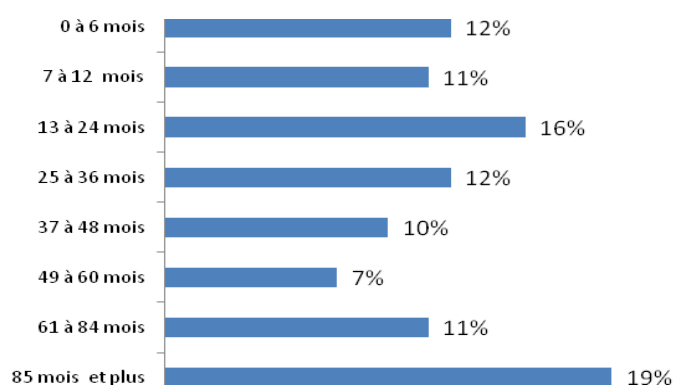


IV- Age des enfants adoptés en 2011

1 – Age des enfants adoptés en 2011 lors de l'adoption

Age moyen : 3 ans et 10 mois

Age médian : 2 ans et 11 mois



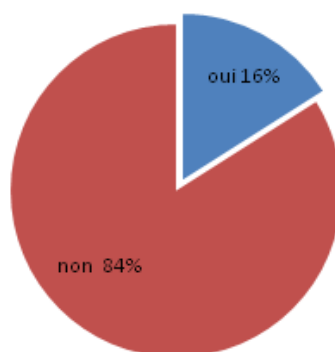
68 % des enfants adoptés en 2011 par l'Agence ont moins de 5 ans.

2 – Age moyen et âge médian des enfants adoptés en 2011 par pays

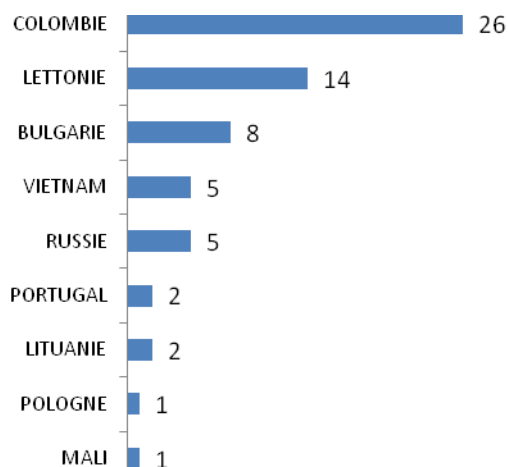
	Age moyen (mois)	Age médian (mois)
AZERBAIDJAN	18	18
BRESIL	0	0
BULGARIE	65	67
BURKINA FASO	47	28
CAMBODGE	33	35
CHILI	96	83
COLOMBIE	51	45
HONGRIE	94	91
LETTONIE	46	35
LITUANIE	46	35
MADAGASCAR	46	89
MALI	8	7
MEXIQUE	0	0
PEROU	105	114
PHILIPPINES	37	37
POLOGNE	26	26
PORTUGAL	90	90
R. TCHEQUE	0	0
ROYAUME-UNI	0	0
RUSSIE	26	22
SRI LANKA	45	45
THAILANDE	44	27
VIETNAM	54	44

V- Santé des enfants adoptés

1 – Problèmes de santé signalés



2 – Origine des enfants adoptés en 2011 avec des problèmes de santé signalés



VI- Enfants à besoins spécifiques

1 – Données

Enfants ayant un problème de santé signalé = 64 soit 15,92% des enfants adoptés

Enfants ayant plus de 5 ans = 125 soit 31,09% des enfants adoptés

Enfants ayant plus de 6 ans = 106 soit 26,37% des enfants adoptés

Enfants adoptés en fratrie de 2 = 102 (51 fratries) soit 15,37% des enfants adoptés

Enfants adoptés en fratrie de 3 = 12 (4 fratries) soit 3% des enfants adoptés

2 - Critères EBS

EBS 1 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 212 soit 52,74%

EBS 2 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 2 ou plus) = 204 soit 50,75%

EBS 3 (Santé et/ou 5 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 175 soit 43,53%

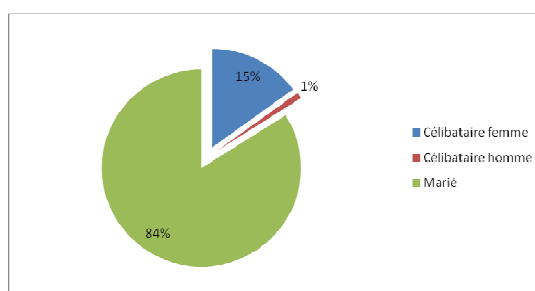
EBS 4 (Santé et/ou 6 ans et plus et/ou Fratrie de 3 ou plus) = 157 soit 39,05%

Portrait statistique des candidats de l'Agence

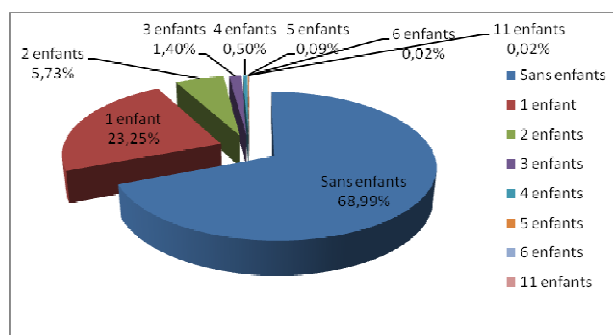
Candidats ayant un dossier en cours, hors listes de demande en attente, et n'ayant pas encore adopté

Au 31/12/2011, il y avait **6 354 familles candidates** à l'adoption engagées dans une démarche avec l'AFA (Candidats ayant un dossier en cours – hors listes de demande en attente et n'ayant pas encore adopté).

1- Statut matrimonial

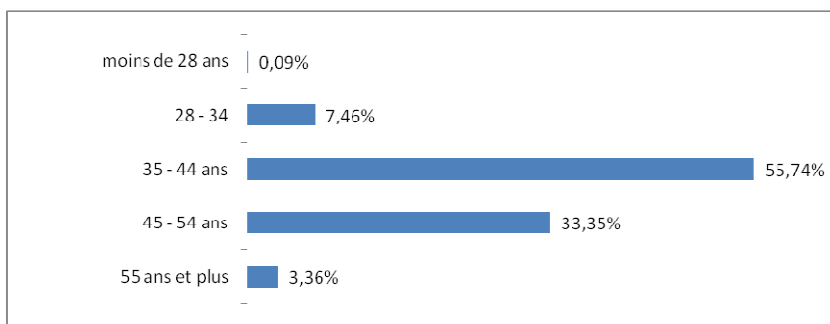


2- Enfants au foyer

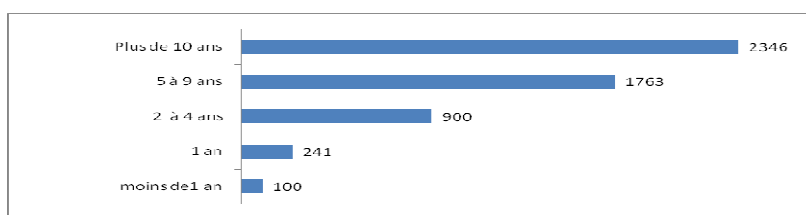


3- Age des candidats

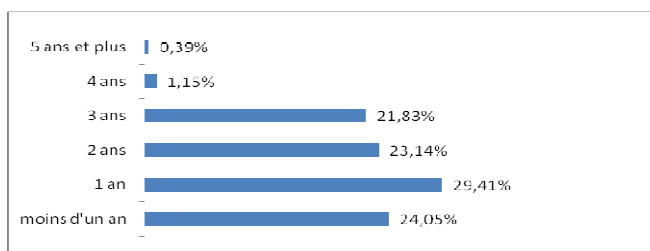
Age moyen femmes et hommes	43 ans et 2 mois
Age médian femmes et hommes	42 ans et 8 mois
Age moyen des femmes	42 ans et 9 mois
Age médian des femmes	42 ans et 6 mois
Age moyen des hommes	43 ans et 6 mois
Age médian des hommes	43 ans



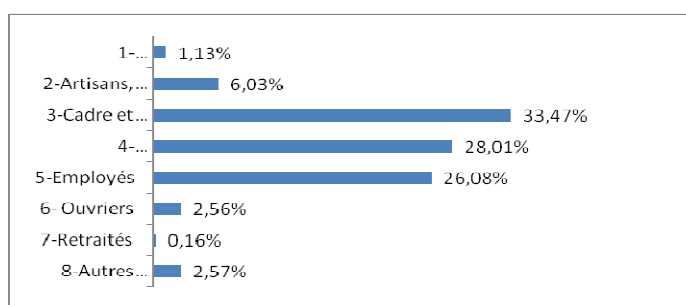
4- Années de mariage



5- Age de l'agrément (par année après l'obtention du dernier agrément)



6- Catégorie socioprofessionnelle INSEE



7- Départements de résidence

